Signée le	*14/10/26*
Date d'envoi en Préfecture	
Identifiant Acte	*14/10/26*
033-223300013-20261012-429685-DE-1-1	
Date de Publication au RAAD	*14/10/26*

Gironde
LE DÉPARTEMENT

N° 2026.107.CD

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2026

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Affaire délibérée : Adoption du procès-verbal de la séance plénière du 8 juin 2026

Présents : (59) Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Arnaud ARFEUILLE, Mme Amélie AUDOIT, M. Daniel BARBE, Mme Wiame BENYACHOU, M. Bruno BEZIADE, Mme Christine BOST, M. Gérald CARMONA, M. Louis CAVALEIRO, M. Alain CHARRIER, Mme Martine COUTURIER, Mme Laure CURVALE, M. Patrick DAVET, Mme Eve DEMANGE, Mme Karine DESMOULIN, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Agnès DESTRIAU, Mme Isabelle DEXPERT, Mme Valérie DROUHAUT, M. Michel DUFRANC, M. Florian DUMAS, Mme Fabienne DUMAS, M. Jean-François EGRON, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, M. Bernard GARRIGOU, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Céline GOEURY, Mme Pascale GOT, Mme Carole GUERE, Mme Valérie GUINAUDIE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Martine JARDINE, M. Sébastien LABORDE, Mme Michelle LACOSTE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Marie LARRUE, M. Stéphane LE BOT, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, Mme Corinne MARTINEZ, M. Vincent MAURIN, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Aline MOUQUET, M. Cédric PAIN, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Liliane POIVERT, M. Florian PORTA BONETE, Mme Christine QUELIER, M. Philippe QUERTINMONT, M. Jacques RAYNAUD, Mme Michelle SAINTOUT, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES, M. Christophe VIANDON, M. Dominique VINCENT.

Excusés : (0)

Absents : (0)

Procuration(s) donnée(s) : (7) M. Jacques BREILLAT à Mme Liliane POIVERT, M. Philippe DE GONNEVILLE à Mme Marie LARRUE, M. Romain DOSTES à Mme Laure CURVALE, M. Philippe DUCAMP à Mme Christine BOST, M. Bernard FATH à M. Christophe VIANDON, M. Hubert LAPORTE à Mme Valérie DROUHAUT, Mme Agnès VERSEPUY à Mme May ANTOUN.

Ne prend pas part au vote : (0)

Votes pour: (66) Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Arnaud ARFEUILLE, Mme Amélie AUDOIT, M. Daniel BARBE, Mme Wiame BENYACHOU, M. Bruno BEZIADE, Mme Christine BOST, M. Jacques BREILLAT, M. Gérald CARMONA, M. Louis CAVALEIRO, M. Alain CHARRIER, Mme Martine COUTURIER, Mme Laure CURVALE, M. Patrick DAVET, M. Philippe DE GONNEVILLE, Mme Eve DEMANGE, Mme Karine DESMOULIN, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Agnès DESTRIAU, Mme Isabelle DEXPERT, M. Romain DOSTES, Mme Valérie DROUHAUT, M. Philippe DUCAMP, M. Michel DUFRANC, M. Florian DUMAS, Mme Fabienne DUMAS, M. Jean-François EGRON, M. Bernard FATH, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, M. Bernard GARRIGOU, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Céline GOEURY, Mme Pascale GOT, Mme Carole GUERE, Mme Valérie GUINAUDIE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Martine JARDINE, M. Sébastien LABORDE, Mme Michelle LACOSTE, Mme Nathalie LACUEY, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Stéphane LE BOT, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, Mme Corinne MARTINEZ, M. Vincent MAURIN, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Aline MOUQUET, M. Cédric PAIN, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Liliane POIVERT,

Signée le	*14/10/26*
Date d'envoi en Préfecture	
Identifiant Acte	*14/10/26*
033-223300013-20261012-429685-DE-1-1	
Date de Publication au RAAD	*14/10/26*

M. Florian PORTA BONETE, Mme Christine QUELIER, M. Philippe QUERTINMONT, M. Jacques RAYNAUD, Mme Michelle SAINTOUT, Mme Agnès SEJOURNET, M. Nicolas TARBES, Mme Agnès VERSEPUY, M. Christophe VIANDON, M. Dominique VINCENT.

Votes contre: (0)

Abstention: (0)

Mesdames et Messieurs,

VU l'article L3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
VU la délibération n°2024.103.CD du 18 novembre 2024 portant actualisation du règlement budgétaire et financier,
VU l'avis favorable de la commission 7 Finances,

Considérant le rapport et ses annexes joints à la présente délibération,
Considérant que le quorum est atteint,

La présente délibération consiste à adopter le procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 8 juin 2026.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

Signée le	***14/10/26***
Date d'envoi en Préfecture	
Identifiant Acte	***14/10/26***
033-223300013-20261012-429685-DE-1-1	
Date de Publication au RAAD	***14/10/26***

DECISION N°2026.107.CD

Les propositions du Président du Conseil Départemental sont adoptées.

Fait et délibéré à l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 12 octobre 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
Ce recours peut être effectué par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président du Conseil Départemental



Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
Canton Sud-Gironde

Signée le	***14/10/26***
Date d'envoi en Préfecture	
Identifiant Acte	***14/10/26***
033-223300013-20261012-429685-DE-1-1	
Date de Publication au RAAD	***14/10/26***

CDR	: D2ASJ
Vice-présidence	: Questure
Commission	: N° 00 - Questure
N°chrono	: 2

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2026

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
Monsieur Jean-Luc GLEYZE

OBJET DU RAPPORT : **Adoption du procès-verbal de la séance plénière du 8 juin 2026**

SYNTHÈSE

Le présent rapport consiste à adopter le procès-verbal relatif à la réunion du Conseil départemental en date du 8 juin 2026.

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil départemental de la Gironde s'est réuni le 8 juin 2026 afin de débattre et de voter des projets de rapports et délibérations portés à connaissance de ses élus. Cette séance a donné lieu à la retranscription et la formalisation d'un procès-verbal des débats figurant en annexe du présent rapport.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Départemental du 8 juin 2026.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer,

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
canton Sud-Gironde

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 8 juin 2026

Le 8 juin 2026 à 10 heures, les membres du Conseil départemental se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Département de la Gironde.

Date de la convocation : 26 mai 2026

La séance est ouverte à : **10 h 24**

Étaient présent.e.s ou représenté.e.s :

Madame Marie-Claude AGULLANA, Madame Géraldine AMOUROUX, Madame May ANTOUN, Monsieur Arnaud ARFEUILLE, Monsieur Daniel BARBE, Madame Wiame BENYACHOU, Monsieur Bruno BEZIADE, Madame Amélie BOSSET-AUDOIT, Madame Christine BOST, Monsieur Jacques BREILLAT, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Louis CAVALEIRO, Monsieur Alain CHARRIER, Madame Martine COUTURIER, Madame Laure CURVALE, Monsieur Patrick DAVET, Monsieur Philippe DE GONNEVILLE, Madame Eve DEMANGE, Madame Karine DESMOULIN, Madame Laurence DESSERTINE, Madame Agnès DESTRIAU, Madame Isabelle DEXPERT, Monsieur Romain DOSTES, Madame Valérie DROUHAUT, Monsieur Philippe DUCAMP, Monsieur Michel DUFRANC, Madame Fabienne DUMAS, Monsieur Florian DUMAS, Monsieur Jean-François EGRON, Monsieur Bernard FATH, Monsieur Dominique FEDIEU, Monsieur Jean GALAND, Monsieur Bernard GARRIGOU, Monsieur Hervé GILLÉ**,** Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Madame Céline GOEURY, Madame Pascale GOT, Madame Carole GUERE, Madame Valérie GUINAUDIE, Madame Christelle GUIONIE, Madame Martine JARDINÉ, Monsieur Sébastien LABORDE, Madame Michelle LACOSTE, Madame Nathalie LACUEY, Monsieur Hubert LAPORTE, Madame Marie LARRUE, Monsieur Stéphane LE BOT, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Jacques MANGON, Madame Corinne MARTINEZ, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Célia MONSEIGNE, Madame Aline MOUQUET, Monsieur Cédric PAIN, Madame Sophie PIQUEMAL, Madame Liliane POIVERT, Madame Christine QUÉLIER, Monsieur Philippe QUERTINMONT, Monsieur Jacques RAYNAUD, Madame Michelle SAINTOUT, Monsieur Sébastien SAINT-PASTEUR, Madame Agnès SEJOURNET, Monsieur Nicolas TARBES, Madame Agnès VERSEPUY**,** Monsieur Christophe VIANDON, Monsieur Dominique VINCENT

Excusé.e.s : néant

Monsieur LE PRÉSIDENT

Bien, chères et chers collègues, bonjour. Merci d'être présentes et présents.

Quelques mots en introduction. Je voudrais peut-être remettre bien en perspective la séance d'aujourd'hui, qui est consécutive, donc, en tout cas, qui est une suite de la séance du 13 avril dernier. Nous allons avoir un certain nombre de rapports à voter, mais évidemment, les plus importants seront le compte financier unique et le budget primitif 2026.

Quelques mots à ce propos. D'abord, il faut vous dire que le compte financier unique qui va vous être présenté est un document qui, je le rappelle, fusionne le compte administratif,

document de l'ordonnateur, et le compte de gestion, document du trésor public, du payeur départemental. Donc, les deux sont désormais, suite à un changement législatif, fusionnés en un seul document, donc, qui s'appelle le compte financier unique. Ce qui veut dire que le document qui va vous être présenté ce matin est un document qui a été examiné au centime d'euros près entre trésor public et Département. C'est un document qui fera le constat, d'abord, des économies que nous avons réalisées en 2025, 36 millions d'euros d'économies, et d'un résultat qui est meilleur que celui, même s'il reste déficitaire, mais meilleur que celui que nous avions imaginé lors du vote du budget supplémentaire 2025. Je laisserai évidemment Corinne présenter en détail tous ces éléments, mais je tiens à remettre en perspective ce compte financier unique, qui, d'ailleurs, témoigne que nous avons retrouvé dans ce document une épargne brute positive.

C'est donc la trajectoire que nous avons engagée avec le plan de retour à l'équilibre qui suit son cours, et qui suit son cours avec la justesse que nous avons prédéfinie au travers des 93 mesures de ce plan de retour à l'équilibre.

Puis il y aura le vote du budget primitif 2026 version 2, qui est en gros le budget primitif 2026 version 1 à 0,67% près.

J'avais proposé à, j'ai proposé à la Chambre régionale des comptes éventuellement d'imaginer plutôt un vote de budget supplémentaire puisque nous sommes sur des ajustements à la marge. La Chambre n'a pas souhaité retenir cette proposition, dont acte, nous allons voter un nouveau budget primitif. Ce qui est plus embêtant entre un budget primitif et un budget supplémentaire, c'est que le budget supplémentaire nous aurait permis de rendre exécutoire le budget primitif voté le 13 avril dernier. Il faudra là attendre le prochain avis de la chambre consécutif au vote qui va se dérouler aujourd'hui, c'est à dire dans 15 jours, puisque le délai requis pour le futur avis de la Chambre est de 15 jours.

Donc je voulais, voilà, remettre bien en perspective cette séance.

Alors, nous allons évidemment examiner l'avis de la Chambre régionale des comptes consécutif au vote du 13 avril dernier.

Ce que je vais vous proposer aujourd'hui en termes de vote est en conformité parfaite avec ce que la Chambre sollicite dans ses pages 38 et 39 de cet avis, donc qui sont les demandes et préconisations. Donc cela sera respecté parfaitement.

La Chambre indique aussi sur la question des rattachements, qu'il aurait été pertinent de les rattacher en 2025, en tout cas, elle estime qu'ils auraient pu 2025, oui, elle aurait pu, ils auraient pu être rattachés en 2025.

Nous avons, depuis le début de l'élaboration de ce budget en janvier dernier, en lien avec la chambre, en lien avec la direction régionale des finances publiques, en lien avec le payeur départemental, en lien avec la préfecture, nous avons indiqué très clairement vouloir mettre en œuvre cette opération comptable, cette régularisation comptable que sont les rattachements sur l'année 2026.

Il avait été proposé par la Chambre de le réaliser sur deux années. Nous avons, j'ai souhaité que nous le réalisions sur une seule année, de manière à ce que, à partir du 1er janvier 2027, nous soyons pleinement adossés à l'annualité budgétaire. Donc le budget prévoit ces rattachements, ce qui fait que, en termes d'atterrissage fin 2026, il y a ce qu'aurait dû, ce que serait, enfin en tout cas ce qu'est le déficit lié ou à la trajectoire stricte du plan de retour à

l'équilibre et puis, il y a les rattachements qui sont opérés de façon exceptionnelle sur une année et sachant que par la suite, ensuite, nous n'aurons plus à les reprendre.

Donc, nous sommes en conformité avec cet avis de la Chambre régionale des comptes.

Il y avait, il y a simplement ce point de divergence sur lequel nous avons eu l'occasion de discuter avec la chambre là-dessus. Mais néanmoins, les deux documents proposés aujourd'hui sont en conformité avec l'avis qui nous a été formulé.

Un mot sur cet avis CRC, qui ne remet absolument pas en cause le plan de retour à l'équilibre et sa trajectoire. Donc nous continuons effectivement, y a un regard qui a été porté par la Chambre qui pense que la nature, enfin les économies que nous avons envisagé de réaliser, pourraient repousser en 2029 le retour à l'équilibre. Mais nous en avons discuté avec elle en disant que pour ce qui nous concerne, nous maintenons l'objectif d'un retour à l'équilibre en 2028.

Donc, il y a une vraie volonté d'avancer le mieux possible en respectant le cadre que fixe le PRE que nous avons voté ici, les 93 mesures, en assurant donc les rattachements sur cette année concernant notamment les 3 allocations individuelles de solidarité et donc, à terme, de nous retrouver sur une poursuite de la trajectoire en 2027 telle que nous l’avions initialement défini.

Alors, une fois ceci dit, il y a la question de fond qui reste pleine et entière et qui n'est pas propre au Département de la Gironde, c'est la question de la capacité pour les Départements porteurs des missions de solidarités humaines et territoriales de pouvoir assumer ces missions de la meilleure façon possible pour être à la hauteur des besoins de nos concitoyennes et concitoyens, particulièrement dans un Département, qui restent en forte croissance démographique, parmi les plus élevées de France. Et aussi des préoccupations sociétales que sont, par exemple, le vieillissement de la population qui exigera un niveau de réponse qui sera de plus en plus croissant par rapport aux besoins.

Alors, je ne vous ferai pas l'affront de rappeler quelques règles, enfin quelques éléments de la réalité budgétaire des Départements, mais quand même, parfois mieux vaut dire les choses plutôt que les laisser, en supposant que tout le monde s'en rappelle.

En 2009, nous levions 4 impôts, taxe d'habitation, taxe foncière, taxe foncière non bâtie, taxe professionnelle. Ça représentait 45% de nos ressources.

Aujourd'hui, aucune ressource n'est liée à ces impôts locaux. Alors, il n'est jamais très populaire d'augmenter les impôts. Mais en tout cas, c'est une marge de manœuvre que nous pourrions utiliser si nous avions encore cette capacité à lever l'impôt.

Les études nationales, et ce n’est pas moi qui le dit, ce sont Département de France, l'Assemblée qui le dit. L'État doit 12 milliards d'euros aux Départements non compensés sur les allocations individuelles de solidarité. Si ces 12 milliards d'euros nous étaient répartis, bien évidemment, nous n'aurions, nous aurions beaucoup moins de préoccupations sur les questions de déficit budgétaire.

En même temps, en 15 ans, les dépenses sociales sont passées de 50 à 66 % des budgets départementaux. Donc, nous avons d'un côté l'accroissement des dépenses sociales, de l'autre côté l'impossibilité d'accès à l'impôt et en plus des compensations qui ne sont pas à la hauteur attendue. Et ça avait été dit, ça a été dit en 2025, les départements ont perdu 97% d'épargne nette en 2 ans, entre 2022 et 2024.

Donc il y a bien une réalité de la difficulté structurelle aujourd'hui des Départements et encore une fois qui est portée par la voix de l'Assemblée des Départements de France.

Un mot aussi, mais nous y reviendrons au cours des discussions, sur le problème de perception de la taxe d'aménagement, qui est quand même liée d'abord à un changement de règles du jeu dont on s'interroge sur la pertinence au vu des résultats, percevoir plutôt avec les certificats d'achèvement de travaux qu'avec la déclaration de travaux et en plus avec de multiples difficultés, semble-t-il logistiques, logicielles pour le recouvrement de la taxe d'aménagement elle-même, ce qui évidemment impacte très fortement nos politiques environnementales et impacte aussi, les représentants syndicaux étaient présents à l'entrée de cet hémicycle à juste titre pour faire valoir cette alerte, le financement des CAUE, CAUE qui sont un outil d'ingénierie extrêmement utile sur les territoires, mais j'aurai l'occasion de détailler un petit peu plus tout à l'heure.

D'ailleurs, si le gouvernement voulait supprimer les agences, ce qu'il a envie apparemment de faire un peu partout, il ne s'y prendrait pas mieux.

Ce que je peux d'ores et déjà vous dire, c'est que deux courriers sont prêts à partir, un de portée girondine et l'autre de portée nationale pour alerter le ministre des Comptes publics et la ministre de la Culture sur ce sujet.

Voilà un petit peu cette réalité-là, quand on sait qu'il suffirait de prélever un point de CSG pour récupérer 15 milliards d'euros qui permettrait de compenser justement les allocations individuelles de solidarité, et notamment la CSG sur le capital, on voit bien qu'il y a une capacité quand même à trouver les moyens si on veut bien s'y intéresser de façon un peu plus forte.

Donc moi, je reste avec d'ailleurs mes collègues de Départements de gauche très mobilisés, notamment sur le champ de l'autonomie, encore une fois, la question d'autonomie est un sujet d'aujourd'hui, mais ce sera un sujet de danger et de difficultés demain. Nous n'arriverons pas à bien accompagner les personnes qui vieillissent à domicile ou en établissement ou en habitat intermédiaire, s'il n'y a pas des moyens structurels accordés aux Départements dans ce cadre-là, et ce que nous réclamons avec les départements de gauche, c'est que la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie, la fameuse 5e branche de sécurité sociale précisément, garantisse les financements nécessaires des allocations, mais aussi de tout l'accompagnement des personnes âgées, pilotage des droits et financements. Et que nous soyons pleinement reconnus pour organiser et assurer un service public départemental de l'autonomie qui soit à la hauteur des personnes vieillissantes, certes, mais aussi en situation de handicap.

Voilà, nous savons que les moyens nous manquent, que la démographie augmente, que le vieillissement augmente, que la précarité augmente aussi. J'attire votre attention quand même sur l'ajustement effectué au budget primitif sur la courbe du RSA qui repart et qui démontre que la loi plein emploi porte ses effets délétères désormais auprès de celles et ceux qui n'arrivent pas à trouver un emploi à la France Travail et que nous retrouvons dans le vivier des allocataires du RSA.

Si nous étions en tout cas compensés à 100 % sur nos AIS, ce sont 370 millions d'euros de plus que nous aurions dans le budget. C’est vous dire que les sujets que nous allons aborder au cours de cette séance n’en seraient pas.

Voilà, donc on est entre un jour sans fin et un grand voyage en absurdi. En tout cas, il va bien falloir que nous arrivions à corriger structurellement, c'était un engagement d'ailleurs du Premier ministre Sébastien Lecornu. J 'avais plutôt tendance, dans la conviction qu'il y avait mise, à penser qu'il pourrait se traduire effectivement en actes. Force est de constater que nous en sommes toujours au même point et je ne suis pas persuadé que la préparation du projet de loi de finances et de loi de finances de sécurité sociale de 2027 nous annonce de grands changements dans ce cadre-là.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire ce matin en disant que, encore une fois, c'est par la mobilisation de la communauté, d'actions qui est autour de nous que nous pouvons continuer à faire en sorte d'aider celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Je voudrais dire un mot aussi de nos agentes et de nos agents parce qu'ils sont, eux, confrontés, elles sont, elles, confrontées à de plus en plus de demandes sociales, à de plus en plus de demandes d'accès aux droits, à de plus en plus de demandes d'accompagnement dans les collèges, sur les routes et évidemment, les mesures que nous devons prendre dans cette période de rigueur budgétaire font que nous les mettons sous pression. Et pour discuter avec un certain nombre d'entre elles et d'entre eux, soit via les organisations syndicales, soit en les rencontrant plus directement, je mesure, moi, pleinement, et j 'imagine que vous le faites aussi, l'engagement de nos agents en matière de service public, la volonté de faire au mieux, même s'il faut faire plus difficilement dans la période, et d'être toujours à la hauteur des besoins. Et je trouve que cet engagement-là, ces convictions-là, ce service public tel qu'il est porté, est une véritable fierté du Département et je trouve qu'on la mesure plus encore en situation de crise telle que nous la connaissons aujourd'hui. Donc je voulais vraiment saluer cet engagement-là. Et je trouve que, comme j'ai dans des collèges, auprès de travailleurs sociaux, auprès d'agents des routes, je trouve que les échanges sont toujours évidemment inquiets, et donc il faut les rassurer, mais aussi pleinement volontaires pour faire en sorte que le service public soit toujours à la hauteur des besoins.

Je voudrais terminer simplement en souhaitant la bienvenue à un nouvel élu, Florian Porta Bonete, qui est donc désormais siège dans cet hémicycle. Conseiller départemental du canton de Pessac II, qui vient remplacer Sébastien Saint-Pasteur, qui a dû faire un choix, puisqu'il avait trois mandats, un mandat municipal, un mandat départemental, un mandat parlementaire, donc il devait en abandonner un sur les trois. Il a fait le choix de rester élu municipal et élu parlementaire et donc, bien évidemment, son remplaçant, on voit bien que les remplaçants ont parfois un avenir inattendu et pas forcément programmé, mais en tout cas, Florian vient prendre la place.

Je voudrais dire un mot sur Sébastien, qui a été vice-Président ici en charge de l'accès aux droits avant que Marie-Claude ne reprenne cette vice-Présidence, une politique qui est vraiment fondamentale pour nous et dont nous sommes pleinement acteurs. Et je me souviens de la, et je pense tous ensemble, de la justesse de ces prises de parole, toujours dans l'équilibre, dans la raison, et avec le recul que lui donnait aussi le mandat parlementaire qui était le sien. Donc voilà, je voudrais remercier à distance Sébastien pour cet engagement, donc accueillir, bien sûr, Florian Porta Bonete ici dans cet hémicycle. Je suis sûr que son expertise sur les enjeux de santé mentale, de vieillissement, de handicap, qui sont des sujets au cœur de notre action publique, cette expertise va être particulièrement utile pour nous éclairer dans nos débats sur ces sujets-là. Donc merci et bienvenue, Florian, ici dans cet hémicycle.

Voilà, je vous remercie pour votre écoute. Je propose à nos présidentes et présidents de groupe d'intervenir, qui souhaitent débuter ? Laure Curvale.

Laure CURVALE

Monsieur le Président, chers collègues, nous nous retrouvons aujourd'hui pour voter un budget primitif que nous avions adopté il y a quelques semaines à peine et pour voter le compte financier unique, validé par la Direction régionale des finances publiques, mais critiqué par la Chambre régionale des comptes.

Un budget qui doit être corrigé, vous venez de le rappeler, à hauteur de 0,67%. 0 ,67%, je dois avouer que ce chiffre à lui seul dit le sentiment qui nous anime aujourd'hui, celui d'une grande perte de temps et d'énergie collective. Nous avons pourtant fixé un cap clair au Département, retrouvé l'équilibre financier d'ici 2028. Ce chemin est déjà étroit, il nous impose des choix difficiles, souvent douloureux, qui ont forcément des impacts sur le service public rendu, qui se répercutent sur le milieu associatif et nos autres partenaires, et bien entendu sur nos agents, dont je tiens aussi à saluer, comme vous venez de le faire, l'engagement.

Alors lorsque des obstacles supplémentaires viennent compliquer encore notre trajectoire, pour des écarts aussi marginaux, nous avons parfois le sentiment de revivre sans cesse la même séquence, comme un interminable jour sans fin.

Un jour sans fin qui interroge d'autant plus que certaines appréciations semblent s'éloigner de la stricte analyse financière que l'on est en droit d'attendre d'une institution comme la Chambre régionale des comptes.

Pendant que nous consacrons une séance entière à corriger une fraction marginale de notre budget, voté le 13 avril dernier, et dont nous avons dû retarder l'exécution, les véritables urgences continuent de s'accumuler. Nous sortons d'un nouvel épisode caniculaire, je pense que nous ne l'avons pas déjà oublié, qui a été d'une précocité et d'une intensité inédites. Une nouvelle fois, des records de température ont été battus, et une nouvelle fois, nous avons pu constater à quel point notre pays reste insuffisamment préparé aux conséquences du dérèglement climatique. Chaque manifestation du dérèglement climatique nous rappelle la même réalité. Le changement climatique n'est plus un sujet du futur, il est déjà là. Il frappe nos territoires, et la Gironde, vous le savez, est particulièrement vulnérable. Il frappe nos infrastructures, nos services publics, notre agriculture, notre santé. Il frappe plus durement ceux qui sont les plus précaires. Il aggrave les inégalités.

Nous ne pouvons continuer à être dans un tel niveau d'impréparation, et ce que nous n'investissons pas aujourd'hui dans la transition écologique, quel que soit l'échelon, nous coûtera demain encore beaucoup plus cher. Et au même moment où l'urgence climatique s'accélère, s'aggrave, le gouvernement choisit encore une fois de réduire les moyens consacrés à cette transition écologique.

Le Fonds vert, principal outil de soutien aux collectivités pour financer l'adaptation climatique et la transition écologique, est à nouveau amputé. Une petite baisse quand même de près de 20 % qui vient après plusieurs baisses successives donc c'est près de 163 millions d'euros qui disparaissent et qui auraient pu être au bénéfice de ce que font les collectivités.

Les agences qui accompagnent les territoires sont aussi menacées. C'est notamment le tour de l'ADEME, l'agence de la transition écologique, qui est visée par un projet qui placerait ses délégations régionales au sein des DREAL, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, donc sous l'autorité des préfets. Et cette mise sous tutelle

préfectorale marquerait forcément une recentralisation des décisions au détriment des politiques environnementales qui sont portées par les élus locaux, les acteurs de terrain, les mieux placés pour connaître les réalités et les besoins de leur territoire.

Je rappelle que l'ADEME est un partenaire clé du Département et pour les collectivités que nous accompagnons à travers notamment le déploiement du Fonds chaleur, un fonds spécial qui est dédié au projet d'énergie renouvelable locale que nous réussissons encore à accompagner et à aider grâce à l'ADEME de A jusqu'à Z.

Bien sûr, comment ne pas évoquer aussi le sort du CAUE Gironde, qui est un partenaire majeur du Département. La reprise en main de la perception de la taxe d'aménagement par l'État est une catastrophe. Elle assèche les recettes des Départements, qui sont consacrées à leur politique environnementale sur les espaces naturels sensibles, et au CAUE. En Gironde, comme dans les autres départements, nous nous retrouvons donc à devoir faire des choix, encore une fois, cornéliens et nous tenons à réaffirmer tout notre soutien au CAUE, à ses salariés, à redire le caractère indispensable des missions du CAUE, de son expertise, qui est rendue au plus près des collectivités, de toute taille et aussi des particuliers. Et nous espérons que la mobilisation nationale du 16 juin, que vous appuyez, M. le Président, évitera ce démantèlement annoncé des CAUE, dont l'État est le premier responsable.

Donc l'État demande aux collectivités d'agir davantage dans tous les domaines, en leur donnant toujours moins de moyens pour le faire. C'est une contradiction que les départements connaissent bien, et c'est une organisation méthodique de l'assèchement de nos ressources financières, avec transfert de compétences, nouvelles dépenses imposées, pas de compensation, etc., etc.

Donc soyons clairs, la question qui se pose aujourd'hui n'est pas celle de savoir si le budget du Département était sous-évalué de 0,67%, ou peut-être de 0 ,7 % ou de 0 ,8%. La véritable question est vraiment celle du modèle de financement des collectivités territoriales, dont les départements, des recettes et de la capacité à répondre aux crises qui s'accumulent. J 'ai rappelé l'urgence climatique. Vous avez évoqué, M. le Président, l'urgence démographique et du vieillissement en Gironde. Plus d'un Girondin sur quatre a aujourd'hui plus de 60 ans. Les urgences sont sanitaires, environnementales. Hier encore, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture une proposition de loi portée par le député écologiste Benoît Biteau, qui vise à mieux protéger la population contre la contamination au cadmium. C'est une avancée importante qui nous concerne tous. Le cadmium est un métal lourd cancérogène qui contamine les sols, notre alimentation, nos organismes et la hausse préoccupante de son exposition est un véritable enjeu de santé publique. Voilà typiquement le genre de combat auquel nous devrions pouvoir collectivement consacrer notre énergie pour le faire avancer. Protéger la santé de nos concitoyens, notamment les plus vulnérables. Préparer nos territoires aux conséquences du changement climatique. Préparer également aux conséquences d'évolution démographique. Défendre la cohésion sociale. Défendre les solidarités. Au fond, la politique n'est pas juste l'art de commenter des décimales. Elle doit être l'art de préparer l'avenir. Donc oui, aujourd'hui, nous allons procéder à cette correction budgétaire puisqu'il le faut. Mais nous refusons que l'essentiel soit oublié. Et l'essentiel, c'est vraiment la capacité de nos collectivités locales à agir, malgré un État qui leur demande toujours plus en leur donnant toujours moins. C'est sur ces combats-là que nous continuerons à être attendus. Et c'est sur ces combats-là que les écologistes continueront d'être pleinement mobilisés à vos côtés.

Monsieur le PRÉSIDENT

Je vous remercie pour cette déclaration. Sébastien Laborde, pour le Parti communiste.

Sébastien LABORDE

Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, je débuterais cette intervention en témoignant de l'émotion et de la colère qui saisit bon nombre de nos concitoyens avec l'atroce crime commis dans le Gers et l'assassinat de la petite Lyhanna.

La réalité des violences sexuelles et sexistes s'inscrit dans une société marquée par les rapports de domination patriarcaux encore aujourd'hui et malheureusement, l'actualité ne manque pas d'exemples. Le fait en lui-même, le crime atroce, mais aussi les dysfonctionnements des pouvoirs publics qui ont précédé ce crime et qui l'ont suivi révèlent l'urgence de s'interroger en profondeur et la colère et l'émotion légitimes et très largement partagées dans notre pays doivent trouver des réponses précises et fortes.

La montée du masculinisme, les atteintes aux droits des femmes, le sort fait à la protection de l'enfance deviennent aujourd'hui insupportables. Les Départements de France avaient demandé des états généraux de la protection de l'enfance en 2023. Cette année, la protection de l'enfance est grande cause nationale, mais quels moyens sont-ils alloués pour éviter de nouveaux crimes ou de nouveaux drames ? Bien sûr, il y a besoin de cerner les responsabilités individuelles, mais plus largement la réalité est que notre état social se dégrade, que la société se fracture et comme conseillers départementaux, cela doit nous interroger au regard des compétences qui sont les nôtres en matière de solidarité, d'action sociale, de protection de l'enfance, nous avons tant à faire et tant à dire dans ce contexte.

Les besoins sociaux explosent dans une société en crise et le Département, les communes, les associations absorbent une part importante des besoins. Elles subissent dans le même temps les conséquences de politiques d'austérité, tout en tentant de diminuer les conséquences de la crise économique et sociale que nous vivons. Nous le verrons aujourd'hui avec le vote du budget, un nouveau vote du budget, le projet, pour certains, est de mettre non pas seulement le Département de la Gironde, mais l'ensemble des Départements sous une tutelle de l'État qui les réduirait à être de simples opérateurs décentralisés de politiques publiques décidées au sommet de l'État. Tout comme certains voudraient réduire le fait communal à la simple exécution de compétences là encore décidées ailleurs. Ce faisant avec l'austérité, la confiance démocratique s'érode et c'est dans ce terreau que prospèrent les discours d'extrême droite et populiste qui exploitent les peurs sociales sans jamais s'attaquer aux causes réelles des difficultés vécues par nos concitoyens. Il ne suffit pas donc simplement d'ajouter de la colère à la colère, de l'émotion à l'émotion, il faut donner des moyens matériels, démocratiques, aux collectivités, aux services publics pour qu'elles puissent exercer leurs compétences pleines et entières.

Nous examinons aujourd'hui les modifications budgétaires faisant suite à l'avis de la Chambre régionale des comptes et vous l'avez dit, il s'agit de modifications budgétaires à hauteur de 0,67 % du budget que nous avions voté au mois d'avril. Mais pour dire les choses clairement, et contrairement aux communiqués de presse de la Chambre régionale des comptes et à la traduction que la presse a pu en faire, il s'agit bien simplement d'ajustements techniques pour ce qui nous concerne aujourd'hui. Il s'agit d'acter, par exemple dans ces ajustements, que la crise sociale s'aggrave malgré ce que peut en dire le gouvernement, conséquence de la guerre au Moyen-Orient et de la perte de souveraineté de la France, la situation économique de notre pays se dégrade fortement dans de nombreux domaines, et notamment énergétiques et industriels.

Dans ce contexte, notre responsabilité est très importante, éviter le blocage budgétaire, alors que vous l'avez dit, Monsieur le Président, bon nombre de nos partenaires attendent que nous puissions exécuter le budget que nous avions adopté le 13 avril et je veux d'ailleurs, là aussi, m'associer à vos propos en saluant et en ayant un message de solidarité envers les agents et aussi l'ensemble de nos partenaires, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, qui attendent l'exécution du budget du Département. Il s'agit de préserver la continuité du service public, de l'accès aux droits, des solidarités humaines et territoriales, et accompagner nos partenaires dans un contexte très difficile pour elles aussi.

Nous devons aussi, dans ce contexte, avoir une exigence de clarté et de vérité. La question des rattachements qui nous obligerait à inscrire concernant les AIS 13 à 14 mois de dépense et seulement 12 de recettes est profondément injuste et illogique et laisserait entendre que notre déficit se creuserait. Nous savons tous ici que ce n'est pas la réalité. Nous pourrions au moins nous entendre sur le constat de cette réalité qui enfonce le Département aujourd'hui de la Gironde, mais demain de toute la France, en disant ce qu'il en est vraiment de nos recettes et de nos dépenses, de nos capacités à répondre aux attentes et aux besoins. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Valérie Guinaudie.

Valérie GUINAUDIE

Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais commencer mon propos par une citation d'Edgar Morin. La première et fondamentale résistance est celle de l'esprit, elle nécessite de résister à l'intimidation de tout mensonge asséné comme vérité, à la contagion de toute ivresse collective.

Comment des dépenses connues, inscrites au budget et destinées à être payées peuvent-elles être racontées comme la découverte d'un nouveau déficit ?

Comment une pratique de plus de 20 ans adoptée par de nombreux départements et que notre majorité avait précisément décidé de solder en 2026 peut-elle soudain devenir le support d'un soupçon de dissimulation ?

Et comment comprendre qu'une présentation médiatique aussi sévère ait pu paraître si rapidement sans que l'analyse du Département soit entendue avec la même force ?

Ces questions, nous les posons sereinement. Je ne reviendrai pas sur les explications techniques qui seront apportées lors de cette séance, mais un fait doit cependant rester clair pour tout le monde. Les dépenses dont il est question n'étaient pas cachées. Elles étaient identifiées, elles étaient inscrites au budget 2026 et elles avaient vocation à être réglées.

La Chambre régionale des comptes retient aujourd'hui une autre lecture de leur rattachement comptable. C'est son rôle de formuler un avis et nous le respectons. Mais ce choix modifie la présentation des comptes de 2025. Il ne révèle ni une dépense nouvelle ni une volonté de dissimulation de la part du Département. D'ailleurs, la Chambre régionale des comptes le reconnaît elle-même dans son communiqué. Ces dépenses étaient prévues au budget 2026.

Il faut aussi rappeler ce que nous votons aujourd'hui pour la première fois, notre Assemblée examine un compte financier unique. Le compte financier retrace les comptes réellement exécutés en 2025. Il n'est pas une orientation politique ni une prévision, mais bien la réalité de

l'exécution du budget 2025. Et le Président l'a rappelé, il est établi conjointement par le Département et par le payeur départemental.

Cela n'enlève rien au rôle de la Chambre régionale des comptes, mais cela oblige à chacun à une certaine mesure avant de laisser entendre que la majorité aurait caché la réalité des comptes.

Depuis le début, nous avons fait le choix de la transparence. Les éléments ont été communiqués, les crédits ont été inscrits, les efforts nécessaires au retour à l'équilibre ont été engagés. Et chaque fois que cela a été possible, le groupe Gironde Avenir a été associé au point financier parce qu'une situation aussi importante ne devait pas être réservée à la seule majorité.

Alors nous entendrons sans doute aujourd'hui, dans quelques instants, que le Département n'aurait pas travaillé sérieusement avec la Chambre régionale des comptes, puisque l'avis rendue n'est pas celui qui était attendu. Mais travailler avec une institution de contrôle ne signifie pas être privé de droit de constater une divergence. Nous avons échangé, nous avons transmis, nous avons préparé une régularisation complète et nous découvrons aujourd'hui une lecture différente sur le rattachement des dépenses que personne n'avait dissimulées.

Il est d'ailleurs difficilement compréhensible que nous soyons conduits à revoter un budget primitif pour des ajustements de prévision représentant 0,5, 0,6, 0,7, 0,8 % en fonction de là où on le place du budget de fonctionnement du Département. Il est tout aussi légitime de s'interroger sur le traitement public de cette séquence. Lorsque des dépenses connues et budgétées deviennent dans le récit médiatique le symbole d'une aggravation brutale, il manque une part essentielle de la vérité.

Nous ne demandons aucun traitement de faveur. Nous demandons simplement que les faits soient présentés dans leur totalité. Et les faits disent également que la Chambre régionale des comptes reconnaît l'effort engagé dans notre plan de retour à l'équilibre. Elle constate que des économies sont engagées et elle ne demande pas à ce stade de nouvelles économies pour 2026.

Notre groupe assume donc le travail nécessaire autour du retour à l'équilibre. Il assumera les décisions nécessaires, mais il refuse que la Gironde soit réduite à un chiffre ou que cette majorité soit présentée comme ayant dissimulé ce qu'elle avait précisément décidé de traiter.

Car derrière ce budget, dans l'attente de son exécution, il y a des enfants à protéger, des personnes âgées à accompagner, des personnes en situation de handicap à soutenir, des associations, des communes, des collèges, des routes et des secours, il y a des agents qui continuent à porter avec engagement le service public départemental.

Retrouver l'équilibre des comptes est nécessaire. Maintenir ce service public départemental utile, protecteur et présent sur tous les territoires l'est tout autant.

Parce que nous n'oublions pas comment nous en sommes arrivés là, non-compensation des aides individuelles de solidarité, suppression de la fiscalité, parce que nous n'oublions pas comment les Départements s'enfoncent inexorablement vers une impasse budgétaire, nous revendiquons encore et toujours un financement pérenne de la solidarité nationale, un financement qui ne dépend pas de l'activité économique, un financement à la hauteur des besoins des Girondines et des Girondins et en particulier pour soutenir les plus vulnérables d'entre eux dans un moment où la crise économique et sociale accentue les fragilités sociales et territoriales.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques mots sur ce début de séance. Je remercie, collègues, Président du groupe socialiste, de me faire parler avant que j'ai parlé, mais je n'ai pas nécessairement besoin sur vos bancs, chers collègues, d'avoir une anticipation de mes propos qui, sans doute, ne seront pas ceux que vous venez de donner. Donc je vais apporter quelques éclairages.

D'abord, vous dire que si nous en sommes arrivés là, bien sûr, c'est pour des causes exogènes en partie. Bien sûr, personne ne l'a jamais contesté dans cette Assemblée, mais c'est aussi parce que depuis 5 ans maintenant, 5 ans, 2021, alors même que l'effet ciseau apparaissait dans nos budgets, il y a eu une volonté d'assumer ici une trajectoire de politique publique qui ne correspondait pas à l'évolution des ressources de ce Département. C'est une réalité aussi. C'est une réalité assumée par la majorité. Nous en avons d'ailleurs débattu à chaque fois qu'il y avait des moments d'échange budgétaire entre nous. C'est une réalité qui correspondait à un souhait de mettre les politiques publiques à un certain niveau, nous expliquant quand même, rappelons-nous les choses, je suis là aussi pour le faire, qu'il n'était pas possible de revoir les politiques volontaristes, ça a été dit, acté dans nos débats, impossible, impossible, sauf, je rappelle, à dégrader significativement le service public. Ça, c'est la réalité de départ.

Quand vous dites que la sincérité et la transparence ont toujours été présentes dans cette Assemblée, je conteste cela avec vigueur. Et je peux en apporter la preuve très simplement, notamment à travers le BS 2025, où soudainement, on découvre 97,7 millions d'euros de déficit aggravés par 37,5 millions d'euros de factures dont nous ne saurons jamais si elles étaient engluées dans les méandres administratifs de circuits internes de validation ou pas, ou perdues. Enfin bon, voilà. Et ça, c'est une réalité. C'est la réalité de l'absence d'anticipation de la majorité sur les situations, la situation financière et la trajectoire financière du Département. En tout cas, c'est la lecture que nous voulons porter sur les bancs de l'opposition. Ça ne vous étonnera pas, M. le Président, parce qu'à partir du moment où il y a volontarisme politique, et on peut saluer le volontarisme politique de la majorité, qui assume ses responsabilités, il faut aussi parallèlement assumer cette absence d'anticipation.

Impossibilité de revoir les trajectoires et les politiques volontaristes. Impossibilité de cranter des niveaux d'action sur les compétences obligatoires du Département. C'est cela qui a été dit. Mais ça a été dit pendant cinq ans. Et c'est pour cela que nous en sommes aujourd'hui arrivés à ce point de quasi-tutelle de la Chambre régionale des comptes. Alors, ce n'est pas faute d'avoir, évidemment, largement alerté sur les bancs du groupe d'opposition, d'avoir saisi, nous aussi, porté l'attention, la CRC, du préfet, sur un certain nombre d'éléments. Mais aujourd'hui, nous en sommes là.

Alors nous en sommes là aussi parce que, et je crois que c'est ça qui est le plus surprenant aujourd'hui, nous trouvons qu'il y a un discours assez déconnecté des réalités, permettez-moi de vous le dire. Bien sûr, il faut maintenir un certain nombre, parce que c'est essentiel pour les Girondines et Girondins, il faut maintenir la capacité et la solvabilité sur les allocations individuelles de solidarité, sur les missions centrales du Département, personne ne dira autre chose. Mais sincèrement, comment aujourd'hui expliquer que la décision de la Chambre régionale des comptes, même si elle porte, et je ne conteste pas sur une part extrêmement réduite d'ajustement, comment expliquer aujourd'hui cette situation, si ce n'est qu'elle résulte

d'un défaut d'anticipation ? Et c'est ça qui est surprenant, et on en a échangé, Président. Comment est-il possible qu'une majorité, qu'un Président de Département, se retrouve dans cette situation, alors même que nous l'imaginions, il y a des liens extrêmement réguliers avec la Chambre régionale des comptes, dans le cadre de la construction de ces documents et du suivi, du pilotage, de l'évolution, de la réduction des dépenses. Voilà, ça, c'est une véritable question. Alors dire aujourd'hui que la Chambre régionale des comptes retarde de façon outrageuse l'application des politiques publiques, c'est aussi peut-être se questionner sur pourquoi cette mesure, qui, si elle est infime et n'impacte pas significativement le BP, n'a pas été inscrite dès le départ. Parce que quand il y a divergence de lecture avec la juridiction de la Chambre régionale des comptes, on peut tenter le bras de fer. Mais visiblement, on ne gagne pas à tous les coups, Président. Et donc, c'est aujourd'hui le BP coup de bambou. Si je reprends une expression citée par la presse, j 'espère que je n'abuse pas, ou le BP claque.

Voilà, donc, effectivement, il y a aussi une question forte de méthode dans la façon dont le Département est piloté et dans la gouvernance actuelle, qui est une gouvernance qui, j'imagine, est extrêmement compliquée avec les contraintes qui nous sont imposées.

Anticiper, je pense que vous ne l'avez pas fait suffisamment. Écouter, je pense que ce doit être à côté de l'affirmation de volonté de politique publique, ça doit être aujourd'hui dans la phase extrêmement contrainte dans laquelle nous sommes, un souci permanent pour ne pas se retrouver dans les situations où nous sommes.

Et j'ouvre donc, par rapport au CFU, sur une autre question. Que va-t-il arriver de ce CFU ? Qu'adviendra -t -il de ce CFU ? Alors, peut -être allez -vous demander l'engagement personnel du payeur général sur les décalages éventuels, ce serait une première, on verra si c'est le cas. Mais en tout cas, je ne comprends pas et nous ne comprenons pas sur ces bancs, on aura l'occasion d'en discuter tout à l'heure, d'en échanger. Pourquoi après le message extrêmement clair, extrêmement clair parce que finalement, le choix du revote du budget, politiquement, il a une signification. Ce n'est pas le BS, vous l'avez dit. C'est à un moment donné, pour une somme dont j'acte qu'elle est faible, obligée à re-voter le BP. Ça veut dire que dans le rapport de force qui s'établit avec l'autorité juridictionnelle, la Chambre Régionale des Comptes, aujourd'hui, les élus que nous sommes, que vous êtes, puisque nous, voter contre, mais enfin, ça veut dire qu'à un moment donné, le pouvoir du dernier mot ne nous appartient pas, c'est ça que ça veut dire. Et donc, quid du CFU ? J'attends sans gourmandise parce que, pour conclure mon propos, je dirais qu'en situation de crise, toutes ces logiques d'incertitude que je viens de résumer depuis cinq ans pèsent énormément aussi sur la crédibilité du pilotage par les élus de ce Département, parce que ça crée de l'incertitude ou, en tout cas, ça ajoute de l'incertitude à une situation de crise qui mériterait un peu plus, effectivement, de stabilité dans les processus, dans les méthodes et dans la gouvernance du processus budgétaire. Voilà. Merci, mes chers collègues.

M.LE PRÉSIDENT

Bien, merci. Nous aurons l'occasion, effectivement, de confronter nos arguments et peut-être de remettre un certain nombre de choses dans l'axe. Mais ce sera donc par la suite.

Je vous propose d'abord de désigner un ou une secrétaire de séance. Merci, Céline. Et nous allons procéder à l'examen des rapports. Mais tout d'abord, je dois vous proposer de voter l'application de la procédure d'urgence. Vous savez que vous avez reçu les documents, mais on en avait échangé assez rapidement au regard des délais. Donc l'article L3121-19 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas d'urgence, le délai de 12 jours pour la

communication des rapports peut être abrégé au regard de l'urgence et de la nécessité d'intégrer des dispositions portées dans l'avis de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine reçue le 22 mai 2026. Je propose de maintien de l'examen des dossiers intégrés tardivement à l'ordre du jour de cette séance. Donc je propose au vote la mise en œuvre de cette procédure d'urgence.

Rapport n° 00 – 0 (1176) – Questure

APPLICATION DE LA PROCEDURE D'URGENCE PREVUE A L'ARTICLE L3121-19 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT)

Apparemment, Nathalie Lacuey ne peut pas voter, visiblement, numériquement. C'est peut-être la carte qui est déficiente. C'est bon. Très bien.

Donc vote à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Nous pouvons poursuivre la séance. Vous avez reçu le procès-verbal de la séance plénière du 30 mars dernier. Avez-vous des corrections à apporter à ce procès-verbal ? Je vous propose donc de le voter.

Rapport n° 00 – 1 (814) – Questure

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 30 MARS 2026

Vote à l'unanimité. Merci.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je donne la parole à Alain Charrier pour l'actualisation de la composition des commissions thématiques de notre Assemblée.

Rapport n° 00 – 2 (1166) – Questure

ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE

Rapporteur : Alain Charrier

Alain CHARRIER

Oui, Monsieur le Président, chers collègues, comme vous l'avez annoncé tout à l'heure en début de séance, notre collègue Sébastien Saint-Pasteur a donc démissionné et nous accueillons de ce fait son suppléant, Monsieur Florian Porta Bonete. Et du coup, ça nous oblige à modifier un certain nombre de commissions, en particulier les commissions 8, accès au droit, 10, handicap, et 17, politique des personnes âgées, liens intergénérationnels et services publics de l'autonomie. Je vous invite tous, comme vous avez pu le lire, à regarder les nouvelles compositions qui ont été jointes au rapport. La commission Finances a mis un avis favorable à vos propositions. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Avez -vous des interventions sur le sujet ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

Il n'en manque plus que deux, votes. Ça y est, c'est bon. Bon, merci à l'unanimité.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Ensuite, il s'agit de donner acte d'un rapport qui vous a été distribué sur table et qui est le rapport 2025 de la médiatrice du Département de la Gironde. Je laisse Marie -Claude Agullana présenter ce rapport.

Rapport n° 00 – 1 (1117) – Questure

RAPPORT ANNUEL 2025 DE LA MEDIATRICE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Rapporteure : Marie-Claude Agullana

Marie-Claude AGULLANA

Merci. Excusez-moi. Conformément aux obligations légales, la médiatrice du Département de la Gironde doit rendre compte de son activité.

Pour l'année 2025, cette activité est détaillée dans le rapport joint au présent rapport. Mesdames, Messieurs, afin de répondre à une volonté forte des citoyens du Département de la Gironde, le 28 juin 2018, le Conseil Départemental a adopté à l'unanimité la création de la fonction de médiation institutionnelle départementale. Depuis 2020, Mme Nathalie Pasieka assure en toute neutralité et indépendance la fonction de médiatrice départementale en facilitant la résolution des litiges entre l'administration et les usagers, particuliers, associations, entreprises, et en formulant des propositions de réforme de l'administration ou d'amélioration des processus.

Afin de rendre compte de cette activité dans le respect des obligations légales, le rapport 2025 de la médiatrice est présenté aux conseillers départementaux et rendu public.

M. LE PRÉSIDENT

Apparemment, il vous a été transmis. Il devait y avoir une version finalisée remise sur table, mais il vous a été transmis dans les documents.

Marie-Claude AGULLANA

Il est dans le tome 1, page 71.

M. LE PRÉSIDENT

Oui, oui, oui. Mais on devait vous fournir un document finalisé graphique. Sinon, on vous l'imprime et on le passe au vote après, si vous préférez.

Marie-Claude AGULLANA

Si vous préférez. Non. Donc, il est proposé de donner acte à Monsieur le Président du Conseil départemental de la communication de ce rapport. La commission 7 est favorable aux propositions de M. le Président.

Ce que je peux vous dire rapidement, c'est qu'en 2025, il y a eu 242 saisines, dont seulement 134 relevaient du champ départemental. Et donc, les saisines qui ne relevaient pas du champ départemental ont été réorientées.

La médiatrice, c'est vraiment un relais d'accès aux droits. Donc, son action est très importante pour conseiller, rediriger. Et il y a une très bonne relation entre la médiatrice et les services qui font que les difficultés sont rapidement réglées. Ce qui est particulièrement intéressant, je l'ai rencontré dernièrement, c'est qu'elle a relevé, effectivement, quelque chose pour lequel, Monsieur le Président, enfin, vous êtes assez sensible à la simplification des courriers, donc à l'humanisation, la simplification des courriers et des réponses à faire aux usagers, en particulier, donc, voilà, c'est aussi, son action va aussi permettre d'avancer par rapport à cela.

Et enfin, il faut aussi noter le droit à l'erreur, tant pour les personnes qui demandent des prestations, mais aussi pour les agents et les services, parce que parfois, il peut y avoir des erreurs.

Donc, voilà, son rôle est essentiel et vraiment, il y a une amélioration des relations avec les usagers, beaucoup d'interpellations directes et vous verrez, dans son rapport, il y a quelques témoignages de personnes qui ont affaire à Mme Pasieca et qui sont particulièrement satisfaites de son action.

M. LE PRÉSIDENT

Je confirme pour ma part la reconnaissance, effectivement, au regard du travail qui est effectué, qui permet de temporiser et d'apaiser un certain nombre de résolutions de problèmes ou de difficultés auprès des usagers. Pas d'intervention ? Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Juste pour rappeler que nous sommes favorables à l'engagement de cette médiatrice sur le terrain parce que ces médiateurs ont un rôle extrêmement important pour rendre parfois plus d'humanité au contexte réglementaire et pour que des choix soient faits et opérés dans les arbitrages et les décisions administratives avec une forme de discernement. Voilà. Donc, nous y sommes très favorables. C'est le visage humain de l'administration, au-delà, évidemment, du visage humain des fonctionnaires territoriaux de ce Département.

M. LE PRÉSIDENT

Sébastien Laborde.

Sébastien LABORDE

Oui, à mon tour, et au nom du groupe communiste, on ne peut que se féliciter de la présence de ces médiateurs sur le terrain. D'abord, ils montrent leur efficacité puisqu'il y a un certain nombre de saisines. D'ailleurs, on peut aussi voir qu'il y a une augmentation malgré tout de ces saisines, notamment à vocation sociale, ce qui montre à la fois l'utilité des médiatrices et du travail qui reste à accomplir. Et puis aussi, alerté sur, quand on regarde la répartition géographique des sollicitations de la médiatrice, on voit que beaucoup de ces sollicitations proviennent de territoires les plus éloignés du centre de la métropole. Et ça montre aussi l'efficacité. Et on répond peut-être aussi par ce biais-là au sentiment d'abandon qu'on peut rencontrer dans les territoires éloignés. Donc, merci, Marie-Claude, pour ta présentation. Et puis, nous saluons à nouveau ce dispositif qui, de notre point de vue, doit absolument se pérenniser dans les prochaines années.

M. LE PRÉSIDENT

Merci, Sébastien. Céline Gouery.

Céline GOEURY

Simplement de dire qu'on a eu une visio avec la Défenseure des droits la semaine dernière, si je ne dis pas de bêtises, qui alerte très grandement sur le non-recours aux droits de nombreuses Françaises et Français, et qu'en Gironde, ce maintien de l'action de la médiatrice vient participer à cela, alors peut-être modestement, parce qu'il y a beaucoup de demandes, mais en tout cas, c'est bien un enjeu national aussi, auquel elle répond avec du quotidien. Et merci pour elle.

M. LE PRÉSIDENT

S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer au vote. Sylvain, on ne voit pas le... Vote unanime. Je vous remercie.

DÉCISION : IL EST DONNÉ ACTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT

À nouveau, Marie-Claude Agullana, cette fois-ci, pour le bilan annuel de la commission consultative des services publics locaux, il s'agit également de donner acte.

Rapport n° 00 – 3 (703) – Questure

BILAN ANNUEL 2025 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapporteure : Marie-Claude Agullana

Marie-Claude AGULLANA

Tout à fait. Mesdames, Messieurs, l'article L1413.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président de la Commission Consultative des Services Publics locaux présente à son assemblée ou à son organe délibérant avant le 1er juillet de chaque année un état des travaux réalisés par cette Commission au cours de l'année précédente.

Donc, la Commission s'est réunie une fois, lors de l'année 2026, le jeudi 23 avril dernier, afin d'analyser les dossiers suivants : le rapport annuel de la délégation de services publics pour la gestion de l'adduction d'eau du Blayais, le rapport annuel du partenariat public-privé relatif à la construction de MDS, et enfin le rapport annuel de la Régie des transports maritimes départementaux.

A noter que les éléments analysés et étudiés au titre du rapport du partenariat public-privé et du rapport de la Régie des transports maritimes départementaux viennent répondre aux recommandations formulées par la Chambre régionale des comptes de la Nouvelle-Aquitaine sur ces sujets.

Les élus et représentants des usagers extérieurs présents ont pu analyser, débattre et voter au sujet des trois affaires proposées.

Les avis formulés par la Commission sur ces dossiers sont présentés dans ce bilan annuel, lequel est accompagné du procès-verbal et des supports étudiés lors de la réunion.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de prendre acte du bilan annuel de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 25. La Commission 7 est favorable aux propositions de M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Y a-t -il des demandes d'intervention concernant ce rapport ? Je n'en vois pas. Passons au vote. Très bien. Votez à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISION : IL EST DONNÉ ACTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT

Nous allons à nouveau donner acte, cette fois-ci, des actions en justice ou en défense pour 2025 dans le cadre des délégations qui me sont confiées pour ester en justice. Rapporteur Alain Charrier.

Rapport n° 00 – 4 (942) – Questure

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE OU EN DEFENSE POUR L'ANNÉE 2025 DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATIONS A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR ESTER EN JUSTICE

Rapporteur : Alain Charrier

Alain CHARRIER

Monsieur le Président, chers collègues, par délibération du 1er juillet 2021 et conformément à l'article L.3221.10.1 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée vous a délégué la possibilité d'intenter au nom du Département les actions en justice ou de défendre le Département dans des actions intentées contre lui.

En vertu de cette délégation et des dispositions de ce même article, il est porté à connaissance le compte rendu concernant l'année 2025.

A noter que le volume des contentieux est stable et que, comme chaque année, une majorité des dossiers sont liés au droit de l'action sociale, c'est -à-dire l'activité de la DGAS, DAPA et DPEF principalement.

Le Département accorde également une assistance judiciaire afin de protéger les agents attaqués ou mis en cause en raison de leur fonction. Et cette année, on a eu 13 dossiers.

Après une accalmie en 2024, les contentieux introduits par des personnes demandant la protection MNA ont repris de manière substantielle, souvent en raison du classement sans suite du parquet, qui oblige le Département à décliner la prise en charge, quand bien même il considère le jeune homme mineur. Le juge administratif prononce alors en urgence, dans l'attente de la décision du juge pour enfant, la prise en charge par le Département sur le fondement de l'intérêt supérieur de l'enfant, lorsque le jeune n'a ni ressources ni solution d'hébergement. A défaut, il rejette les recours, ce qu'il a fait pour huit d'entre eux.

Sur les 47 contentieux jugés en 2025, un peu plus de 68 ont été favorables à la collectivité. Une grande majorité des procédures sont traitées par les agents en interne. Seulement 25 sont confiés à des avocats, 25%, pardon. Tendance qui tend à s'accentuer dans le contexte budgétaire actuel et surtout par la montée en compétence de nos agents.

Si les réclamations des tiers qui attaquent le Département au 31 décembre atteignent un montant total de 11 millions d'euros, il s'agit là, la plupart du temps, de demandes majorées intentionnellement dans l'espoir de se voir accorder un montant le plus élevé possible.

Or, le contenu des décisions de justice montre un principe de réalité différent puisque le Département n'a finalement été condamné qu'à 14 053 euros en 2025 et que la moyenne des condamnations sur les trois derniers exercices est de 183 229 euros.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de prendre acte de la communication du bilan des actions en justice pour l'année 2025. On a eu un avis favorable aux propositions par la Commission des finances. Merci.

M.LE PRÉSIDENT

Merci, M. le Rapporteur. Pas d'intervention. Passons au vote. Voté à l'unanimité, enfin, prise d'acte à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISION : IL EST DONNÉ ACTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT

Il s'agit encore d'un rapport sur lequel nous devons donner acte concernant les crédits versés au titre de l'auto-assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre. Alain Charrier, à nouveau.

Rapport n° 00 – 5 (1055) – Questure

INFORMATION SUR LES CRÉDITS VERSÉS AU TITRE DE L'AUTO ASSURANCE ET SUR L'ACCEPTATION DES INDEMNITÉS DE SINISTRES

Rapporteur : Alain Charrier

Alain CHARRIER

Monsieur le Président, chers collègues, le Département a été contraint de garantir les sinistres bâtimentaires et responsabilités civiles en auto assurance suite à une résiliation du marché et un marché public infructueux. A ce titre, il prend en charge directement les sommes destinées à la garantie de ces risques pour procéder à la réparation des sinistres. Les risques liés à la flotte automobile et aux bois et forêts restent garantis par des contrats passés auprès d'assurance.

Concernant les risques bâtimentaires, il est à noter que la gestion des sinistres peut prendre plusieurs années, engendrant la perception d'indemnités de sinistres sur les exercices 2024 et 2025.

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales, un bilan sur les crédits versés au titre de l'auto-assurance et sur l'acceptation des indemnités de sinistres doit être présenté au Conseil Départemental.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de prendre acte de la communication du bilan 2025 des crédits versés au titre de l'auto-assurance et sur la perception des indemnités de sinistres. La Commission 7 Finances et a émis un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT

Merci, M. le Rapporteur. Pas de remarques, nous passons au vote.

Bien, acte donc donné à l'unanimité sur ce rapport.

DÉCISION : IL EST DONNÉ ACTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT

Et enfin, dernier rapport concernant le questeur, à voter, qui est relatif à la formation des élus pour le bilan 2025. Merci.

Rapport n° 00 – 6 (971) – Questure

FORMATION DES ELUS – BILAN 2025

Rapporteur : Alain Charrier

Alain CHARRIER

Monsieur le Président, Chers Collègues,

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Départemental ont droit à une formation adaptée à leur fonction.

La délibération 2021-48-CD adoptée le 15 juillet 2021, précise le cadre de cette disposition de formation des conseillères et conseillers départementaux pour la mandature avec notamment un plafond autorisé des dépenses de formation fixé à 20 % et donne lieu à un débat annuel.

Au titre de 2025, les données concernant les actions de formation des élus départementaux sont les suivantes :

- 16 élus départementaux ont suivi une action de formation
- 22 actions de formation ont été suivies, relevant de 6 thèmes de formation
- Le montant financier dédié s'élève à 19 296 euros.

Au titre de ce qui précède, il est proposé de prendre acte de la communication du rapport relatif au bilan 2025 concernant la formation des élus, de se prononcer favorablement sur les perspectives en matière de formation des élus pour l'année 2025, dans le respect de la réglementation en vigueur, conformément aux orientations définies dans la délibération précitée de 2021 relative à l'exercice du droit de formation des élus.

La commission 7 Finances a émis un avis favorable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT

Pas de remarques, nous passons au vote. Vote à l'unanimité, je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Nous passons à la vice-présidence de Corinne Martinez, finances et achat, mais nous commençons par un rapport sur lequel il nous revient de donner acte et qui est présenté par Nicolas Tarbes, qui a la délégation concernant la philanthropie girondine et qui va nous présenter le bilan 2024-2025 de cette mission philanthropie et partenariat.

Rapport n° 07 – 1 (981) – Finances

BILAN 2024/2025 MISSION PHILANTHROPIE ET PARTENARIATS

Rapporteur : Nicolas Tarbes

Nicolas TARBES

Merci, Monsieur le Président, chers collègues,

Alors je ne sais pas, on avait quelques slides à l'appui, je ne sais pas si vous avez prévu de les partager. Visiblement, non. Merci. Voilà, donc nous souhaitons effectivement, comme nous l'étions engagés, vous présenter aujourd'hui le bilan de la mission philanthropique des partenaires du Département pour les années 2024 et 2025, puisque nous sommes à deux ans d'exécution sur cette mission. Je vous rappelle qu'on avait voté le démarrage en décembre

2023. Donc en deux ans, le Département a clairement posé les fondations d'une démarche inédite sur son territoire, c'est-à-dire mobiliser des acteurs privés au service de l'intérêt général girondin.

Donc quelques chiffres clés. Les résultats sont là, vous pouvez l'observer. Le Département a mobilisé 22 partenaires et donateurs pour financer au total 23 projets. On retrouve donc l'ensemble des projets, 7 politiques publiques. Voilà.

On va mettre sur le deuxième slide, s'il vous plaît. Voilà, vous dire que nous avons donc un exemple de projet bénéficiaire. Il y en a un certain nombre. On observe en fait que ces projets sont principalement sur la transition énergétique et l'environnement, puisque trois quarts des dons en fait sont fléchés sur ces politiques. Donc on observe qu'il y a une appétence, on va dire, sur ces projets.

Donc quelques exemples, voilà, des élèves qui bénéficient notamment grâce au renouvellement des trois chaudières sur le parrainage Gaz-Bordeaux, l'objectif nage jeunesse, la protection de l'enfance, l'éco-pastoralisme pour la renaturation et puis l'intégration des vaches marines au niveau d'Hostens, les personnes âgées et la politique handicap où il y a plus de 500 bénéficiaires, voilà, qui ont pu bénéficier de projets culturels co-construits avec des artistes. Et enfin, le projet de transition énergétique, SLIME 33, où plus de 1000 ménages par an accompagnés sur 350 euros par an d'économie sur leur facture. Voilà, donc vous pouvez observer que ce sont directement des dons qui bénéficient directement aux Girondines et aux Girondins du Département.

Si on compare rapidement l'évolution de la mission entre 2024 et 2025, on observe qu'il y a une dynamique très encourageante, puisqu'en fait, nous avons quasiment doublé le nombre de projets, passant de 8 à 15. Les soutiens perçus par notre Département ont progressé de près de 50 % pour atteindre plus de 330 000 dons d'impact global en 2025. Donc ce n'est pas aussi qu'une question de volume financier, c'est aussi le signe de la qualité des projets et que la démarche est solide avec nos partenaires, puisque nos partenaires veulent s'inscrire dans une démarche à la fois de responsabilité collective et que de nouveaux acteurs nous témoignent chaque année à leur confiance.

Concernant la répartition et les effets leviers, donc comme je vous l'avais dit, on retrouve principalement, voilà, des projets autour de la protection de l'environnement, plus de la moitié, et de la transition énergétique, qui correspond donc quasiment aux trois quarts de projets soutenus. Et puis voilà, sur cette année 2025, on voit de nouveaux projets autour notamment donc de la protection de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement durable.

Alors les perspectives de gouvernance pour les années à venir, donc le Département entend consolider cette démarche de façon qualitative. C'est à la fois fidéliser nos donateurs dans un partenariat durable, diversifier les politiques publiques bénéficiaires, et maintenir un cercle d'acteurs économiques girondins engagés sur la durée autour de nos valeurs communes. Cette mission qui est encadrée par un comité de pilotage qui réunit la présidence, les élus référents, le cabinet et la direction générale des services, et enfin les directions juridiques et communications, c'est cette gouvernance collective qui garantit à la fois que chaque partenariat est conforme à nos valeurs, à nos politiques publiques et à notre cadre éthique.

L'annexe du présent rapport constitue le bilan consolidé des soutiens obtenus depuis la création de la mission. Il retrace donc l'ensemble des dons perçus, financiers et en nature, pour les exercices 2024 et 2025.

Au vu de ce qui précède, il est proposé de prendre acte des informations relatives au bilan de la mission philanthropique et partenariat du Département Gironde, contenu dans l'annexe du présent rapport, avis de la commission 7 finances favorable aux propositions de Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Merci pour ce bilan complet, Nicolas. Merci à toi. Merci à Adèle Lasne et à sa collègue pour le travail qui est effectué, parce qu'effectivement, c'est un travail souvent de longue haleine pour parvenir à obtenir les financements qui, on le voit, permettent d'aider un certain nombre d'actions, voire d'innovations publiques départementales. Et donc, le chemin me semble être désormais bien tracé. Il va falloir, bien évidemment, continuer. Mais je suis notamment particulièrement heureux de savoir que très récemment, le troisième bus en + a été financé grâce à tout ce travail autour de la philanthropie girondine. Voilà, donc merci vraiment à toi et à celles et ceux qui œuvrent autour de cette philanthropie. Je laisse la parole à Vincent Maurin.

Vincent MAURIN

Monsieur le Président, chers collègues, nous tenons, Groupe communiste, à rappeler notre opposition de principe au recours au mécénat. Pour nous, la mise en œuvre de nos missions de droit commun doit reposer sur l'engagement plein et entier de notre collectivité, par l'intermédiaire notamment de ces orientations budgétaires. La mise en œuvre du service public ne peut être assujettie au bon vouloir de grandes entreprises privées. Ici notamment, nous en avons deux très grandes, Vinci et AG2R. En revanche, la philanthropie de ces entreprises pourrait plutôt se traduire à soutenir nos demandes pour une fiscalité mettant encore mieux à contribution les profits de ces grandes entreprises au service de l'intérêt général. Merci.

M.LE PRÉSIDENT

Très bien, c'est noté. Pas d'autres interventions ? Si, pardon, Martine Couturier.

Martine COUTURIER

Monsieur le Président, chers collègues, alors si nous ne sommes pas formellement opposés comme nos camarades communistes sur ma droite, placés ici dans l'hémicycle, nous sommes amenés effectivement à nous prononcer sur ce premier bilan qui a été fort bien présenté. Nous saluons effectivement les agentes et les agents qui y ont fortement contribué et pour plus de 540 000 euros, c'est un résultat effectivement qui est très positif.

En revanche, comme nos collègues, nous souhaitons rappeler un principe auquel nous sommes particulièrement attachés : le mécénat ne doit jamais devenir un substitut à l'action publique. Le rapport affirme clairement que les financements publics doivent demeurer premiers et que la philanthropie doit rester un complément. Nous partageons complètement cette orientation et nous serons attentifs à ce qu'elle continue à guider l'action de la collectivité. Et les difficultés budgétaires actuelles ne doivent pas servir de prétexte à un désengagement des fonds publics et à une dépendance accrue à des fonds privés qui, par essence, sont fluctuants.

Effectivement, ce bilan montre également que certains domaines concentrent aujourd'hui une part importante des soutiens obtenus, notamment l'environnement et la transition énergétique. Nous ne pouvons que nous en féliciter. Cela traduit souvent un intérêt croissant des acteurs privés pour ces enjeux, mais cela invite également à poursuivre la réflexion sur la diversification des politiques publiques soutenues, comme cela est prévu.

Lors du précédent Conseil Départemental consacré à l'évolution de la charte du mécénat, ma collègue Christine Quelier avait salué, au nom de notre groupe, le renforcement des critères éthiques et formulé plusieurs propositions complémentaires. La progression du nombre de partenaires rend d'autant plus nécessaire une application rigoureuse de cette charte, un examen attentif des nouveaux donateurs et une transparence constante sur les conventions conclues. Il nous est arrivé d'ailleurs d'avoir des votes divergents sur certaines conventions de mécénat proposées, considérant que nos priorités n'étaient pas suffisamment défendues par le mécène.

Donc saluons en conclusion les résultats obtenus et le travail accompli par la cellule de philanthropie et partenariat, mais nous continuerons à accompagner cette démarche de manière constructive, tout en restant attentifs au respect de l'indépendance de l'action publique, à la cohérence éthique des partenariats et à la poursuite de l'amélioration du cadre de gouvernance que nous appelons de nos vœux. Merci, chers collègues.

M.LE PRÉSIDENT

Merci pour cette intervention, Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Juste pour remercier les personnes qui déploient de l'énergie pour faire en sorte qu'on puisse conclure avec un certain nombre de partenaires des convergences sur un certain nombre de thématiques qui se traduisent aussi par des fonds privés.

Je ne crains pas, Président, que nous ayons avant quelques années privatisé les budgets de ce Département. Ça me semble une hypothèse d'école. 547 000 sur plus d'1 milliard 800 millions d'euros, je pense qu'on est bien loin de la privatisation et je pense que ces fonds sont utiles et puis ils traduisent aussi de l'intérêt que peuvent avoir un certain nombre de partenaires privés sur des sujets départementaux qui sont plutôt, disons-le, des sujets de solidarité, dont on pourrait se dire qu'a priori, ils n'intéressent pas nécessairement, dans une vision ultra-libérale, un certain nombre d'opérateurs. Et finalement, il y a des entreprises que ça intéresse. Donc tant mieux. Faisons-le évidemment dans le respect d'une certaine éthique. D'ailleurs, on avait eu des échanges en amont sur un questionnement sur les chaudières dont le doute avait été levé par la suite. Donc je sais que les services, on peut leur faire confiance et puis aux élus aussi de ce Département sur cette question seront vigilants pour éviter tout dérapage, conflits d'intérêts ou d'éthique avec des partenaires. Mais voilà, je trouve que c'est une bonne chose qu'on puisse amorcer ces démarches.

M.LE PRÉSIDENT

Très bien, merci pour tes interventions. Je vous propose de passer au vote à présent, pour donner acte de ce rapport.

Est-ce qu'on peut passer au vote ? Bien, 62 votes pour et 4 abstentions. Je vous remercie.

DÉCISION : IL EST DONNÉ ACTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT

Abstentions : (4) M. Sébastien LABORDE, Mme Marie LARRUE, M. Stéphane LE BOT, M. Vincent MAURIN.

Dossier suivant qui appelle le vote, lui, il s'agit de l'avenant à la convention concernant la programmation 2027 du Fonds social européen +.

Rapport n° 07 – 1 (929) – Finances

FONDS SOCIAL EUROPEEN PLUS (FSE+) - AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTION GLOBALE POUR ABONDEMENT DE L'ANNEE DE PROGRAMMATION 2027

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Merci, Président, chers collègues, il s'agit effectivement d'une délibération qui va nous permettre d'abonder notre enveloppe sur la programmation pour la dernière année de cette programmation qui sera l'année 2027. Il est possible d'avoir un amendement en montant de l'ordre de 860 000 euros qui se déclinera sur les deux thématiques qui nous intéressent, bien sûr, et pour lesquelles nous avons une délégation au niveau du Département. Ils se déclineront donc pour 577 000 euros à destination de l'insertion, l'inclusion des publics en parcours d'accès à l'emploi et du solde des 282 000 euros pour la lutte contre les pauvretés, l'exclusion sociale et les situations de vulnérabilité.

Donc nous allons demander effectivement à pouvoir bénéficier de cet amendement de 860 000 euros.

M.LE PRÉSIDENT

Merci. Quelqu'un souhaite -t-il intervenir ? Pas d'intervention. Nous passons au vote.

Il manque un vote. Bernard Fath, ah oui, où est-il Bernard Fath ? Très bien, vote à l'unanimité. Je vous remercie. Merci.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Nous allons devoir donner acte ensuite des délégations qui me sont confiées concernant la passation de marchés publics et d'accords-cadres. Il s'agit donc de ce compte rendu de délégation pour l'année 2025. Corinne Martinez.

Rapport n° 07 – 4 (1082) – Finances

DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES - COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION POUR LES MARCHÉS ATTRIBUÉS DURANT L'ANNÉE 2025

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Merci. Effectivement, un rapport 2025, comme nous le faisons chaque année, qui présente l'ensemble des marchés publics et accords-cadres que nous avons passés sur l'année. Et là aussi, ça concerne l'ensemble des directions et des métiers du Conseil Départemental. Vous en voyez le nombre en termes de marchés publics et accords-cadres, il s'agit de 491 marchés qui ont été construits et travaillés pour répondre aux besoins de la collectivité, tant en fournitures, en services qu'en travaux. Nous avons et nous aurons l'occasion d'y revenir dans la présentation du SPASER aussi à cette occasion ; pour l'année 2025, on peut mettre un

focus sur les marchés qui ont une clause d'insertion et notamment faire un bilan des heures d'insertion qui ont accompagné ces marchés.

Et puis, surtout, puisque la commande publique, c'est également aussi un regard sur le tissu économique girondin et pour l'année 2025, c'est en montant en plafond, puisque sur les accords, ce ne sont pas les montants exacts de marché passés mais pour l'année 2025, en montant en plafond, nous sommes à 153 millions d'euros qui ont été octroyés à des TPE, PME, ayant leur siège ou un établissement en Gironde.

Donc, nous voyons bien que notre commande publique et nos marchés font également partie du développement économique et du soutien économique au TPE, PME et pas que, également aux entreprises d'insertion du territoire.

Céline GOEURY

Est-ce que quelqu'un a des questions ? Pas de questions ? On va pouvoir passer au vote.

Vote à l'unanimité pour cette délibération et Corinne prend la suite à nouveau sur le sujet des marchés publics.

DÉCISION : IL EST DONNÉ ACTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT

Rapport n° 07 – 1 (1072) – Finances

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES LANCÉS PAR LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Rapporteur : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Effectivement, nous parlons encore de marché public, mais cette fois-ci pour l'année 2026. Comme vous le savez, nous n'allons pas revenir sur la situation qui, aujourd'hui, ne nous permet pas en délégation classique d'exécuter ou d'accorder des marchés, mais dans la continuité de nos activités et aussi dans le cadre du respect de nos délégués de paiement et puis, afin de payer les entreprises qui ont effectué ces marchés, nous devons passer cette délibération. Vous avez en annexe les marchés concernés, qui concernent là aussi tout un ensemble de directions et d'entreprises correspondantes.

M.LE PRÉSIDENT

Merci pour cette présentation. Il y a un amendement qui a été pris en commission 7, c'est ça ? Martine ?

Corinne MARTINEZ

Ce sont des coquilles de report de pourcentage entre le début introductif et les conclusions du rapport.

M.LE PRÉSIDENT

Très bien. Pas d'observation ? Nous passons au vote. Romain Dostes.

Merci. Donc vote à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Rapport suivant. Il s'agit de nos documents importants, même si l'acronyme ne parle pas toujours, mais le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables, le SPASER 2026-2030. Il va vous être présenté à l'appui d'un support et donc la parole est à Corinne Martinez. Merci

Rapport n° 07 – 1 (1081) – Finances

APPROBATION DU SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES 2026-2030

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Merci, Président. Chers collègues, effectivement, le SPASER est un acronyme et le Président l'a dit, c'est aussi un document important. Ce qui va vous être présenté, c'est le SPASER numéro 3 de la collectivité pour une période de 5 ans.

C'est aussi l'occasion de parler de la commande publique de façon générale. Vous le savez, c'est également une façon de faire de la politique, en fait, à travers de ce que nous achetons, des orientations que nous donnons. J'ai parlé tout à l'heure du tissu économique girondin, des entreprises d'insertion. Donc, effectivement, la commande publique est également un support et correspond à nos orientations politiques.

Donc, ce qui va vous être présenté, et là, nous avons remercié, effectivement, des équipes au sens global pour la période que nous traversons et le travail qui est fait au quotidien. Et là, je voudrais remercier l'ensemble des directions qui ont travaillé auprès du service de la commande publique pour élaborer ce SPASER ambitieux numéro 3 qui va servir de cadre pour l'ensemble de nos achats et de nos marchés pour les 5 années à venir.

Donc, nous allons faire un retour rapide sur le SPASER numéro 2. Effectivement, nous avons des éléments à partager, la commande publique par rapport au tissu économique girondin, par rapport à l'insertion. Un petit bémol, effectivement, mais que nous devons aussi regarder sur l'insertion sur l'année 2025. Vous le savez, nos marchés ont diminué. Nous sommes dans un cadre de réduction de nos dépenses, que ce soit en service ou en investissement et hélas, les marchés qui auraient pu être closés et qui sont closés classiquement sur l'insertion ont peut-être été les marchés qui ont le plus fortement diminué. Donc, nous avons baissé, nous pouvons noter, une baisse sur ces clauses d'insertion, même si le montant d'heures d'insertion reste élevé, près de 92 000 heures d'insertion sur l'année 2025 à travers 34 marchés.

Nous pouvons également, sur l'année 2025 et sur le SPASER 2, voir que nous évoluons dans nos conditions environnementales qui atteignent 100 % des marchés ou 95 % des marchés que nous avons passés en 2025. Et je l'ai dit, avec un montant élevé pour les entreprises de Gironde.

Alors, je ne sais pas comment vous voulez avancer, Thomas, sur les ambitions du SPASER. Donc, effectivement, renforcer les conditions d'insertion, les conditions environnementales, les conditions pouvant aller vers le tissu économique et les entreprises girondines, et également avoir une gouvernance à plusieurs niveaux qui nous permet, à la fois avec les territoires, à la fois avec les entreprises, les partenaires, et en interne l'ensemble des directions, avoir des points réguliers et que ce SPASER infuse bien sur l'ensemble des achats de la collectivité.

Nous ne l'avons peut-être pas encore dit, nous pouvons déterminer la durée d'un SPASER. Là, ce qui a été choisi, c'est d'établir ce SPASER de 26 à 2030 pour pouvoir dépasser le timing du plan de retour à l'équilibre. Vous le savez, nous réduisons nos dépenses, bien sûr, nous les orientons, nous les suivons avec les critères qui ont été établis au niveau du SPASER, mais nous avons également une perspective et une revoyure peut-être à avoir sur l'année 2028, puisque des choses auront changé, et peut-être avec une deuxième phase de ce SPASER de l'année 2028 à l'année 2030.

Donc, le contenu de ce SPASER, vous l'avez, il vous a été remis sur table. Ce que vous avez, c'est un rappel, effectivement, de l'ambition et axe par axe, le détail des objectifs cibles, des actions qui seront suivies et qui se dérouleront sur la durée de ce SPASER avec des actions structurantes et des critères qui correspondront au suivi et à l'évaluation de ce SPASER. Nous n'allons pas reprendre le document qui est d'ailleurs bien fait et qui vous a été remis, qui va nous servir de cadre pendant ces cinq premières années.

Donc, avec l'axe 1, je l'ai dit, avec le tissu économique Girondin, l'insertion et l'inclusion, avec ces deux axes qui sont détaillés avec leurs actions ciblées, avec aussi un ensemble de partenaires qui nous accompagnent particulièrement sur l'insertion. Je pense à des partenaires institutionnels et aussi à tous les acteurs sur les territoires d'accompagnement des publics avec le focus privilégié sur, bien sûr, les allocataires du RSA.

L'axe 3, comme je l'ai dit, donc tout l'aspect environnement avec des notions nouvelles qui sont apparues et également sur ces travaux de co-construction interne et avec les partenaires extérieurs sur les axes environnementaux. La notion de préservation de la ressource en eau, notamment pour certains travaux, a été quelque chose qui a été mis en avant.

Également, le travail qui a été fait avec la DSIN, donc avec les services informatiques du Département qui, déjà, sont orientés vers le réemploi, vers la réutilisation des matériaux existants et de ne pas être toujours dans la course du dernier produit dans le cadre de ce travail sur le SPASER, il y a eu une contribution très intéressante et assez ambitieuse, et ambitieuse, je vais enlever le mot assez, de l'ensemble des directions du Département et puis quatrième axe qui est en lien avec ce que je viens de dire, avec la création de clubs SPASER, d'intervenants dans chaque direction pour pouvoir travailler et toujours coordonner l'ensemble des marchés, des projets de marché et de les mettre en adéquation avec ce SPASER.

Et aussi, il y aura un travail conjoint avec la commission d'appel d'offres et on a eu l'occasion de le travailler avec Aline Mouquet, Présidente de la commission.

Donc, un document ambitieux, précieux, que je vous commande de lire, qui est très bien synthétisé, que nous avons partagé en copie l'achat soit au moment de sa construction qu'au moment de sa présentation et il va nous accompagner pendant les cinq prochaines années.

M.LE PRÉSIDENT

Merci pour cette présentation complète de ce document important. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Christine.

Christine QUELIER

Monsieur le Président, chers collègues, ce nouveau SPASER 2026-30 confirme bien que la commande publique est davantage qu'un outil administratif. C'est un véritable levier de transformation écologique, sociale et économique d'un territoire.

Nous saluons d'abord le travail réalisé ces dernières années. Les résultats présentés montrent une progression importante de l'intégration notamment des considérations environnementales dans nos marchés publics.

Atteindre 95 % des marchés concernés, c'est donc très proche de l'objectif des 100 % définis nationalement et ça constitue un niveau élevé qui témoigne d'un engagement réel de notre collectivité.

Nous nous réjouissons également de voir mis en valeur dans ce nouveau schéma plusieurs orientations que nous appelions de nos vœux : le réemploi, la sobriété numérique, la prise en compte du coût carbone des achats, la promotion des circuits courts ou encore la réflexion sur le coût global des produits et services plutôt que sur leur seul prix d'acquisition. Ces orientations vont dans le bon sens car elles permettent de faire de la commande publique un outil concret de transition écologique.

Nous saluons aussi la création du club des référents SPASER et des référentes SPASER qui nous semble être un bon moyen pour sensibiliser largement les agentes et les agents à l'application de cette stratégie.

Pour autant, nous pensons aussi qu'il faut conserver un haut niveau d'ambition. Nous avions déjà plaidé lors du précédent SPASER pour une démarche plus volontariste en matière de réduction des déchets, de lutte contre les plastiques à usage unique, de prise en compte des perturbateurs endocriniens ou encore de conditions animales. Et ces sujets demeurent pleinement d'actualité.

La commande publique représente plusieurs centaines de millions d'euros chaque année. Elle peut donc orienter des pratiques économiques bien au-delà de la seule administration départementale. À travers nos cahiers des charges, nos critères d'attribution et nos conditions d'exécution, nous avons la capacité d'encourager des modes de production plus respectueux de la santé humaine, du bien-être animal, de la biodiversité et des ressources naturelles.

Nous sommes également attentifs à ce que les objectifs environnementaux s'accompagnent d'indicateurs de suivi suffisamment précis pour mesurer les progrès réalisés. Ce n'est pas parce que la réglementation impose à partir d'août 2026 d'avoir 100 % de marché public avec clauses et critères environnementaux qu'il faudra se dispenser d'indicateurs de suivi précis sur ce plan. Il ne faudrait pas non plus se dispenser de vouloir faire progresser le poids donné à ces critères environnementaux pour qu'ils aient vraiment un impact dans les choix.

Par ailleurs, l'analyse de cycle de vie des biens pour les principaux segments d'achat pourrait également faire l'objet d'un suivi intéressant. L'État était d'ailleurs invité dans la loi Climat Résilience à mettre à disposition des pouvoirs adjudicateurs des outils opérationnels de définition et d'analyse du coût de cycle de vie.

Enfin, nous partageons pleinement l'idée selon laquelle le meilleur achat est parfois celui que l'on ne réalise pas. La sobriété doit rester le principe directeur de notre politique d'achat. Ne pas acheter lorsque cela n'est pas nécessaire, réemployer lorsque cela est possible et n'acheter du neuf qu'en dernier recours.

Parce que la transition écologique passe aussi par la manière dont les collectivités utilisent l'argent public, nous soutiendrons donc ce SPASER tout en restant mobilisés pour qu'il continue à progresser au cours des prochaines années. Et pour cela, la sensibilisation, la formation, l'appropriation de ce paradigme de la sobriété par les agentes et les agents, mais

aussi et peut-être surtout par les élus, apparaît absolument nécessaire à renforcer. Je vous remercie.

M.LE PRÉSIDENT

Merci pour ce commentaire. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Oui, quelques éléments là par rapport à ce SPASER et notamment pour constater qu'on a aujourd'hui, à la lecture des chiffres qui nous sont fournis, quelques évolutions qui peuvent porter à interrogation sur la commande publique.

D'abord, constater, si les chiffres qu'on a calculés sont bons, qu'on a un taux de sollicitation des entreprises locales qui passe de 34 % en 2024 à 14 % en 2025. Ce qui sous-tendrait, non, c'est faux ? Je me suis trompé ? Vous me direz si j'ai... En tout cas, par rapport à l'objectif des 30%, il nous semble qu'on n'est pas dedans, vous me direz si on a commis une erreur, ça peut arriver.

Deuxième élément, une vigilance quand même par rapport aux chiffres concernant les heures d'insertion, dont on constate que même s'ils augmentent par rapport à l'année dernière, on était à 79 130 heures l'an dernier, il ré-augmente, mais on est loin des seuils qu'on a été en mesure d'atteindre il y a quelques années. On a des références hautes en 2021, 156 602, 125 252 en 2022, et donc on est quand même sur une tendance baissière. Et j'aurais aimé avoir des éléments parce que je trouve que ça interroge.

On a bien lu les excès, en tout cas la verbalisation de la prudence par rapport au PRE, compte tenu à l'intérieur de ce rapport, et notamment l'interrogation par rapport à la durée des 5 ans au-delà de la période de PRE qui est mentionnée dans le document pour nous dire qu'après cette période, on aura sans doute des contraintes qui pèseront sur l'achat public et qui peut-être pourraient impacter cette partie des résultats du SPASER.

Voilà, donc vous dire qu'on votera évidemment ce SPASER comme on le fait, et juste porter ces interrogations dans nos débats pour avoir un échange avec vous.

Corinne MARTINEZ

Alors, effectivement, quelques réponses qui sont dans le rapport et qui étaient dans la présentation.

Concernant les entreprises girondines, aujourd'hui, nous en sommes à 38,9 % pour être exact. Et le montant, je l'avais d'ailleurs donné dans le rapport précédent qui était le bilan et les accords-cadres de l'année 2025 pour un montant global maximal qui pourrait être de 153 millions d'euros. Donc, c'est 38,9 % si on veut être précis.

Par contre, les 14%, ils existent bien quelque part, mais ce n'est pas sur ce sujet-là. C'est comme je l'ai dit sur le rapport précédent, ça concerne les marchés avec clause d'insertion et le nombre d'heures d'insertion. Parce que vous l'avez vu, ça reste supérieur à l'année 2024, mais par rapport aux années, et vous faites bien de le mentionner, parce qu'effectivement, quand nous sommes dans nos pics d'investissement, quand nous sommes dans un plan collège ambitieux, nous avons des heures qui vont vers l'insertion et des entreprises girondines, enfin, nous avons un montant de marché qui est nettement supérieur. Nous voyons notre courbe d'investissement, notre courbe d'emprunt, notre courbe d'insertion, notre courbe d'achat, c'est la même, en fait. Donc, l'explication, elle se trouve là. Nous étions dans un pic d'investissement avec des marchés clausables socialement. Ils l'ont été. Ça a été suivi. La D2I

a été très vigilante, bien sûr, sur ces constructions de marché et sur cette clause et ces suivis. Nous sommes à la fin de cette période et nous avons d'autres marchés également qui ont fait l'objet de baisse, très clairement, dès l'année 2025. Je pense au marché d'entretien des pistes cyclables, des PDIPR, des bords de route, mais également ce que l'on peut avoir dans les collèges, mais là, au niveau du fonctionnement et pas au niveau de l'investissement. Donc, ça, c'est un réel constat et sur lequel nous nous sommes basés et dans le SPASER, il y a eu des modifications. Je n'ai pas voulu rentrer dans le détail, mais de vous répondre permet de rentrer dans un détail. Jusqu'à présent, les marchés étaient clausés à partir de 90 000 euros. Là, dans ce SPASER, nous sommes descendus au premier euro parce que nous pouvons atteindre d'autres marchés qui n'étaient pas forcément ceux qui étaient touchés quand nous avions ce seuil des 90 000 euros. Et avec la CRESS, avec les territoires, nous allons travailler et augmenter l'annuaire et la visibilité et la vision qu'on peut avoir de l'ensemble des marchés qui peuvent être clausés, tant en fourniture qu'en services, qu'en travaux. Et en démarrant, à partir du premier euro, nous pourrons très certainement faire rentrer d'autres types de prestataires et notamment sur cette clause d'insertion, également aussi sur ce qui peut être développement du tissu économique girondin. Et comme cela a été dit, nous nous sommes assez élevés dans la partie environnementale, mais nous resterons très vigilants et la somme des indicateurs, clairement accompagnant les actions phares qui ont été mises dans ce SPASER, va nous permettre de le suivre. Donc voilà les éléments de réponse que je peux vous apporter. J'espère que cela peut vous convenir.

M.LE PRÉSIDENT

Oui, Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Non, c'était bon.

M.LE PRÉSIDENT

Pardon. Pas d'autres demandes d'intervention ? Passons au vote.

Monsieur Mangon. Très bien. Donc ce SPASER est voté à l'unanimité. Je vous en remercie parce que même s'il y a toujours, évidemment, des marges de progrès, on a pu les évoquer dans le cadre des échanges, malgré tout, il s'agit quand même d'une démarche qui s'inscrit dans le temps long et qui est plutôt vertueuse.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je propose à Aline Mouquet de nous présenter la mise à jour du règlement de la commission d'appel d'offres.

Rapport n° 07 – 3 (972) – Finances

MISE A JOUR DU REGLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapporteure : Aline Mouquet

Aline MOUQUET

Merci Président. La présente délibération a pour objet de valider les modifications du règlement de la commission d'appel d'offres, de la commission des marchés et de la commission de délégation de services publics à la suite d'évolutions réglementaires et de

clarifier le fonctionnement de ces commissions et donc ensuite d'en adopter le règlement mis à jour.

Nous avons, nous, Conseil Départemental, adopté le règlement de fonctionnement de ces commissions le 1er juillet 2021. Le règlement a pour objet de poser les compétences de ces commissions ainsi que les règles relatives à leur composition et leur fonctionnement.

La commission d'appel d'offres a pour vocation d'attribuer les procédures dont les montants sont supérieurs aux seuils formalisés.

La commission de délégation de services publics, elle a pour fonction d'analyser les candidatures et les offres pour la gestion d'un service public délégué garantissant la transparence et l'équité de la procédure.

Et la commission des marchés a pour vocation de donner un avis sur l'attribution de certaines procédures en fonction de seuils établis.

Donc la mise à jour du règlement des commissions a pour objectif de se conformer, comme je l'ai dit, aux évolutions réglementaires intervenues sur le périmètre d'intervention des commissions, de clarifier le rôle de chaque commission, en particulier de la commission de délégation de services publics, de rendre plus lisibles les règles de fonctionnement de ces commissions et de préciser les modalités de fonctionnement des commissions. Donc il est proposé au Conseil Départemental de procéder aux modifications de ce règlement et d'adopter le nouveau règlement mis à jour. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT

Merci Madame la rapporteure. Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Vous savez que je suis très attentif sur les histoires de conflits d'intérêts. Donc je me suis aperçu que ce règlement incluait désormais une modification en matière de prévention des conflits d'intérêts. Alors d'une certaine façon c'est une bonne chose, mais je rappelle que nous sommes soumis à la charte de l'élu local. On a eu l'occasion de la lire ici et dans toutes les instances où nous siégeons. Donc je me demande quelle est l'utilité de rappeler cela, alors que le cadre légal nous contraint déjà évidemment à la prévention des conflits d'intérêts, dont nous sommes parfaitement, dans cette assemblée, conscient.

M.LE PRÉSIDENT

Je ne sais pas si Aline veut... Oui, Corinne.

Corinne MARTINEZ

En fait, la mise à jour de ce règlement, c'est simplement l'intégration des évolutions réglementaires et législatives. Donc ce qui a été repris, ce n'est pas une écriture propre, c'est une intégration de ce qui existe déjà, même si cela peut être effectivement, du cadre réglementaire, même s'il peut être redondant et on le sait s'il n'y avait que là, avec d'autres réglementations que nous suivons, bien sûr, strictement et à la lettre.

M.LE PRÉSIDENT

Il ne s'agit pas d'intérêt public-public, on est bien d'accord.

Bien, nous passons au vote. Alain Charrier. 66 votes unanimité. Je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Ensuite, il s'agit de donner acte des garanties d'emprunt pour l'année 2025.

Rapport n° 07 – 1 (731) – Finances

GARANTIE D'EMPRUNT – BILAN DE L'EXERCICE 2025

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Effectivement, cette plénière porte sur de nombreux bilans, notamment celui des garanties d'emprunt. Vous les voyez passer à chacune de nos commissions permanentes de façon assez nombreuse. Un bilan qui reflète le fait que les garanties d'emprunt portent essentiellement, pour ne pas dire à 100%, mais à 98 % sur le secteur du logement et puis, bien sûr, pour 2,1%, et c'est là aussi des petites coquilles de pourcentage qui font qu'il y a un avenant, mais ce n'est que ça comme nature d'avenant sur le secteur médico-social et ça concernait une seule opération. Des montants qui sont importants, puisque nous avons un encours global de plus de 2,35 milliards d'euros avec une année 2025 avec presque 140 millions d'euros de garanties d'emprunt couvertes.

Vous avez également dans ce rapport toute la procédure de mise en jeu des garanties et la sécurisation des risques parce que quand on parle de montants aussi importants, vous le savez, nous sommes souvent accompagnés d'autres faiseurs de cette garantie, nous avons une multiplicité de bailleurs, qui sont des bailleurs qui ont bien sûr une assise importante, mais vous avez aussi la sécurisation des risques. Aucune mise en jeu n'a jamais été faite depuis que le Département couvre et assure ces garanties d'emprunt, mais il est important de voir que nous sommes sécurisés à ce niveau-là. Il n'y a qu'une opération qui a demandé un étalement, un opérateur qui a demandé un étalement, mais tout à fait raisonnable, suivi, contrôlé, et le Département a continué et prorogé sa garantie d'emprunt. Donc c'est un point important. Ça peut paraître très technique quand on les passe en Commission Permanente, on va souvent assez vite, mais sans ces garanties d'emprunt, il y aurait certains projets et très certainement beaucoup de projets concernant le logement qui ne sortirait pas et dans la situation que nous connaissons sur la crise du logement et le manque de logement, il y aurait une aggravation de la situation. Donc un point important et c'est l'occasion aussi de relever l'importance des garanties d'emprunt portées par le Département auprès des bailleurs ou du médico-social.

M.LE PRÉSIDENT

Merci, Corinne. Je vais dans le sens de cette insistance parce qu'effectivement, ces rapports de garantie d'emprunt passent de façon assez rapide et presque invisibilisée, alors qu'en réalité, ils représentent des montants qui sont conséquents en appui à un certain nombre de projets. Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Oui, redire l'utilité, pour faire écho à ce qui vient d'être dit, de ces garanties d'emprunt, notamment dans la dimension de l'effet de levier qu'elles ont sur la réalisation d'un certain nombre de projets.

Et vous poser une question par rapport, d'abord remarquer que les ratios prudentiels sont complètement aussi dans le cadre de ce qui est nécessaire, obligatoire, donc c'est plutôt une bonne chose. Simplement, vous poser une question sur la façon dont on va aborder la partie

de l'évaluation du risque sur les années à venir. Est-ce que, compte tenu du rétrécissement d'un certain nombre de financements, je pense plutôt d'ailleurs au secteur médico-social, là, sur l'impact potentiel que pourrait avoir des décisions prises de réduction de dépenses dans le cadre du PRE, est-ce qu'on a aujourd'hui évalué des projets qui pourraient être soumis à des risques de défaillance ? On constate globalement qu'on n'a jamais eu de défaillance, donc c'est une bonne chose. Mais est-ce que la question du risque de défaillance, compte tenu du PRE sur le secteur médico-social, est quelque chose qui est dans le viseur des services et qu'on suit, qu'on a... Voilà.

Corinne MARTINEZ

Alors vous avez tout à fait raison, en fait. Bien sûr que c'est dans le viseur des services. Je vous ai parlé d'un établissement qui avait demandé un étalement avec quatre années supplémentaires de garanties. Il y a des bilans qui sont faits, pas simplement à notre niveau mais avec d'autres partenaires et puis surtout les prêteurs, en fait, de base. Donc oui, ce suivi est fait et sans cette vigilance, nous n'aurions aucune vision. Donc il y a plusieurs temps de travail au niveau de la garantie. Il y a au niveau de la demande, quand le projet est posé, nous ne sommes pas les seuls à prendre la décision. Nous sommes accompagnés de différents critères par le poseur de projet. Il y a des bilans intermédiaires pour savoir où nous en sommes par rapport au remboursement, la situation économique du demandeur et il y a des mises en alerte quand, de toute façon, il faudrait être alerté que nous suivons mais également des mises en alerte qui peuvent venir des partenaires financiers directement.

M.LE PRÉSIDENT

Pas d'autres questions ? Nous passons au vote. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISION : IL EST DONNÉ ACTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT

Je redonne la parole à Corinne Martinez et nous serons deux à nous déporter du vote, Michel Lacoste et moi-même, pour la participation au financement du SDIS sur les mois de juillet à octobre.

Rapport n° 07 – 2 (1177) – Finances

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SDIS SUR LES MOIS DE JUILLET A OCTOBRE

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Alors la délibération, en fait, son titre est explicite. Je peux peut-être ajouter quelques chiffres mais il s'agit de compléter le compte qui a été versée au SDIS pour le compléter à hauteur de 35 millions d'euros et 700 000 qui correspond à 4 douzièmes puisque nous sommes sur 4 mois avec bien sûr l'enveloppe initiale inchangée des 107 millions d'euros mais c'est pour garantir le bon fonctionnement bien sûr des 4 prochains mois pour le SDIS.

M.LE PRÉSIDENT

Pas de questions ? Oui, Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Pas de question, on votera évidemment favorablement sur cette délibération. Peut-être, de façon incidente, Président, vous interpeller sur la gouvernance du SDIS. On a reçu, dans le cadre du processus démocratique auquel on est tous très attachés, attention, mais un certain nombre de bulletins, alors c'est assez folklorique. On a reçu des petits bulletins roses. Je crois qu'il y a des petits bulletins verts aussi. Je ne vois pas du tout d'allusion politique, bien sûr. Bon, mais plus sérieusement, ça veut dire qu'on a encore, si j'ai saisi ce qu'on nous a demandé de faire, j'ai voté, à déléguer, en tout cas à voter pour des délégués de communes au SDIS. Et donc ma question était, est-ce que ce système va perdurer ou est-ce qu'on est dans une logique de transition visant à avoir une... Je trouvais ça assez surprenant, en fait, d'avoir... Alors c'est un côté folklorique sympathique, ça nous occupe un peu, mais non, ce n'est pas la première fois, Dominique, mais c'est juste une question par rapport à l'évolution de la gouvernance du SDIS. Est-ce que ces systèmes sont ancrés dans un règlement de gouvernance qui perdurera ainsi, ou est-ce que les évolutions de la gouvernance prévoient à terme de revoir la façon dont on désigne ?

Ah oui, pardon, je vous posais une question. On aurait dû voter avant, puis je vous posais la question après, en fait. Vous auriez pu... On peut voter, on peut... Non, mais on peut voter et puis on...

M.LE PRÉSIDENT

Bien. Donc je vous propose de participer au vote.

Vote positif. 64 voix pour et 2 ne participent pas au vote.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Ne prend pas part au vote (2) : M. Jean-Luc GLEYZE, Mme Michelle LACOSTE.

Donc Jacques Breillat, pour répondre à la question maintenant que le vote est passé, en fait, le vrai sujet, c'est la question de la compétence des ECI. Soit les communes l'ont conservée et ne l'ont pas transférée à l'intercommunalité, soit l'intercommunalité a reçu la compétence des ECI. Ce qui fait que vous avez au sein du conseil d'administration du SDIS des représentants des communes et des représentants des intercommunalités. Donc pour l'instant, tant que toutes les intercommunalités de Gironde n'ont pas récupéré la compétence des ECI, vous aurez toujours un vote effectivement et communal et communautaire.

Bien. Alors nous passons ensuite, nous arrivons sur les modalités de vote, avant de le voter, du compte financier unique 2025, que nous avons commencé à aborder tout à l'heure, Corinne Martinez, pour expliquer ces modalités de vote.

Rapport n° 07 – 2 (826) – Finances

MODALITES DE VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Et là aussi, son classique, donc si des questions sont posées directement au Président, ce ne sera pas possible puisque nous sommes sur le CFU. Donc là, il s'agit de désigner Céline comme… hein ?, évidemment, voilà, évidemment, comme, en qualité de Présidente pour le vote du CFU.

M.LE PRÉSIDENT

Je dois encore opérer à ce stade. Donc il s'agit effectivement d'un vote pour les modalités de vote.

Corinne MARTINEZ

C'est ça.

M. LE PRÉSIDENT

Nous sommes transparents.

Il manque deux votes. Madame Amouroux, Monsieur Carmona.

Bien, vote à l'unanimité.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Je passe donc la parole à Céline Goeury.

Oui, juste, je vous informe qu'à l'issue de votre vote, il faudra émarger, donc le document circulera, c'est ça, pour pouvoir émarger sur le CFU. Merci.

Céline GOEURY

Je m'empresse de passer la parole à Corinne Martinez.

Rapport n° 07 – 2 (975) – Finances

COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Merci Madame la Présidente, chers collègues, c'est bien ça change de dire Madame la Présidente. Donc, un vote du CFU qui est donc une première pour la collectivité puisque le CFU sera obligatoire à partir des exercices de 2026 mais nous le mettons en place et nous vous le proposons au vote pour l'année 2025 comme vous le savez, le CFU, et c'est déjà en place sur certaines collectivités, rassemble le document du compte administratif établi par la collectivité qui présente ces résultats et l'ensemble du compte de gestion établi par le payeur et le comptable public sous la forme d'un seul et même document pour bien sûr qu'il se regroupe.

Alors, je voudrais simplement avant de rentrer dans la présentation des chiffres parce que ça pourrait être dit quasiment à chacune des pages, vous allez le voir, le CFU 2025 a un résultat et on va parler effectivement de 2 millions d'euros qui est meilleur que celui que nous aurions pu imaginer quelques mois en avant et c'est vraiment l'objet de l'ensemble des efforts des économies qui ont été portées dès l'élaboration du budget 2025 par l'ensemble bien sûr de les élus et de la majorité départementale mais aussi par l'ensemble des directions des agentes et des agents qui ont mis en place ces réductions d'économies parce que ce ne sont pas que des chiffres et ce ne sont surtout pas des chiffres c'est afin de garantir un service public de proximité une façon de travailler pour répondre aux priorités départementales de lutter contre les vulnérabilités d'être auprès des territoires et accompagner les transitions comme nous l'avons déjà dit donc un moment de remerciement à chacun de la place qui l'occupe.

Donc ce CFU vous le savez et on en parle à chaque fois que nous exprimions sur les budgets ou sur les comptes administratifs avec des fortes tensions financières, avec une volatilité des recettes, avec une progression des dépenses sociales et des manœuvres budgétaires qui sont diminuées, dans son propos d'introduction, le Président faisait la comparaison entre les années où nous avions un levier fiscal et ce que nous avons aujourd'hui nous le disons à chaque présentation mais il est important justement de se rendre compte que nous n'avons plus ces leviers fiscaux.

Donc je vous le disais, nous avons axé nos priorités dans le cadre d'un budget contraint mais avec une volonté alors je vais faire écho un peu à ce que vous avez dit Monsieur Breillat pour moi ça ne s'appelle pas de l'entêtement en fait de vouloir assurer un service public de proximité, ça s'appelle effectivement une volonté politique, alors bien sûr nous l'avons fait dans des conditions contraintes mais ce n'est pas une absence d'anticipation et c'est effectivement vouloir garder des politiques publiques contraintes. Nous assurons, et nous l'avons dit, nous le disons depuis plusieurs mois, voire années, que c'est dans le cadre d'un budget contraint, et ça nous amène à la situation dans laquelle nous sommes mais l'année 2025, c'est vouloir assumer un service public de proximité performant, tout en ayant moins et en assumant aussi ces mesures de sobriété et de débuts de baisse de dépenses. Nous n'étions pas encore dans le PRE, puisque le PRE couvre les années 2026 à 2028, mais en tout cas, nous avons été attentifs, effectivement, à ça, et vous également, puisque sur le volet des votes, des budgets, et parce que nous partageons, et vous l'avez souvent exprimé à travers vos votes, des dépenses et des différentes politiques publiques que nous avons présentées, comme vous les avez votées, vous avez participé, avec la crainte que vous aviez exprimée sur nos dépenses. Donc s'il y a manque d'anticipation, il est partagé, mais il est bon de partager les joies et les peines et donc peut-être que ça va être le cas.

Je continue la présentation. Donc sur le budget exécuté en 2025, nous pouvons acter de 36 millions d'économies pour l'année 2025, qui s'ajoutent aux 11 millions que nous avions constatés sur l'année 2024 mais nous sommes bien sûr très attentifs à la fragilité, notamment des recettes et des événements exogènes aussi, qui nous impactent sans que nous puissions, à part continuer à faire des ajustements, et j'aurai l'occasion d'en parler, puisque je pense notamment aux dépenses de RSA et du contexte économique global que nous connaissons dans notre pays.

Donc concernant les chiffres, parce qu'il va bien falloir parler de chiffres, notre résultat de l'exercice 2025. Donc pour certains qui ont besoin encore peut-être de décodage et de vocabulaire, la différence entre nos recettes et nos dépenses sur l'année 2025 est positive. Alors très légèrement positive, il ne s'agit pas de dire que nous avons passé la barre et nous avons fait du saut en hauteur, à des hauteurs olympiques, mais en tout cas c'est quand même un renversement et ça montre qu'une trajectoire est en place depuis l'année 2025 et nous pouvons constater au niveau de ce CFU. Donc on ne va pas forcément détailler budget principal et budget annexe, on va partir sur du global, donc comme je vous disais, ce n'est pas astronomique, mais c'est plus 7 millions d'euros. Il s'agit bien sûr après de reprendre les résultats des années antérieures pour arriver à un résultat que nous avons, et ce chiffre circule, à moins 38,6 millions d'euros, tel que nous l'avions annoncé, intégré dans le débat d'orientation budgétaire, dans les documents du budget 2026 et dans les affectations de résultats que nous avons d'ailleurs votés à l'unanimité le 13 avril dernier. Donc nous avons les mêmes chiffres que ce que nous avions prévu au CA anticipé, qui ont été, je le rappelle, validés dans ce cadre de CFU par le payeur et la DRFIP.

Donc revenons sur les recettes, avec une augmentation des recettes, et c'est là que nous allons reparler du fait que c'est volatile, puisque nous avons une progression des recettes de 4%, à hauteur de 78 millions d'euros, mais nous avons une augmentation de 84 millions d'euros de nos DMTO. Donc en fait, nous avons une baisse des autres recettes, mais c'est très compliqué à rentrer dans le détail, et ça n'a pas forcément un grand intérêt, mais ça montre bien que lorsque le marché immobilier reprend et ça n'a pas été le cas sur toute l'année 2025, ça a vraiment repris au cours de l'année et sur la deuxième partie de l'année, nous avons cette augmentation des DMTO, qui a permis d'avoir cette augmentation des recettes de plus 4%, et nous avons une maîtrise de nos dépenses, dans l'augmentation, bien sûr, nous n'avons pas une baisse de nos dépenses, et nous en reviendrons quand nous en détaillerons les catégories, mais nous avons une progression qui diminue, vous le voyez dans les différentes courbes, il faut regarder la partie en haut à droite, avec les DMTO, comme je vous le disais, et la courbe orange, qui est la courbe des dépenses qui diminue, donc vous le voyez bien, c'est assez visuel, pour pouvoir se rendre compte de cette évolution.

Merci. Diapo suivante, ça revient sur la composition de nos recettes, avec cette comparaison 2020-2025, avec l'évolution de nos recettes, j'ai parlé des DMTO vous le voyez sur la troisième barre de l'histogramme qui voit les dotations dans les révolutions avec des baisses sur les dotations de l'État, une fiscalité directe qui est assez stable, la péréquation horizontale, effectivement, elle évolue, mais de façon minime, et puis des recettes sociales, qui continuent à progresser, même si leur progression diminue. Donc, nous avons notre recette, qui cette fois-ci augmente, mais avec toujours cette prudence, que nous devons avoir, avec une précision et un yo-yo, sur la diapositive suivante. Concernant les DMTO, parce que parler de chiffres, c'est forcément intéressant et passionnant, mais de regarder de façon visuelle, les courbes et d'y associer nos difficultés financières paraissent évidentes quand on voit sur cette progression des DMTO pour les années précédentes 23-24 avec cette reprise sur l'année 2025. Nous pouvons rentrer dans le détail de la dépense et déjà de sa répartition. Nous avons, bien sûr, les dépenses de solidarité, nous rentrerons dans le détail, qui représente plus de 60 % de notre budget global de dépense, pour atteindre plus d'un milliard deux. Nous avons des dépenses d'intervention également qui évoluent, nous rentrerons dans le détail, avec les dépenses de personnel également qui diminuent, tout comme les dépenses d'intervention, les péréquations horizontales, mais ça, c'est lié au fait que nous touchons moins de DMTO et les intérêts de la dette qui évoluent. Nous avons donc ce croisement entre ces dépenses de solidarité qui évoluent, bien sûr, et les autres dépenses qui sont des leviers sur lesquels nous pouvons agir, qui elles ne compensent pas, bien sûr, la hausse des dépenses de solidarité, mais qui, elles, sont en maîtrise et font longer de mesures d'économie.

Comme nous allons rentrer dans les diapositives suivantes sur le détail de chacun de ces volets, ce n'est pas à ce moment-là que je vais m'y attarder. Donc là, est-ce que je vais être sur le même titre de diapositive ? Donc là, vous avez la répartition des dépenses de solidarité entre les différents volets, effectivement, de nos politiques publiques concernant l'insertion, l'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, la protection de l'enfance et l'autonomie. Donc vous avez la répartition de ce milliard deux en différentes parts du camembert qui est présenté. Ce qui est intéressant, là aussi, c'est de voir l'évolution que nous avons pu connaître entre l'année 2024 et 2025. Nous avons beaucoup parlé de la protection de l'enfance, je ne sais pas s'il est l'objet, mais peut-être qu'il y aura des questions suite à la présentation de ce CFU mais dans la partie insertion et nous en avions parlé, nous l'avions posé au moment du BS d'octobre 2025, où nous avions engagé des crédits complémentaires à hauteur de 12 millions d'euros, parce que nous voyons, et ça a déjà été

entamé, et hélas, ça perdure sur le début de l'année 2026, depuis cet été, une augmentation du nombre de bénéficiaires, une modification aussi des foyers concernés et des allocataires concernés par l'allocation. Donc nous avons le croisement de l'augmentation en nombre de personnes concernées par le RSA et également par l'augmentation, même si ce sont des montants faibles pour les foyers et les allocataires qui en bénéficient, mais ça contribue à essayer de pouvoir avoir un budget décent, mais quand on augmente par 40 000, 41 000, 43 000 allocataires mensuels, effectivement, ça peut aller très, très vite en dépenses de solidarité.

Autre pan, effectivement, de nos charges, les charges courantes, avec, là aussi, on a donc des détails entre les dépenses de voirie, les dotations de transfert, les frais généraux, et j'en ferai un zoom, et puis les autres charges qui ont connu des efforts probants qui avaient déjà été mis en place sur l'année 2024 et qui se sont accentués sur l'année 2025, notamment au niveau des frais généraux. Alors les frais généraux, c'est bien aussi de dire de quoi on parle. Ce n'est pas le standing de la collectivité derrière frais généraux, ce sont les fournitures administratives, les petits équipements pour réparer, que ce soit nos véhicules, nos bâtiments, que ce soit les bâtiments départementaux, les bâtiments sociaux, les collèges, les frais divers et les honoraires et vous voyez la baisse qui continue sur cette catégorie des frais généraux. Un petit zoom sur les autres charges, parce que l'année 2024 avait été particulière nous avions dû, nous étions encore dans la période où nous devions rembourser les avances de TVA. Vous savez, on avait des annonces, on nous percevait de la TVA, on nous disait, oups, ce n'est pas ça, il faut nous rembourser et ça rentrait donc dans cette catégorie-là. Donc nous avions une augmentation des autres charges, dans les charges courantes au niveau des remboursements de TVA et vous le savez, nous avons renoncé à deux collèges et il y avait les indemnités de résiliation incluses dans cette catégorie.

Et en tout cas, pour l'effort supplémentaire porté en 2025, je voudrais simplement mettre deux subventions marquantes. La subvention marquante concernant le laboratoire départemental d'analyse, qui a, bien sûr, ses missions réglementaires, aussi bien pour ce qui va concerner des mesures de protection sanitaire, également concernant notre propre restauration, concernant nos propres équipements dans les domaines de loisirs, concernant la nage, la qualité de l'eau mais il y a un énorme travail qui a été fait par le LDA et l'ensemble des équipes, des ajustements des tarifs de leurs prestations et notre subvention d'équilibre a été baissée et nous avons et nous retrouvons le même effort porté par les domaines départementaux de loisirs que nous retrouvons également dans cette catégorie d'autres charges. Donc, à l'occasion de montrer que ça concerne tous les domaines, d'intervention et d'activité du Département.

Autres dépenses, les dépenses d'intervention, c'est là que nous y retrouvons le transport des élèves en situation de handicap, différentes subventions, les dotations collège, les participations et la prévention spécialisée. Là encore, regardons ensemble l'évolution des dépenses d'intervention avec une évolution concernant le transport des élèves en situation de handicap. Vous le savez, en 2025, les marchés arrivés à terme et donc ont été retravaillés. Donc, il y a une part, effectivement, du résultat de ces marchés qui nous viennent à avoir une évolution négative et une baisse de nos dépenses qui compensent l'évolution aussi du nombre d'enfants en situation de handicap qui doivent être transportés pour accéder à une éducation et à leur établissement adapté qui était nécessaire à la continuité de leur scolarité. Nous voyons également une baisse concernant les subventions ça peut toucher, bien sûr, la politique du tourisme et nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler. Les politiques agricoles, environnementales et culturelles et nous avons maintenu une stabilité des subventions concernant le sport et la jeunesse sur l'année 2025. Et après, vous avez le détail

et les montants sont moins importants sur la prévention spécialisée, une stabilisation des participations et une baisse des dotations collège mais vous avez vu toutes ces délibérations soumises au vote au cours de l'année 2025 et bien sûr, cela se retraduit dans les chiffres qui vous sont présentés aujourd'hui.

Un zoom sur la partie, où est-ce qu'on en est ? Voilà, sur la partie des frais du 0,12 avec, et là, nous avons eu l'occasion de le présenter à multiples reprises, tant au niveau des effectifs, des 255 postes en moins sur l'année 2025. Donc, vous voyez bien une légère évolution mais ça s'entend par... Il y a effectivement... C'est moins au niveau des postes et de la masse salariale correspondante avec cette diminution qui, en euros, peut paraître faible. Mais ce qu'il faut voir, c'est en parallèle de ça, nous avons bien entendu le GVT, comme dans toutes les collectivités, et l'augmentation des cotisations de CNACL. Et vous le savez, pour l'année 2025, rien que ce poste-là, c'était quasiment 4 millions d'euros en augmentation qui se sont ajoutés aux autres évolutions naturelles que nous avons, bien sûr, sur notre 0,12 et la baisse des effectifs sur l'année pleine nous l'avons dit lorsque nous avons fait le rapport d'orientation budgétaire et la présentation du budget 2026 se verra en année pleine sur l'année 2026, comme les efforts de l'année 2026 se reporteront, bien sûr, sur les années suivantes.

Une petite comparaison des dépenses de personnel par habitant pour un peu se relativiser, se comparer par rapport aux autres départements de la même strate nous restons avec des montants légèrement inférieurs aux autres départements et là aussi, ça montre la qualité du travail qui est fait par les agentes et les agents du Département qui, avec l'organisation et le nombre de collègues qu'ils peuvent avoir, ont ce travail fait au quotidien, que ce soit ici ou bien sûr sur les territoires auprès des populations qui peuvent soit venir dans les différents pôles et endroits d'accueil ou de rencontre ou bien sûr à notre niveau ici sur Mériadeck, du traitement des différents dossiers.

Concernant les dépenses d'investissement, autre volet important à côté des dépenses de fonctionnement, vous le savez, l'année 2025, en termes d'investissement, a été dans un ralentissement, mais dans un respect, bien entendu, de nos engagements et des clôtures des investissements et des dernières phases des grandes opérations engagées. Nous avons eu l'occasion là aussi d'en parler à maintes reprises, notamment au niveau des engagements qui ont été faits au niveau des collèges, même s'il y a eu une restriction et que deux collèges n'ont pas été lancés. Il fallait achever les phases de paiement sur des collèges qui allaient ouvrir ou qui étaient déjà ouverts. Donc, vous le voyez avec une répartition par catégorie de dépenses avec les collèges qui sont les premiers, en tout cas, à avoir un montant élevé sur l'année 2025 et ça restera encore le cas d'ailleurs pour l'année prochaine, avec les infrastructures qui sont également gourmands en investissement pour maintenir et avoir nos 6 500 kilomètres de route correctement, il y a une partie entretien mais il y a également une partie investissement et vous le savez, il y a également un plan pont ambitieux qui a été engagé. Nous avons également une vision sur nos bâtiments que ce soit de l'immobilier social, nos divers patrimoines et nos ENS et face à ça, nous avons une vision concernant des recettes que nous pouvons... Là, on est sur les dépenses, les recettes, elles ne sont pas là. Elles sont là. Voilà, merci. Voilà, je voulais effectivement passer aux recettes et pour pouvoir avoir le lien avec la délibération qui vous fait une présentation de l'encours de la dette puisque en 2025 pour accompagner et financer ces 171 millions d'euros d'investissement, il a bien sûr fallu recourir notamment à l'emprunt. Nous avons des recettes qui viennent nous accompagner, que ce soit les subventions de FCTVA ou d'autres éléments, mais nous avons effectivement été amenés à avoir recours à l'emprunt à hauteur de 113 millions d'euros et qu'il nous faut, arriver à la dernière diapositive, Xavier s'il vous plaît, merci, d'un montant et d'un encours global de dette

au-delà du milliard deux avec l'année 2025 qui vient ajouter ces 113 millions d'euros pour l'encours global de la dette. Donc, nous l'avons présenté au moment du budget, vous connaissez la diversité de nos partenaires et de notre diversification de notre recours à l'emprunt que ce soit auprès d'établissements bancaires ou sur le marché obligataire de toute la gestion que nous pouvons avoir au niveau du suivi des taux que nos partenaires peuvent nous proposer.

Voilà pour ce qui est de la présentation du CFU en l'état de l'année 2025 mais ce n'est pas fini puisque le sujet principal qui anime les uns et les autres n'est pas dans cette présentation mais il faut en creux bien sûr en parler. Comme vous le constatez, nous présentons un CFU qui est conforme au CA prévisionnel qui a été intégré au BP et qui n'intègre pas ce qui est appelé rattachement puisque nous en avons beaucoup parlé lorsque nous avons fait le Rapport d'Orientation Budgétaire et la présentation du Budget. Donc pourquoi les rattachements ne sont-ils pas dans le CFU ? Le CFU il a été arrêté et on ne va pas redéfinir ce qu'est un CFU mais nous n'avons pas été les seuls à l'arrêter bien sûr en accord avec le payeur et la DRFIP. Nous avions identifié sur l'année 2026 dans le but d'avoir une certification des comptes pour l'année 2026 ce qui s'appelle les rattachements, c'est-à-dire les montants qui sont payés sur l'année N qui correspond à l'année N-1 donc nous avions même listé à quoi correspondaient ces 86 millions d'euros en fonction des différentes catégories de dépenses qui étaient payées sur 12 mois. Donc je répète qu'il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires, nous avons payé comme d'autres départements qui continuent à le faire des dépenses sur 12 mois mais ces 12 mois ne correspondent pas forcément de janvier à décembre. Donc pour l'année 2026 il va s'agir de rattacher l'ensemble des dépenses et services faits de janvier à décembre, c'est-à-dire rajouter les 2 mois de RSA, le mois d'APA, de PCH etc. Vous êtes censés tous connaître ça par cœur avec les montants aux virgules près. Nous ne l'avons pas rattaché à 2025 nous l'avons identifié au début de l'année 2026, nous l'avons intégré dans le Budget 2026 pour pouvoir ouvrir les lignes de crédit et honorer ces rattachements et pouvoir les payer. Ça a été prévu, partagé de cette façon-là. Nous avons eu l'occasion d'en discuter sur les bancs de cette assemblée nous l'avons partagé que ce soit en commission et que ce soit ici nous avons tous les verbatims qui ont été échangés il y a quelques semaines ici donc nous connaissons chacun et chacune nos positions. Nous avons intégré ces rattachements dans notre avenant numéro 1 au Plan de Retour à l'Equilibre. Je continue peut-être ? Oui merci. Dans notre PRE, avenant, qui là aussi a été voté à l'unanimité concernant d'intégrer les résultats 2025 au BP et d'intégrer les rattachements au Budget 2025 c'était l'essentiel et c'était l'objet, 26 pardon et c'était l'objet de notre avenant numéro 1. Donc voilà en plus de la présentation chiffrée, détaillée avec le support qui a accompagné cette présentation je voulais effectivement ne pas échapper à la question tout à fait normale, légitime, naturelle et qui peut être posée mais en tout cas j'ai apporté quelques éléments mais je ne manquerais peut-être pas de compléter en fonction de vos commentaires et remarques.

Céline GOEURY :

Et donc, Corinne, ayant terminé cette présentation, est-ce que vous avez, je l'imagine, des questions, des remarques ? Oui. Alors, Agnès, vas-y.

Agnès SEJOURNET :

Madame la Présidente, chers collègues, ce premier Compte Financier Unique constitue un exercice utile de transparence et de lisibilité de l'action publique. Il permet de mieux apprécier les résultats de notre collectivité, mais aussi les choix politiques qui les sous-tendent. Et ce que montre ce CFU, c'est d'abord la capacité du Département à redresser sa trajectoire

financière tout en préservant l'essentiel. Les résultats sont là. Avant même la mise en œuvre du Plan de Retour à l'Équilibre, nous constatons déjà des économies importantes, de l'ordre de 36 millions d'euros en 2025 et 11 millions d'euros en 2024. Ces chiffres intègrent certes des effets de rattrapage et de régularisation que nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises, mais ils démontrent également la capacité de notre collectivité à maîtriser ses dépenses.

Pour le groupe écologiste, ces résultats doivent être mis au service d'un cap politique clair. Parmi les engagements essentiels que notre majorité réaffirme depuis le début du mandat, figurent naturellement la justice sociale, la protection de l'enfance, l'insertion, la sécurité et les solidarités humaines et territoriales, c'est évoqué dans le rapport. Mais nous souhaitons rappeler avec la même force que notre engagement doit demeurer au cœur de notre action, à savoir l'urgence climatique et écologique, car il ne s'agit pas d'un sujet parmi d'autres. Le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité, les tensions sur la ressource en eau ou les pollutions environnementales impactent déjà directement les Girondines et les Girondins et notamment les plus fragiles. C'est pourquoi nous saluons particulièrement l'annexe environnementale qui accompagne ce CFU. L'obligation introduite par la loi de finances permet désormais de mesurer concrètement l'impact environnemental des investissements publics. En 2025, le Département a d'ailleurs choisi d'aller au-delà de ce qui lui était demandé, en analysant non seulement les axes obligatoires liés à l'atténuation du changement climatique et à la biodiversité, mais également l'axe consacré à l'adaptation au changement climatique. Cette démarche est précieuse, elle met en lumière les efforts engagés par notre collectivité en matière de rénovation énergétique, de collèges résilients, de mobilité douce ou encore de préservation des espaces naturels. Elle permet aussi de rendre visible ce qui, trop souvent, reste dispersé dans les lignes budgétaires. Mais cette annexe révèle également une limite. Aujourd'hui, seuls trois des six axes prévus par l'État sont effectivement déployés. Nous souhaitons donc appeler l'État à accélérer la publication des méthodologies concernant les autres axes encore absents.

- L'axe 3, relatif à la gestion durable des ressources en eau.
- L'axe 4, consacré à la transition vers une économie circulaire.
- L'axe 5, portant sur la prévention et le contrôle des pollutions de l'air, de l'eau et des sols.

Ces trois thématiques sont pourtant au cœur des préoccupations de nos territoires. En Gironde, la question de l'eau est devenue centrale. Les sécheresses successives, les conflits d'usage et la nécessaire préservation des nappes imposent de pouvoir évaluer précisément l'impact environnemental de nos investissements. Et ce doit être le cas pour toutes les collectivités, notamment à l'heure des grands projets menaçant nos ressources, comme Pur Salmon ou la LGV Bordeaux-Dax-Toulouse. L'économie circulaire constitue également un levier majeur pour réduire notre dépendance aux ressources, diminuer nos déchets et renforcer la résilience économique locale. Enfin, les enjeux de pollution de l'air, des sols et de l'eau sont directement liés à la santé publique. Ils méritent des outils d'évaluation aussi robustes et plus encore que ceux désormais disponibles pour le climat ou la biodiversité. Nous espérons donc que l'État tiendra rapidement son calendrier annoncé pour 2026 afin que les collectivités disposent enfin d'outils permettant une vision complète de l'impact environnemental de leur budget. Parce qu'au fond, mesurer, c'est déjà agir et mieux mesurer, c'est mieux décider. L'idéal restant de prendre les décisions à l'aune d'une boussole fiable et partagée. Le CFU 2025 montre que notre collectivité est capable de conjuguer rigueur

financière, justice sociale et transition écologique. C'est cette articulation que nous devons continuer à défendre collectivement. Je vous remercie.

Céline GOEURY :

Merci, Agnès. D'autres demandes de prise de parole ? Jacques BREILLAT. Merci.

Jacques BREILLAT :

Merci, Madame la Présidente. Quelques mots en réponse et puis aussi pour expliquer le vote de Gironde Avenir sur ce CFU. D'abord, dire à Corinne MARTINEZ, avec le respect évidemment que je lui porte, que je la trouve d'humeur badine, aujourd'hui, un peu taquine. Vous avez dans vos propos rappelé que nous avions voté certaines dépenses de ce Département. Alors moi, je vous renvoie l'argument, parce que ce type d'argument, je pense, est parfaitement réversible. Il me semble que vous avez été pendant quelques années élu d'opposition dans une commune. Il vous est arrivé, chère collègue, de voter contre le Budget. Et si je suis bien informé, vous vous douterez que j'ai des sources assez fiables, vous avez aussi voté des dépenses. C'est ce que nous faisons dans les assemblées dans lesquelles nous siégeons. Le moment du vote, c'est le moment de l'expression politique des groupes. Et donc à ce moment-là, on explique pourquoi sur certains équilibres, on essaie de faire des propositions, on vote contre ce budget. Et puis ensuite, l'Assemblée et l'institution vit ces activités et la mise en œuvre de ces politiques publiques parce qu'à contrario, si je suivais votre raisonnement, je suis prêt à y entrer ça veut dire que sur chacune des délibérations de ce Département, nous voterions contre systématiquement. Ce qui, me semble-t-il, ne serait pas, sur le plan démocratique, finalement, un très bon échange entre nous. Donc voilà, je voulais juste vous rappeler ce fait, mais j'imagine que vous ne l'aviez pas oublié dans vos propres votes et ce qu'on fait dans nos communes et c'est donc ce qu'on fait simplement ici. C'était juste pour éliminer d'entrée une espèce de petite musique qui pourrait laisser l'idée d'une espèce de congestion entre nous, ce qui n'est pas le cas, nous ne sommes pas en congestion.

Deuxième élément, vous avez, notamment sur les frais de personnel, fait des comparaisons par strates démographiques. C'est souvent ce qu'on fait, moi je trouve et je le dis aussi régulièrement sur les ratios automatiques qui nous sont fournis par la DGFIP. Les strates démographiques, elles ont évidemment leurs limites, alors on peut les convoquer quand elles servent objectivement à la valorisation des politiques internes. C'est ce que vous avez fait. Mais la réalité, c'est que chacune de nos entités départementales, comme chacune de nos communes, au-delà de la démographie, qui est un des éléments de comparaison entre elles, ont d'abord des physionomies, des périmètres plus ou moins étendus, des charges d'infrastructures plus ou moins fortes, des dynamiques, on est bien placé pour le savoir en Gironde, démographiques qui ne sont pas les mêmes. Et par conséquent, même si l'élément de la strate démographique dans le ratio peut servir les démonstrations, c'est quand même un élément à prendre avec certaines mesures. D'ailleurs, ça a été rappelé dans d'autres contextes de débat budgétaire il y a quelques années lorsqu'on était sur ces questions d'évaluation de politique publique.

Pour revenir sur le CFU, vous avez, et je vous en remercie, donné des éléments d'explication sur, finalement, l'absence de concordance, objectif, il n'y a pas lieu de polémiquer là-dessus, qui existe désormais entre le CFU que vous êtes amené à présenter au vote aujourd'hui et les éléments corrigés du BP qui sont prescrits à travers les prescriptions de la Chambre Régionale des Comptes sur la question des rattachements. Vous n'avez pas éludé cette question et vous

la posez là en expliquant que, finalement, il y a une forme d'intangibilité du CFU à l'heure où on se parle parce qu'il a été préparé par les services départementaux, mais aussi par le payeur. Et que, donc, ce CFU, finalement, ne prend pas en compte les dernières décisions de la Chambre pour des raisons que vous avez rappelées. Ça pose donc la question à l'heure où on se parle, puisqu'en fait, au moment du vote aujourd'hui, on sait qu'il y aura un problème de concordance. Et donc, la question sur laquelle je vous avais en amont interpellé pendant notre commission finance était de savoir, quid des conséquences de cela ? Est-ce qu'on va être encore soumis à un énième feuilleton avec une intervention de la Chambre sur le CFU pour nous expliquer que, finalement, ce CFU qui aura été sans doute voté par la majorité aujourd'hui ne correspond pas aux dernières orientations et avis qui avaient été prodigués par la CRC. C'est, en tout cas, le risque que nous y voyons, une forme de risque d'insincérité, même si on est à la marge en termes de volumétrie. Mais, en tout cas, c'est une question importante parce que c'est aussi une question qui touche à la sécurité juridique de ce document CFU dont on a rappelé l'importance.

Sur la partie recette, vous l'avez dit, la partie recette, elle est d'abord alimentée en investissement par un recours à la dette. Et donc, on constate que, compte tenu de l'étroitesse des marges de manœuvre en termes de recettes ou de dynamique de recettes fiscales, c'est en mobilisant 113 millions d'euros supplémentaires au cours de cet exercice budgétaire, c'est ce dont rend compte le CFU, qu'on a pu financer dans ce département une partie de nos investissements ça veut dire que, bien évidemment, les capacités de désendettement, je ne prends même pas les ratios habituels, ça n'a plus aucun sens, en tout cas, l'endettement du Département s'est aggravé sur cet exercice. Et ce qui est intéressant, même si les recettes sont volatiles, c'est finalement la capacité d'ajustement en cours de budget avec la bonne nouvelle, entre guillemets, parce qu'elle est toute relative des DMTO. Elle est relative parce qu'après la perte énorme, ça n'est qu'un léger rebond. Mais en tout cas, c'est un élément qui est venu abonder sur l'équilibre budgétaire qui nous est présenté. Une question qui n'a pas été évoquée, mais j'imagine que vous allez l'évoquer, c'est cette espèce de distorsion de point de vue. Visiblement, ce n'est pas la première fois qu'il y a distorsion de point de vue avec la Chambre Régionale des Comptes, entre la capacité que nous aurons, à partir de ce premier bilan, puis surtout des suivants, puisque le PRE va s'appliquer, d'atteindre l'objectif, en trois ans, quatre ans ? La question, elle est posée quand même et j'aimerais savoir, finalement, dans la lecture qui est faite par le Département, quels sont les éléments de nature à conforter une vision ou un maintien du redressement sur trois années, c'est ce qui est plutôt, d'après ce que j'ai entendu, l'élément récurrent.

Alors, pour conclure sur ces éléments de CFU, je voudrais redire ce que j'ai déjà dit à d'autres reprises, et d'ailleurs de façon assez constante, si vous relisez mes propos, depuis quelques temps. La méthode, ou plus exactement le calendrier budgétaire dans lequel on s'enferme, me semble problématique et me semble encore plus problématique dans la phase de contrôle strict auquel nous sommes soumis par la Chambre Régionale des Comptes. On vote, en tout cas on propose un vote du CFU en juin. Après même que le BP ait été retoqué, ou en tout cas, ait nécessité de le revoter aussi en juin. Il me semblerait, dans cette période qui nécessite d'avoir quand même quelques certitudes, plus efficients, je parle d'efficience budgétaire, ce n'est pas un projet, ce n'est pas une critique politique, mais en tout cas, de nous accorder quand même sur les résultats de N-1 avant d'engager les BP. Et en l'occurrence, non, ce n'est pas ce qui a été fait, parce qu'on vote le CFU aujourd'hui, on est en juin. D'accord, donc, excusez-moi, mais les résultats que vous avez inscrits au BP, c'était des résultats qui n'étaient pas totalement validés par un vote de cette Assemblée qui aurait rendu notre CFU clairement,

sur ses atterrissages en tout cas, sur ses valeurs d'atterrissage, clairement actées. Et je pense que c'est nécessaire de le faire dans cet ordre. Et je pense que rien ne s'y oppose, finalement. Je ne peux pas imaginer qu'on n'ait pas des valeurs d'atterrissage avant le mois de juin, un peu avant le BP, j'imagine que c'est quand même possible. Donc, j'insiste sur cela parce que ce n'est pas simplement une question de formalisme. C'est que ça permettrait d'avancer pas à pas dans la situation où on est, en étant déjà totalement certain des valeurs initiales sur l'atterrissage à N-1, et que les soldes qui seraient repris au BP nous éviteraient toute question, toute discussion. Alors que là, vous voyez ce qui va se passer, vraisemblablement, je ne veux pas anticiper ni être l'oiseau de mauvaise augure, en tout cas, la question peut être légitimement posée. Je ne sais pas comment elle sera traitée, je ne préjuge pas la décision de la Chambre, ni des impacts que ça pourrait avoir en termes de répercussions sur l'ensemble des co-auteurs ou des services de l'État qui ont alimenté ce CFU. En tout cas, il me semble que ça mettrait un peu plus de clarté dans les logiques de chronologie budgétaire auxquelles nous sommes soumis pour ne pas entrer dans des phases d'incertitude qui, je le redis, sont malheureusement de résonance assez négative dans la période qui est celle à laquelle est confronté le Département, étant entendu que personne ne contestera que les économies sont réalisées, je voulais aussi vous en donner quitus, puisque la Chambre y veille aussi, nous y sommes obligés.

Voilà les points sur lesquels je voulais engager le débat avec vous. Quid, je résume, quid de l'impact indirect de la question des rattachements sur ce document. Et puis, question posée sur la capacité en termes d'années à atteindre les objectifs du PRE tels qu'ils ont été définis, avec une lecture qui n'est pas la même, si j'ai bien lu les avis, pour la Chambre Régionale des Comptes. Voilà, merci.

Céline GOEURY :

Oui, Jacques MANGON.

Jacques MANGON :

Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, je voudrais ajouter quelques éléments un peu moins techniques à la présentation de la position de notre groupe qui a été faite tout à l'heure par Jacques BREILLAT. Moi, je crois que, comme toujours, les chiffres ne sont jamais que des chiffres et que de la technique, ils sont d'abord l'expression d'une politique, d'une volonté politique, de choix politique. Je trouve que dans votre obstination un petit peu aujourd'hui à continuer la route antérieure sans vous préoccuper des remarques de la Chambre, puisque finalement, la présentation de ce CFU, comme ça a été dit à l'instant, témoigne un peu de ça. Alors, sur le plan formel, on peut dire qu'on a le CFU tel qu'il est, mais enfin, sur le plan politique, on comprend bien que c'est une espèce de bras de fer entamé avec la Chambre Régionale des Comptes mais ce n'est pas un bras de fer qui est entamé avec la Chambre Régionale des Comptes, je crois que ça traduit une autre volonté. Ça traduit ce qu'on ressent depuis quelques semaines, voire mois, mais enfin, en tout cas, quelques semaines, dans l'engagement d'une démarche qui est la vôtre, c'est la grande démarche de la bataille du récit.

Vous avez engagé et votre bras de fer avec la Chambre n'est pas du tout un bras de fer technique. Vous avez engagé une démarche qui est profondément politique, qui est la bataille du récit autour des épisodes regrettables que nous connaissons avec 2025 et 2026 autour de la situation financière économique du Département. On voit bien, ça a été dit, je ne veux pas revenir là-dessus, je ne veux pas reprendre des termes qui pourraient être jugés comme

désagréables, mais c'est vrai que la situation, il faut le rappeler, on l'a dit à l'époque suffisamment, la situation dans laquelle nous nous trouvons, ce n'est pas le fait de l'État, etc. Ce sont les choix du Département de la Gironde qui ont amené le Département de la Gironde à être dans une position beaucoup plus défavorable que tous les autres départements parce que ces choix étaient là et qu'ils ont amené. Si on parlait en langage trivial, on pourrait dire qu'ils ont mis le Département sur la paille, c'était ça qui s'est passé à l'époque. Vos choix ont mis le Département sur la paille et aujourd'hui, nous sommes dans la séquence de réparation des choix que vous avez faits, qui étaient des choix très négatifs. On a même entendu des expressions ou lues ailleurs, des expressions type cramer la caisse que je ne remploie pas pour moi, mais enfin qui traduisaient en langage trivial un petit peu ce qui s'est passé. Et aujourd'hui, vous vous présentez assez subtilement d'ailleurs, petit à petit, comme non pas celui, l'exécutif qui a mis le Département sur la paille, mais comme l'exécutif qui redresse courageusement, obstinément des comptes dont on va finir par oublier que c'est vous qui êtes à l'origine de leur dégradation. Si on continue comme ça et si on ne vous le dit jamais, dans quelques mois, la Vox Populi dira, oui, ce brave Département, vraiment, ils font des efforts, c'est super, on a un Département sérieux. Et en plus, non seulement ce sont les redresseurs des comptes du Département, mais en plus ce sont les redresseurs des torts, on va dire, de l'État vis-à-vis du Département, puisque vous engagez aussi le débat, justifié par ailleurs parfois, sur les compétences du Département et leur financement.

Donc, moi voilà, je voulais donner cette petite connotation-là pour la rajouter à ce qu'est notre position, qui est de dire qu'il ne faut quand même pas, comment dire, prendre les enfants du bon Dieu, etc. Vous connaissez la suite. Il faut vraiment qu'on comprenne bien que cette bataille que vous engagez, et bien, nous la contestons, nous la contestons sur le plan technique, mais nous la contestons aussi sur le plan politique. Vous n'êtes pas le redresseur, vous êtes le, bon, je cherche un terme aimable, mais celui qui a dégradé les comptes du Département. Et donc, on ne peut pas faire ce débat sans avoir ça en tête. Et je voulais le redire une nouvelle fois, et cette bataille du récit que vous avez engagé, de la communication, on voit bien pourquoi elle est faite. C'est une bataille du moyen terme. C'est la bataille de la lecture qui sera faite de tout cet épisode en 2028. Donc, tout le monde le comprend. Mais enfin, de temps en temps, il faut peut-être dire les choses. Alors, écoutez, ma contribution, c'est de dire les choses, on n'est pas d'accord avec cette bataille du récit que vous engagez, on voit où vous allez et on saura dire en temps et en heure et redire ce qui est la réalité de la position du Département. Je vous remercie.

Céline GOEURY :

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Alors, avant de... Ah, pardon, oui. Vas-y, vas-y.

Louis CAVALEIRO :

Une question, parce qu'a été abordée la comparaison par rapport à la strate. Du coup je n'ai pas tellement bien compris, j'aimerais bien savoir par quoi on pourrait la faire si on la compare pas à la strate. Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? C'est qu'il y a une petite musique qui laisse sous-entendre qu'on aurait trop de personnel sur le Département, et qu'est-ce qu'on fait ? On se compare avec les autres et pour se comparer, je pense que ce critère est celui qui est le plus partagé, donc si vous avez d'autres idées, n'hésitez pas à les soumettre on les prendra

Céline GOEURY :

Hervé, tu souhaitais prendre la parole ?

Hervé GILLE :

Oui, merci. Au travers des deux interventions de nos collègues, peut-être quand même quelques remarques. Le comparatif et la question des ratios de strates nous renvoient toujours à un moment donné à la différenciation territoriale d'une manière ou d'une autre, ce qui est valable d'ailleurs pour les droits de mutation. Et oui, l'évolution des droits de mutation, cette évolution, elle est différenciée en fonction de la nature des départements et donc, si on allait jusqu'au bout par rapport au petit boni qu'on a pu constater en 2025, ça serait de faire une analyse approfondie de l'évolution des droits de mutation sur les différents départements. Et on s'apercevrait que pour le coup, la Gironde a été moins dynamique que d'autres départements sur l'évolution positive des droits de mutation. Donc ça, c'est intéressant d'avoir ça en ligne de compte, puisqu'il y a eu une partie de redressement ponctuel de certains départements par rapport à cette évolution, mais aussi parce que les dynamiques n'étaient pas forcément les mêmes, avec peut-être des décalages d'ailleurs temporels qu'il faut constater. Donc c'est toujours intéressant de regarder les choses à ce niveau-là, du coup. Donc là, on voit bien l'effort budgétaire qui a été réalisé, qui est quand même très significatif. Et qui, au-delà du débat que l'on peut avoir sur la temporalité de la prise en compte de l'effort, il est quand même réel aujourd'hui. Il y a eu un véritable effort budgétaire qui a été fait sur l'exercice 2025.

Sur les aléas budgétaires, d'ailleurs, quand on prend Monsieur MANGON, on aurait le sentiment qu'il n'y a aucune cause initiale concernant la dégradation des comptes du Département, si on en revient effectivement à vos propos. Non, il y a quand même une cause originale et originelle. C'est moins 180 millions d'euros sur un espace de 18 mois, à peu près, de recettes fiscales ou de recettes de dotation. Enfin, vous ne le contestez pas, ça. On est bien d'accord ? C'est moins 180. Alors après, tout le débat qui consiste à dire la réactivité ou pas, etc. En tout cas, la cause originelle, elle est là. C'est moins 180 millions d'euros. Et derrière ça, après, on peut toujours s'interroger, mais enfin, c'est ça. Et je ne vais pas réitérer une précédente intervention que j'ai vue, mais c'est à cause de qui ? Je remets cette question-là en suspens. Je rappelle que les droits de mutation, c'est dû à une crise du logement profonde dans notre pays, qui est conjecturelle, peut-être structurelle, mais profonde. On n'a pas vécu pire crise du logement et d'ailleurs, la Fédération du bâtiment s'en émoi tous les jours depuis je ne sais pas combien d'années, il faut le rappeler quand même, Monsieur MANGON.

Donc, c'est pour nuancer quand même votre position, je dirais, finale. Vous avez le sentiment de charger la barque uniquement sur les responsabilités de gestion au niveau de la collectivité. Ben non, il faut quand même revenir effectivement à l'origine, justement, sur le dérapage des comptes publics. Je ne reviens pas sur les causes du dérapage des comptes publics et les manques de perspectives et d'analyse financière de Bercy. On ne revient pas là-dessus, mais tout le monde le connaît. Mais ça a engendré quand même des désordres financiers qui ont fait qu'aujourd'hui, on a eu un Budget qui a été effectivement adopté, mais non pas voté au mois de février. Et il y a un mois de cela, on a eu une crise d'urgence budgétaire qui impose un nouveau coup de rabot de 6 milliards d'euros, ça n'a pas été très percuté au niveau média, mais c'est le cas dans un peu plus d'un mois, on a 6 milliards d'euros de rabot budgétaire qui se sont imposés sur un Budget qui a été adopté et non pas voté. Je vous rappelle d'ailleurs les circonstances du vote et les prises de responsabilité de chacun, d'ailleurs, pour faire en sorte que le Budget de la nation existe sur l'exercice 2026, n'est-ce pas, Jacques ? Il y a au moins une prise de responsabilité collective, pourrait-on dire, à ce niveau-là. C'est toujours intéressant malgré tout à souligner et je pense qu'on va avoir un nouveau coup de rabot de 6 milliards d'euros dans un mois, un mois et demi. Alors vous me direz, mais non, mais c'est la

responsabilité du gouvernement. Non, il y a quand même une part de la responsabilité internationale, monsieur MANGON. Je suis d'accord. Il y a une crise internationale, il y a moins de recettes. Donc je n'irai pas tout charger sur le dos du gouvernement, enfin des gouvernements successifs. On est d'accord, on est sur une position de responsabilité par rapport à ça.

Mais le dernier point d'ordre, c'est qu'en plus, dans une vraie démocratie et une vraie démocratie parlementaire, nous devrions avoir après 6 milliards d'euros de coups de rabot et 6 milliards qui vont venir, un Budget rectificatif. Mais nous n'en aurons pas. Vous savez pourquoi nous n'en aurons pas ? Parce que malheureusement, ou heureusement pour certains, mais malheureusement pour moi, les conditions aujourd'hui de validation de débat parlementaire n'existent pas. Il n'y a pas de majorité, la majorité est complètement instable. Donc toutes ces décisions seront prises à un moment donné dans une situation démocratique qui interroge vraiment de la manière la plus profonde possible. Donc toutes choses égales par ailleurs, quand on remet les choses en perspective, l'art de la nuance parfois peut aussi faire preuve de responsabilité. Je vous remercie.

Céline GOEURY :

Donc, les uns après les autres. Patrick Davet.

Patrick DAVET :

C'est intéressant dans tous les cas et je voudrais, Hervé, je me permettrais de répondre sur notamment les DMTO. Effectivement, qu'il y a eu une baisse significative et pourtant dans un Département qui reste quand même un peu dynamique. Alors, il y a des disparités dans ce Département, on le sait bien. Mais je crois qu'aujourd'hui, plus que jamais, c'est ce qu'attendent les gens de nous. C'est d'avoir une réactivité très rapide. On ne peut plus aujourd'hui attendre que le mal se propage de plus en plus pour réagir. Je crois qu'aujourd'hui, nous devons fonctionner comme doit fonctionner une entreprise. Une entreprise, quand elle sent que le vent est en train de tourner, elle réagit de différentes façons mais en particulier, elle commence par faire des économies. Je crois que c'est ça que les gens attendent de nous. C'est cette réactivité que nous devons avoir. Et malheureusement, on ne l'a pas eu, on ne l'a pas eu, cette réactivité et quand on l'a eu, c'était parfois trop tard. Alors, je ne mets pas en doute, évidemment, pas en doute votre bonne foi, votre travail, je ne mets rien en doute, je fais simplement un constat. Dans la rue, les gens, quand on leur dit que le Département, ce qui a été affiché dans la presse, affiche 136 millions de déficits, les gens ne comprennent pas très bien où ça passe. Ils ne comprennent pas très bien. Donc c'est à nous de leur expliquer, mais surtout, c'est de leur dire on a réagi, on a réagi très vite et ce qui n'est malheureusement pas le cas.

Tout à l'heure, j'ai entendu de la bouche du Président et que je respecte considérablement, il le sait. Tout à l'heure, on disait si on avait levé ne serait-ce qu'un pourcent d'impôts. Mais c'est toujours ce qu'on veut faire, c'est lever les impôts, il faut arrêter de lever les impôts. Il faut, je crois, aujourd'hui, faire des économies, c'est ça, le vain mot, c'est faire des économies. Donc j'entends tout ce que l'on dit, l'État est en faillite, on le sait, n'attendons rien de lui, au contraire, il va nous prendre. Donc il faut que nous soyons en capacité à résoudre ce problème parce que ce problème, il est loin d'être résolu. Il est loin d'être résolu malgré ce qu'on est en train de faire. On a une demande de plus en plus forte en matière de solidarité, on ne peut plus y répondre. Moi, je vais parler d'un cas précis en matière de solidarité sur l'enfance, c'est Saint-Vincent, chez nous, sur le bassin, qui est en grosse difficulté parce qu'il n'arrive plus, à un

moment donné, il avait plus de 1 million d'euros qui n'avaient pas été versés et aujourd'hui, ils sont en difficulté. Il m'en parle, le directeur est un copain. Ils sont en difficulté avec une population qui est de plus en plus difficile, ils n'ont pas la capacité de gérer cela. Voilà, ça, ce sont des drames.

Céline GOEURY :

Michel DUFRANC, oui.

Michel DUFRANC :

Merci, madame la Présidente. Moi, je voudrais tout simplement, peut-être de manière un peu plus terre à terre, revenir sur des notions budgétaires. Moi, je ne vois pas comment on peut faire pour tenir compte, parce qu'on ne peut pas faire autrement, de l'avis juridictionnel qui est rendu par la Chambre Régionale des Comptes sur le BP numéro 2, dont on va parler dans quelques minutes, et le CFU 2025. C'est-à-dire qu'on est dans une situation qui est comptablement schizophrénique. En fait, on va qualifier des rattachements dans le BP qu'on ne veut pas reconnaître en reste à réaliser dans le CFU. Je voudrais qu'on m'explique. Il n'y a pas d'explication. Il y a une explication politique, mais l'explication politique, c'est très intéressant. Il faut rester dans le cadre d'une orthodoxie comptable et budgétaire. Et c'est probablement ce que risque de vous expliquer. C'est là qu'on n'en finit plus. Prochainement, dans un nouvel avis, la Chambre Régionale des Comptes. Et ça pose quand même, pour ne pas allonger les débats, mais tout de même, à partir du moment où lorsqu'on présente ce CFU, ici en séance publique pour approbation, sans tenir compte de cet avis, alors que, naturellement, on le connaît, par hypothèse, même si c'est depuis 15 jours ou 3 semaines seulement, ça pose aussi une question de sincérité, sincérité budgétaire. Alors, ces sujets-là, je les soumets à votre attention. Parce qu'il y a le jugement de la Chambre. Mais il peut y avoir le jugement des tribunaux administratifs aussi, sur les questions de sincérité. C'est tout. C'est un risque auquel vous vous exposez, nous verrons la suite.

Céline GOEURY :

Beaucoup d'interventions. J'imagine que Corinne a des choses à dire. Simplement, de remercier le payeur qui est présent, qui a été beaucoup abordé dans chacune des prises de parole et pour lequel on aura aussi l'occasion de rappeler qu'un avis de la Chambre n'est pas un jugement, qu'un CFU est bien co-construit et travaillé, évidemment, par la DRFIP sur les données du Département, mais qu'évidemment, nous ne sommes pas producteurs de l'ensemble des documents à notre seule initiative. Et puis que, par ailleurs, effectivement, vous parlez de récit, mais en fait, nous ne sommes évidemment pas dans un récit. Nous sommes dans une organisation, et je peux vous le dire. Pour avoir fait trois heures et demie de dialogue syndical quand on a eu des manifestations parce qu'on racontait que la politique se fait autrement et qu'on réagit vite. Maintenant, la réalité, la traduction qu'on trouve dans un CFU versus dans un BP, est en fait, effectivement, quand une action est décidée, quand elle est votée, qu'une partie des choses que vous avez votées, notamment par exemple l' avenant du PRE, se met en vote. La répercussion et l'organisation très concrète dans un CFU qui vient poser des chiffres tels quels, on le voit un peu avec du décalage et je pense que Corinne aura des éléments extrêmement techniques à présenter puisque, une fois de plus, ce n'est pas un récit, c'est une concrétisation réelle des choses avec des agents qui mettent ces politiques publiques en œuvre avec beaucoup de difficultés parfois et avec, oui, des difficultés aussi sociales qui grandissent en Gironde et ailleurs et dans des départements de droite également, ce qui vient aussi impacter la réalité générale de la France et puis, en l'occurrence, sur notre

situation départementale. Et Louis, tu voulais prendre la parole ? Bon, je te laisse la parole et puis Corinne, après.

Louis CAVALEIRO

Oui, je voulais répondre juste que les économies, elles se font. On l'a démontré aujourd'hui. Mais soit on ne rencontre pas les mêmes gens parce que moi, les gens que je rencontre, ils n n'attendent pas qu'on fasse des économies. Ils attendent que moi, quand je les rencontre, ils me demandent comment vous pouvez m'aider sur le logement, comment vous pouvez m'aider sur ma prestation autonomie, comment vous pouvez m'aider sur mon RSA, comment vous pouvez mieux accompagner le collège. Voilà, c'est ça qu'on nous demande. Je pense qu'on ne rencontre pas les mêmes gens. Alors il faut se donner les moyens. Il faut se donner les moyens d'accompagner toutes ces personnes-là. C'est là l'enjeu.

Céline GOEURY

Du coup, nous avons plein d'autres prises de parole. Christine Bost et après Romain Dostes.

Christine BOST

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais simplement réagir à ce qui a été dit et au risque, Jacques Mangon parlait du récit tout à l'heure, au risque qu'un récit soit en train de se construire sur la question du manque d'anticipation et sur le fait qu'on aurait laissé filer les choses sans essayer de rectifier le tir.

Certes, on a beaucoup parlé ce matin de la question des recettes, plutôt des non-recettes ou des recettes manquantes, Jean -Luc Gleyze l'évoquait en début de séance, les 370 millions d'euros qu'on nous doit pour assurer les dépenses d'AIS, les dépenses sociales. Mais il y a aussi tout le volet, justement, anticipation, essayer de rectifier et de prendre des décisions qui n'ont pas été faciles à ces décisions. Je vais peut-être essayer de vous rafraîchir un peu la mémoire. Suite après les élections municipales de 2020, le Covid, évidemment, et puis les maires qui avaient bien des ambitions pour leurs communes, donc je vais évidemment vous parler de l'aide aux communes, des aides aux communes. On a vu arriver dans les services du département de nombreuses demandes importantes. Et il a fallu essayer de faire en sorte d'absorber ces demandes. Et dès 2021, en fait, ce que l'on a fait, on a fait dès 2021 une année blanche, en réalité. Dès 2021, on a ouvert des crédits pour assurer les demandes de l'année précédente. Et à partir de cette date-là, on a commencé, décréchendo, à diminuer le budget d'aide aux communes. Jacques Breillat parlait tout à l'heure des politiques volontaristes. Je rappelle que les politiques d'aide aux communes, c'est, je crois que ça doit être 97 % de politiques volontaristes. Et petit à petit, eh bien, on est arrivé à diminuer considérablement, puisqu'on était autour de 30, 35 millions d'euros, même j'ai le souvenir de 36 millions d'euros, peut-être en 2019 ou dans ces eaux -là. Et pour arriver, eh bien, très rapidement à 10 - 7 millions et puis plus grand chose. Mais comme disait Louis Cavaleiro, on n'a personne ici n'a entendu des maires nous demander de faire des économies sur les aides aux communes. J'ai même souvenir, et je pense que Arnaud Arfeuille le vit encore aujourd'hui, d'un certain nombre de collègues, maires, mais aussi conseillers départementaux, de part et d'autre de cette assemblée, demandant, eh bien, comment on peut faire pour accompagner tel ou tel projet. La difficulté, elle est là. La réalité, c'est celle-là. Mais je ne veux certainement pas laisser dire que nous n'avons rien fait, parce que depuis au moins 2021, on a commencé à agir pour essayer de faire en sorte que la situation ne soit pas aussi difficile que celle que l'on vit aujourd'hui.

Céline GOEURY

Romain Dostes

Romain DOSTES

Oui, deux choses. Je voulais revenir sur l'intervention de M. Davet, que je respecte par ailleurs, mais il y a quand même deux choses-là qui me semblent à commenter. La première, c'est celle de comparer les collectivités à des entreprises. C'est un raisonnement dans lequel je ne m'inscris pas du tout. Déjà parce qu'on a dans les collectivités des fonctionnaires qui ne veulent pas justement s'inscrire dans la logique du privé. Et puis surtout parce qu'on est sur des missions de service public qui n'ont pas vocation à être rentable. Et c'est bien là un peu la spécificité, quand on est dans le public, il faut le prendre en compte sinon, on fait une erreur de jugement. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas tendre vers une forme d'efficacité. C'est ce qu'on cherche aussi à faire, d'efficience. Mais pour autant, avoir ce raisonnement-là de comparer les collectivités ou les services publics à des entreprises, c'est un raisonnement qui me semble assez dangereux.

Et puis l'autre chose, c'est celle de refuser effectivement tout système de taxes supplémentaires, le refuser un peu par dogmatisme. J'ai l'impression qu'au vu de l'époque, et c'est d'ailleurs un peu votre conclusion, quand vous dites qu'effectivement vous avez un établissement sur votre commune, protection de l'enfance, je crois, qui est dans le besoin, effectivement, ces besoins-là, on les mesure partout dans la protection de l'enfance, au service des personnes âgées, au service des personnes en situation de handicap. Les besoins sociaux augmentent. Donc considérant ça, on est quand même obligé aussi de trouver de nouveaux types de recettes. C'est pour ça que des mécanismes type taxe Zuckman me semblent intéressants, c'est-à-dire aller chercher l'argent là où il se trouve, notamment chez les ultra-riches. Et on sait qu'actuellement en France, on a des fortunes qui ont tendance à être renforcées parmi les principales fortunes de notre pays. Donc c'est vers ça qu'il faut aller. Et je trouve regrettable, au vu du besoin social que vous avez constaté, de refuser en fait toute piste de nouvel type de fiscalité ou de nouvelles taxes.

Céline GOEURY

Nous avons fait le tour. Corinne, je te laisse la parole.

Corinne MARTINEZ

Alors, je vais commencer par un sujet qui va absolument passionner personne, mais ça concerne mon vote à La Brede. Ça vous passionne ? Bon, je continue mon air taquin, après, je vais être plus sérieuse, mais d'être taquin n'empêche pas d'être sérieux.

J'ai voté une fois, j'ai avec nos collègues, parce que je ne suis pas la seule, on n'était pas très, très nombreux, mais enfin, je n'étais pas toute seule non plus. Une seule fois contre et tout le reste, on s'est abstenu et Michel Dufranc peut en témoigner. C'était moi qui présentais notre vote et même notre qualification et notre abstention a même souvent été qualifiée de légère, ce qui faisait sourire votre collègue et mon cher maire Michel Dufranc. Donc apparemment, ça ne sourit plus du tout, mais en tout cas, c'est cet élément qui intéressait la foule entière.

Concernant, là, on était sur une présentation de CFU. Alors c'est formidable parce que soit vous avez très faim, mais il y a quand même d'autres délibs après, parce qu'on a fait CFU, avis de la CRC et BP, ce qui n'est pas très, très pratique parce qu'à partir du moment où on aura voté le CFU, le Président pourra parler, alors que là, il est muet. Donc à un moment, il va

falloir quand même accélérer le système et je vais quand même répondre à certaines questions.

J'entends, vous avez présenté un CFU, vous n'avez pas respecté l'avis de la CRC. Alors c'est la délibération suivante, mais puisque vous l'avez mis dans le cadre du sujet du CFU, pourrait-on relire ensemble, je connais même les numéros de pages par cœur, il n'y a pas que les chiffres que je connais par cœur, mais l'avis de la CRC. Donc c'est page 38 et page 39. Vous connaissez forcément l'avis par cœur, même les numéros de pages. Avec les différents articles, c'est en fait tout l'exposé qui est très précis, qui est très intéressant. J'aurai l'occasion d'en parler qu'on sera la délibération du BP 2026 version numéro 2. Mais dans l'avis de la CRC, que nous suivons strictement pour le BP 2, donc c'est dans deux délibs, nous n'avons pas d'éléments sur lesquels nous dérogeons. Nous respectons l'avis de la CRC. Nous n'entamons pas, je fais plusieurs réponses en même temps, de bras de fer. Nous n'avons pas de bras de fer contre, avec. Nous avons une procédure dans laquelle la CRC, puisque nous sommes en déficit, est sollicité et saisi par M. le Préfet et maintenant Mme la Préfète, pour analyser ce que nous proposons. Ce que fait la CRC avec son délai d'un mois, quand ça concernait le vote du budget numéro 1, nous réceptionnons l'avis, nous lisons attentivement l'avis, nous intégrons l'avis dans le BP 2 et nous respectons. Et quand je ferai la présentation du BP version 2, je rentrerai dans les détails. Nous ne sommes pas en bras de fer, nous ne respectons pas et nous faisons notre vie à notre façon avec notre récit. Non, il n'y a pas deux récits d'une part du Conseil départemental et d'autre part des autres. Hervé parlait de l'art de la nuance. Je pense qu'à un moment, l'humilité, la clarté, la précision font partie de nos responsabilités, aux uns et aux autres. Et quand on parle de crédibilité, d'incertitude, ne rajoutons pas d'incertitude à celle que nous sommes en train de vivre. On a toujours dit que nous étions dans une période difficile, incertaine, avec un plan de retour à l'équilibre, avec des chiffres qu'il faut présenter, analyser, justifier, qu'il faut faire des mesures d'économie, effectivement, sans être dans une entreprise. Et vous le savez, on peut savoir ce que c'est, même quand on est un élu départemental. Mais en tout cas, on peut avoir la prise en compte des nécessités qui sont les nôtres à travers nos compétences, nos politiques publiques, les besoins, aujourd'hui, que vous avez même décrits, M. Davet, parce qu'il y a cette difficulté qui s'accentue. Nous avons respecté la CRC puisqu'elle ne nous demande pas, alors vous allez me dire aujourd'hui, de changer notre CFU. Nous avons respecté la page 38 et la page 39 et nous aurons l'occasion de parler de la page 49 quand j'en serai à la présentation du budget numéro 2.

Après, Céline l'a dit, ce n'est pas un jugement, en fait, c'est un avis, la CRC. Et puis, je ne veux pas vous rappeler, Michel Dufranc, la façon dont vous aviez de qualifier certains magistrats pour un autre type de délibération. Vous aviez des propos que nous n'aurions pas, nous, tenus. Mais le sujet était différent puisqu'il s'agissait de la déontologie. Donc, les propos peuvent changer.

Concernant le calendrier du vote du CFU, M. Breillat, je peux l'entendre, on le vote en juin, on est tous d'accord, on est 8 juin. Ça aurait pu être entendable si les chiffres, ils avaient été différents. Les chiffres que nous avons mis dans le budget, dans le CA anticipé, ce sont exactement les mêmes. Que l'on nous dise, oui, mais là, vous votez votre CFU tardif, et vous l'avez dit d'ailleurs, parce qu'il y a des moments, ça s'est passé comme ça. Mais s'il y a bien une année où ça ne se passe pas comme ça, c'est celle-là. Donc, c'est quand même dommage de ressortir ça, parce qu'aujourd'hui, les chiffres que nous avons intégrés dans le BP, ce sont les chiffres du CFU. Et les rattachements que nous n'avons pas intégrés dans le CFU, nous les avons rattachés dans le BP. Et là aussi, on a tous vos verbatims, ne vous inquiétez pas

sur ce que vous avez dit et pas dit, mais en tout cas, vous aviez dit que vous étiez OK sur la partie des rattachements, vous aviez même été OK sur le fait que ça allait aggraver le déficit de 2026, mais que ce ne serait qu'une fois, et que nous portions des lunettes et l'un et l'autre. Elles sont progressives, mais nous savons ce que ça veut dire de lire des résultats et des doubles foyers. Donc, on est là-dessus. Donc, le fait de dire que nous sommes dans un bras de fer, ce n'est pas le cas. Que nous ne respectons pas l'avis de la CRC, ce n'est pas le cas, puisque vous le verrez pour le BP2, nous le respectons.

Et puis, un point qui est plutôt là, un point qui n'est pas, parce qu'on n'a pas toujours été sur le terrain des finances, on peut toujours revenir en arrière, on peut toujours faire mieux. Sauf que personne n'a la machine à remonter le temps, et que, regardez derrière, c'est bien si on se projette sur l'avenir. Vous avez parlé de 2029. Aujourd'hui, la CRC a émis le doute qu'effectivement, nous pourrions avoir un retour à l'équilibre sur 2029. Nous pourrions avoir un retour à l'équilibre sur 2029, comme nous pouvons avoir un retour à l'équilibre en 2028. Nous décalons notre BP, et c'est pour ça qu'on a tout mélangé, ça va être compliqué, mais je serai plus synthétique dans la présentation du BP, de 10 millions d'euros. Moins d'un pourcent du budget. Bon, ben, moins d'un pourcent du budget, cumulé à fin 2026, est-ce que ça remet en question un budget, un retour à une épargne brute nette, et un retour à l'équilibre sur 2028 -29 ? Si ça pouvait rester de 1%, ça ne bougerait pas grand-chose. Donc, aujourd'hui, on est sur cette perspective–là, il y aura à dérouler les trois autres prochaines années. Quant à l'avis que donnera la CRC le 24 juin prochain, les seuls qui savent et quand ils délibéreront ensemble autour d'une table, ce sont les magistrats de la CRC, et ce n'est en aucun cas ni vous ni nous. Voilà ce que j'avais à ajouter et répondre aux différentes questions et aux propos qui ont été tenus.

Céline GOEURY

D'autres prises de parole ? Oui. Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT

Sans vouloir alourdir les propos. Je n'ai pas faim, en fait. Donc ça peut durer jusqu'à pas, on ne va pas se laisser enfermer dans des logiques physiologiques. Juste plus sérieusement, la question qui est posée, ce n'est pas une question qui remet fondamentalement en cause l'approche d'économie réelle. Je ne vais pas vous dire qu'il n'y a pas d'économie, ou alors dans cette logique que j'évoquais tout à l'heure de systématisation de point de vue dogmatique qui n'aurait pas de place ici.

La question qui est posée aujourd'hui, je pense qu'elle est légitime quand même. Vous vous apprêtez à porter au vote un CFU qui n'est pas calé par rapport à l'avis de la Chambre régionale des comptes. Alors soit l'avis de la chambre régionale des comptes était un avis circonstancié au BP, vous avez des informations qu'on n'a pas, tant mieux pour le département. On ne souhaite pas le pire. Soit il y aura un décalage. C'est une réalité, ça. Ce n'est pas un récit non plus. C'est une réalité. Donc la question qui est posée à travers les éléments d'échange, c'est y a-t-il finalement un facteur d'incertitude lié à la décision qu'on s'apprête à prendre, qu'on s'apprête à voter pour certains d'entre nous, quel que soit le vote. Dans cette assemblée, l'écart tel qu'il est manifesté, 98 millions d'euros, ce n'est pas une paille. La CRC dit aussi dans son avis, parce que, juste vous dire, cher Corinne Martinez, j'ai lu l'avis. Je l'ai lu. Pas aussi bien que vous. Vous avez maîtrisé tout ça page par page, mais je l'ai lu quand même. J'ai quand même noté que dans cet avis de la CRC, il était repris aussi des éléments dans lesquels la CRC nous dit qu'elle n'est toujours pas en mesure, je cite pour

être précis, vous devez avoir la page parce que moi, je ne l'ai pas, toujours pas en mesure de garantir la qualité et la fiabilité des informations transmises quand même. C'est marqué noir sur blanc. C'est une réalité. Donc le fait qu'on émette un peu d'incertitude par rapport à ces questions ou un peu d'inquiétude sur le banc de l'opposition ou de la minorité, ne devrait pas vous surprendre outre mesure. Au-delà des choix qui avaient été réalisés budgétairement, qui visiblement ne sont pas acceptés par la CRC. Voilà, c'est un constat, c'est un principe de réalité. Donc la question qui est posée restera pendante. Vous ne vous lisez pas dans le marc de café ni dans la vie à venir ou dans l'éventuellement la saisine de la CRC demain. Mais cette question, de notre point de vue, mérite d'être posée. Sinon, on reviendra pendant les vacances faire des séances complémentaires. On aura le plaisir de se voir en juillet ou en août pour rediscuter ensemble de ces questions. Ce sera un plaisir partagé, j'imagine.

Céline GOEURY

Si la question mérite d'être posée, la réponse mérite d'être entendue. Alors Corinne avait des propositions.

Corinne MARTINEZ

En fait, on peut le faire indéfiniment, donc on va peut-être, voilà, Madame la Présidente reprendra sûrement la main pour proposer au vote ce qui a été présenté, et on en reparlera à la délibération suivante, en fait. Nous respectons l'avis de la CRC, relisez la page 38, la page 39, voilà, c'est tout. Et je pense qu'il y a aussi une question de deuxième point sur lequel je veux dire, enfin, on est dans... Il y a un respect, en fait, aussi, de ce qui a été fait. On est en train de parler des rattachements de l'avis de la CRC, c'est important, le débat doit être tenu. Moi, je voudrais redire et marquer tout mon respect et mes remerciements à tous ceux qui ont mis en place les 36 millions d'économies sur l'année 2025, tous ceux qui ont permis que l'épargne brute soit à nouveau positive en 2025 et que l'on admette que les résultats de l'année 2025 sont quand même, aujourd'hui, bien sûr qu'ils ne sont pas à l'équilibre, bien sûr qu'on préférerait dire qu'on a des plus à la place des moins. Et vous ne le niez pas, d'ailleurs, Jacques Breillat, chaque fois que vous avez parlé de ça, vous avez tenu et vous avez reconnu les efforts qui ont été menés sur les différentes politiques publiques. Mais moi, pour revenir au CFU et après, on élargira le débat, en tout cas, je voudrais mettre ça en avant et peut -être qu'on retiendra cette dynamique et ce début de trajectoire pour un plan de retour à l'équilibre qui a été entamé en 2025.

Céline GOEURY

Merci. Nous avons deux grosses délibérations qui viendront prendre la suite et donc je vous propose qu'on passe au vote et puis qu'on continue les débats sur les deux délibérations à venir.

Juste, on aura à signer le CFU, donc ne partez surtout pas. Ah, il y a une erreur pour M. Dufranc. Vous pouvez changer votre vote, mais vous pouvez le garder si vous voulez. Et par ailleurs, ne vous échappez pas pour tous ceux qui ont voté et tous ceux qui ont des pouvoirs, puisque vous aurez à signer le document. Merci. Donc 49 pour, 16 contre et une personne ne prend pas part au vote.

DÉCISION : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Votes contre: (16) Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Jacques BREILLAT, M. Gérald CARMONA, M. Patrick DAVET, M. Philippe DE GONNEVILLE, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Michel DUFRANC, Mme Fabienne

DUMAS, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Jacques MANGON, Mme Liliane POIVERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Ne prend pas part au vote : (1) M. Jean-Luc GLEYZE.

Et donc on enchaîne avec l'avis budgétaire de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine. En attendant que le Président revienne... Je vous propose deux secondes de petit... Ah, le revoilà. Non. Si. Non. J'ai cru entendre des... Si. C'est bon. On va en parler. On va parler, évidemment, de cet avis.

M.LE PRÉSIDENT

Pardon, c'est moi qui reprend la main, veuillez m'excuser. Donc effectivement, nous en avons, enfin vous en avez beaucoup parlé. L'avis budgétaire de la Chambre Générale des Comptes, présentation Corinne Martinez. Et je reviendrai, je pense, assez longuement sur le sujet.

Rapport n° 7 – 5 (1055) – Finances

AVIS BUDGETAIRE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DE NOUVELLES-AQUITAINE

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

On ne va peut-être pas alourdir les choses parce que je pense qu'on a quand même, et c'est normal parce que tout se tient entre le CFU, l'avis et la délibération sur le vote du budget. En tout cas, je redis, et vous le savez, et vous l'avez bien sûr lu dans son intégralité et aussi dans son détail, cet avis qui était un avis sur le vote du budget du 13 avril pour nous a été rendu donc le 22 mai. Il est public, donc il a été forcément partagé avec les uns et les autres pendant deux semaines, puisque ça fait deux semaines que cet avis était rendu. Nous avons lu article par article et détail par détail, chacun des chiffres. Vous les retrouverez d'ailleurs dans le vote du BP et nous avons suivi strictement ce qui nous est demandé dans cet avis. Et vous le retrouverez, comme je le disais, dans le vote du BP. Nous l'avons suivi tant au niveau de ces recommandations par chapitre, même voire par article quand c'est le cas et pour arriver aux modifications qui vous seront présentées dans le BP2. Donc nous sommes à ce niveau-là de la présentation et le détail vous sera rendu. Délibération suivante.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Qui souhaite prendre la parole en complément de ce qui a pu être débattu précédemment ? Personne.

Bien, je vais donc cette fois-ci pouvoir m'exprimer. Je vais peut-être partir de cette idée de récit évoquée par Jacques Mangon.

D'abord, ne nous renvoyez pas à nous le récit alors même que votre groupe procède à son propre récit de son côté. Donc chacun le sien. Mais ne laissons pas croire que nous sommes les seuls à produire un récit alors que vous n'en produiriez pas. J'en veux pour preuve votre document, votre communiqué de presse qui porte le titre « séisme financier en Gironde ». En gros, c'est un peu l'image de la planète des singes à la fin quand on découvre la statue de la liberté à demi ensevelie dans le sable. Et donc le catastrophisme est de mise dans un titre comme celui-ci. Vous avez vous-même, et ce n'est pas la première fois, je vous avais repris sur une séance précédente. Vous avez employé le terme sur la paille tout à l'heure en disant

que ce n'était pas forcément le vôtre, mais quand même, vous l'avez produit. Voilà. Donc on voit bien comment le récit est écrit de votre côté. Et j'ai envie de dire, c'est le jeu du grand théâtre politique que nous avons dans cet hémicycle que d'écrire chacun le sien.

Par contre, je voudrais insister sur un point qui fait aussi partie de votre récit. Et je l'ai entendu à plusieurs reprises dans vos expressions ce matin. Bras de fer avec la Chambre régionale des Comptes. Ça, c'est du récit politique que vous faites de votre côté. Parce qu'il n'y a pas de bras de fer avec la Chambre régionale des Comptes. D'abord parce que j'ai un infini respect pour les magistrats qui font leur travail et leur rôle, c'est précisément, dans le cadre du contrôle qui est instauré, de faire en sorte que nous puissions progressivement retrouver le chemin de l'équilibre et le faire, évidemment, en respect d'une orthodoxie budgétaire dont ils portent la doctrine de leur côté. Il y aurait bras de fer s'il y avait effectivement négation de l'avis qu'ils ont émis. Or, et Corinne a eu l'occasion de le dire, il n'y a pas de négation de l'avis qu'ils ont émis.

D'abord, et Corinne l'a un peu dit tout à l'heure, l'avis, le dispositif final, ça s'appelle comme ça dans l'avis de la Chambre, ce sont les pages 38 et 39. Les pages 38 et 39, elles déclarent recevables la saisine du préfet, constatent que le budget 2026 n'est pas adopté en équilibre, constatent que le déséquilibre ne peut pas être redressé en 2026, avec la mention du 2029, on en a parlé déjà tout à l'heure. Et en fait, l'essentiel, c'est l'article 4. Et l'article 4, il propose d'apporter les modifications identifiées dans le présent avis au budget primitif 2026 afin de consolider la trajectoire de retour à l'équilibre et assurer le financement de toutes les dépenses obligatoires connues à ce jour. Puis, article 5, on nous demande dans un délai d'un mois d'avoir une nouvelle délibération, nous y sommes. Nous devons l'adresser, article 6, dans un délai de 8 jours à la Chambre. Le présent avis sera notifié à la préfète, au Président du département, et on nous rappelle un article du Code général des collectivités territoriales.

Bref, l'avis, donc, c'est bien d'apporter les modifications identifiées dans le présent avis au budget primitif 2026. Alors, quelles sont ces modifications ? Et là, il faut se référer à la page 49. La page 49, c'est un tableau extrêmement intéressant qui comprend le CA 2024 corrigé par la CRC en 2025, le CFU provisoire 2025, le CFU provisoire 2025 corrigé par la CRC, le BP 2026 voté le 13 avril, le BP 2026 proposé par la CRC, donc qui reprend normalement le BP du 13 avril, et puis après la projection 27, 28 et donc 29, puisque c'est un tableau élaboré par la Chambre régionale des comptes qui projette sur 2029. Là, il y a une donnée intéressante. C'est qu'en fait, la colonne que nous devons regarder, nous, dans l'application de l'avis des magistrats, c'est la colonne BP 2026 proposée par la CRC. Or, cette colonne ne traduit pas la reproduction d'un déficit du CFU à hauteur de 136 millions d'euros. Ce que traduit cette colonne, c'est bien que nous avons prévu les 86 millions d'euros en crédit 2026, et c'est donc la reprise du déficit 2025 tel que nous l'avons, tel que nous, vous l'avons proposé, dans le CFU qui vient d'être voté. Donc nous sommes en conformité avec ce tableau, en conformité avec l'avis, et si le BP 2026 proposé par la CRC considère que l'inscription des crédits 2026 doit être réalisée comme telle, c'est bien le budget voté le 13 avril, repris aujourd'hui avec les 0,67 % de décalage. Donc je ne peux pas laisser dire qu'il y a un bras de fer du Département avec la CRC, ça n'est pas vrai. Nous avons bien lu cet avis, nous l'avons bien pris en compte, nous l'avons traduit via le CFU qui n'est pas dans ce BP 2026 remis en cause. Il y a des choses qui sont dites avant sur le fait qu'il aurait fallu éventuellement rattacher sur 2025. Mais par contre, nous sommes bien là sur la juste adaptation de cette colonne du tableau page 49.

Je vais même y ajouter quelque chose, Jacques Breillat, parce qu'effectivement, vous n'avez pas forcément toutes les informations, même si nous avons fait œuvre de transparence en vous proposant d'assister régulièrement à des rencontres pour avoir les éléments. D'ailleurs,

on vous avait même proposé d'associer d'autres personnes de votre groupe, ce que vous n'avez pas souhaité faire. Et donc, moi, j'ai le compte-rendu du dernier comité de suivi. Compte-rendu écrit, transmis à la Chambre pour garantir que ce compte-rendu corresponde bien à ce qui a été dit ce jour-là. C'est le comité de suivi, donc je n'y assiste pas. Stéphane Corbin y assiste en tant que DGS, mais M. le payeur également. Et donc, il est noté que la CRC ne demande pas de modifier le CFU qui a été arrêté par le Département et par le payeur, et que c'est celui qui sera soumis au vote des élus le 8 juin. Donc, nous n'avons fait que respecter ces préconisations, prendre en compte l'avis de la Chambre régionale des comptes et faire en sorte qu'aujourd'hui, nous puissions vous produire des documents qui sont conformes, en tout cas, moi, de tout ce que nous avons pu, et Dieu sait si nous les avons décortiqués depuis un certain nombre de jours. Et encore une fois, le comité de suivi, par rapport à votre question, a eu lieu postérieurement au vote de l'avis, et donc, à la publication de l'avis. Et donc, effectivement, nous avons bien pris en compte cet ensemble d'éléments, en continuant à travailler avec le payeur, avec le directeur régional des finances publiques, avec la Chambre régionale des comptes.

Donc, pas de bras de fer. Donc, n'écrivons pas un récit qui n'en est pas un. Sincérité de notre démarche, y compris dans la prévision de l'ensemble des crédits. Je me permets un mot, d'ailleurs, aussi, sur ce sujet, qui est un mot technique, mais que vous allez forcément bien comprendre ici. C'est que, si nous récupérions, enfin, si, en tout cas, les rattachements étaient constatés dans le déficit 2025, ils n'ouvriraient pas les crédits nécessaires au paiement de ces rattachements. Par contre, le fait de les inscrire en ligne de paiement en crédit 2026 permet, effectivement, d'honorer ces rattachements. Donc, quelque part, si nous étions sur le transfert d'un déficit, nous n'aurions pas les crédits ouverts pour pouvoir honorer ces rattachements. Donc, nous sommes bien, un, dans la lucidité parfaite de ce que sont ces rattachements, dans l'inscription budgétaire dans les crédits de ces rattachements pour pouvoir les honorer, et donc faire en sorte qu'à la fin de l'année 2026, ainsi que je l'évoquais dans mon propos liminaire, que nous puissions trouver ensuite le chemin de l'annualité budgétaire parfaite.

Bon, donc, on ne peut pas nous dire insincérité, on ne peut pas nous dire non-respect de l'avis de la Chambre régionale des comptes, et donc, j'entends votre récit, mais voici aussi, puisque chacun écrit le sien, voici quand même la réalité, moi, de ce que je vous donne factuellement. Ce n'est pas un récit, c'est une réalité factuelle des éléments dont nous disposons dans un rapport qui, effectivement, s'impose à nous et que nous reconnaissons pleinement.

Je voudrais peut-être revenir, alors, puisqu'on est quand même sur le sujet des récits, j'entends la Gironde, ça a été dit tout à l'heure, la Gironde, c'est le mauvais élève, etc. Bon, il y a quand même une carte qui a été produite très récemment par l'IGF et la Gazette des communes, alors, je ne peux pas vous la montrer de près, là, ici, mais, en fait, il n'y a pas que la Gironde en rouge dans cette affaire, voyez-vous, il y a un certain nombre de Départements qui sont en rouge et qui sont reconnus comme étant aussi en difficulté, et, pour le coup, je ne veux pas insister un peu là-dessus, mais les Yvelines, le Maine-et-Loire, les Bouches-du-Rhône, le Nord, l'Inde-et-Loire, l'Inde-le-Rhône, ce ne sont pas forcément des Départements qui ont tout à fait la même appartenance politique que la mienne, et qui, pour autant, sont aussi en difficulté. Alors, après, chacun a son niveau de difficulté, et ça a été dit tout à l'heure par rapport à la différenciation des Départements, c'est-à-dire chaque département a ses caractéristiques. Nous, on sait que, généralement, quand les droits de mutation vont bien, ils vont plutôt mieux en Gironde qu'ailleurs, dans quelques départements comme ça, par contre, quand ils ne vont pas bien, ils vont plutôt plus mal en Gironde qu'ailleurs. Et, par contre, l'effet

se produit assez rapidement. Donc, voilà, je voulais juste quand même remettre ça en perspective.

Après, sur la question du CFU anticipé, Jacques Breillat. Le CFU anticipé, d'abord, je rappelle que, dans les discussions que nous avons eues avec la Chambre en particulier, je m'étais engagé, nous, nous étions engagés la majorité, mais le Président en particulier s'était engagé à ce que nous puissions présenter un BP 2026 intégrant, et c'était la demande de la Chambre, et pas plus que ça, un CFU anticipé. Anticipé, c'était la demande qui était faite. Pourquoi anticiper ? Monsieur le payeur pourrait le dire aussi de son côté, parce que la première mise en place d'un CFU est un exercice nouveau, autant pour les services du Département que pour les services des finances publiques. Et, objectivement, il y a eu quelques semaines pendant lesquelles, on ne parlait même pas de bug, mais enfin pendant lesquelles, il a été un peu compliqué d'être certain que nous nous entendions suffisamment tôt pour pouvoir produire un CFU définitif. Donc, ça n'est pas une mauvaise volonté de notre part. Peut-être que l'an prochain, la fluidité nouvelle permettra de produire un CFU plus tôt, mais en tout cas, en l'état actuel des choses, sur 2026, c'était compliqué. Par contre, nous étions vraiment en réponse, là aussi, à la demande de la Chambre sur le fait de pouvoir quand même incorporer le CFU anticipé dans le BP. Et il a été incorporé, à l'égal de ce qu'il est aujourd'hui, dans le vote du 13 avril dernier. Donc, nous n'étions pas si loin que ça du point d'atterrissage, puisque nous avons réussi à l'insérer dans ce cadre-là. Donc, ça, c'est important aussi de l'avoir en tête.

Un mot, je glisse un petit mot sur la question de la bonne nouvelle des DMTO. Ça a été dit en plus prudemment. Vous avez dit semi-bonnes nouvelles, etc. Ça a été dit prudemment. Non, mais je voudrais juste dire quelque chose, parce que c'est ce que nous échangeons au Département de France. C'est qu'au niveau national, les bonnes nouvelles pour les Départements sont immédiatement prises en compte et dans une fulgurance de compréhension, on nous dit, mais les Départements vont mieux. Par contre, quand il y a une dégradation de nos résultats, et alors je ne suis pas le seul à le dire, je peux vous dire autant Jean-Léonce Dupont que Jean-Luc Chenu, les deux masters in finance du groupe DCI et du groupe de gauche le disent, il faut deux ans à Bercy pour considérer qu'effectivement, il y a peut-être eu un impact sur les DMTO. Je me rappelle des propos d'ailleurs de Bruno Le Maire à un certain moment disant, très tardivement, je crois que c'était au printemps 24, je crois qu'il y a un problème de dégradation des DMTO. Je vous fais remarquer que vous feriez bien de siéger à Bercy, puisque vous êtes, vous, très anticipateur. Alors 2021 me semble quand même un peu exagéré, Jacques Breillat, parce que ce n'est pas vrai qu'à l'époque, il y avait une anticipation de cette nature, mais bon, vous considérez que vous avez suffisamment anticipé, donc il vaudrait mieux que vous puissiez parfois remplacer les technocrates de Bercy.

Un mot sur l'impact des rattachements, là aussi, pleine lucidité et pleine conscience. S'ils ne sont pas rattachés à 25, ils sont rattachés à 26. Donc forcément un impact sur la fin d'année 2026, c'est une évidence. Et ça, nous le savons parfaitement. Mais je le rappelle, le déficit prévisionnel 26 à ce stade est de 33 millions d'euros en fin d'année, auquel nous ajoutons les 86 millions d'euros de rattachement. Mais avec l'exceptionnalité aussi de ce que sont ces rattachements, en une fois, dans une logique, j'y reviens, de sincérité, de transparence, de prise en compte de la totalité des rattachements sur l'année 2026.

Un mot sur... Après, je vais terminer sur un point, enfin sur deux points, là. Un mot, Patrick, sur la question de la comparaison avec les entreprises. Alors Romain l'a dit, un service public ce n'est pas tout à fait non plus une entreprise privée. Mais je me permets quand même de filer la métaphore sur une comparaison. Est-ce que toi, tu considères qu'une entreprise qui est

en redressement et non pas en liquidation, et qui est en train de réussir la remontée, c'est une entreprise qui est plutôt vertueuse dans le travail qu'elle effectue pour sa remontée, ou est-ce que tu considères qu'elle est condamnable comme si elle était d'ores et déjà liquidée ? J'imagine que, considère quand même que, les efforts fournis à ce moment-là doivent être reconnus comme étant vertueux. Bon, considère, même si le droit public n'est pas le droit privé, mais considère quand même que nous sommes là dans une procédure codifiée de retour à l'équilibre, en plus avec un plan que nous avons élaboré, avec 93 mesures que nous mettons en œuvre, avec les économies, Christine l'a dit tout à l'heure, qui ont déjà débuté, et Corinne l'a dit aussi, bien sûr, qui ont déjà débuté, et que nous poursuivons. Bon. Donc quand même, attention à...Si on doit se permettre de comparer les choses, comparons-les correctement pour qu'elles aient du sens.

Et puis je termine sur peut-être la notion de responsabilité et d'anticipation, puisque le mot anticipation a été prononcé à plusieurs reprises. Si je vous fais le point, et là aussi, je ne suis pas le seul à le dire, les Départements de France le disent, le Président des Départements de France le dit, mais il le dit à corps et à cri, puisque nous avons d'ailleurs même des résolutions unanimes qui nous amènent à dire la même chose unanimement dans tous les Départements. Aucune décision unilatérale verticale du national ne doit désormais peser sur les épaules des Départements si elle n'est pas complètement financée. Ça, c'est la demande formulée depuis, d'ailleurs, les assises d'Angers en... que je ne dise pas de bêtises... 2024, 2024. Et moi, je vous demande, qui, dans cet hémicycle, a anticipé la prime de feu des sapeurs-pompiers, 4 millions d'euros pour le Département, l'augmentation de la CNRACL de 3 millions d'euros multipliés par 4 années, c'est-à-dire 12 millions d'euros in fine, le pourcentage supplémentaire de modification pour les fonctionnaires, le pourcent supplémentaire, 5,2 millions d'euros pour le Département, les avenants qui viennent aujourd'hui contribuer à la reconnaissance des métiers, notamment auprès de l'aide à domicile, le Ségur de la santé, qui a anticipé qu'après nous avoir vendu, qu'on nous prenait le foncier bâti, qu'on remplaçait par une TVA qui serait bien plus dynamique, que le gouvernement déciderait, via, évidemment, le législateur, mais déciderait que la TVA serait capée, alors qu'on nous avait promis qu'elle serait largement supérieure au foncier bâti qu'on nous avait pris ? Qui pouvait anticiper le manque de place, de création de place aujourd'hui pour le handicap qui nécessite de la PCH 24 heures sur 24 pour des personnes handicapées, pour des enfants qui nécessitent d'être en l'établissement spécialisé que nous gardons dans la protection de l'enfance, pour des personnes âgées qui, parfois, dans leur parcours, nécessitent l'établissement et qui, faute de place, restent à domicile avec l'APA que nous payons pour ces personnes.

Et puis, dernier point, c'est l'actualité récente, qui a anticipé l'arrêt, en 2026, le gel, c'est dit comme ça, de la DECID ? de cette fameuse subvention équivalente à la DECID dans les communes qui était attribuée au Département, perte pour le Département de la Gironde cette année, 1,6 million d'euros. Et Hervé Gillé l'a dit tout à l'heure, attendons de voir les mesures supplémentaires qui vont tomber. Alors moi, je veux bien qu'on refasse l'histoire à l'aune d'une boule de cristal qu'on refabrique à partir du passé, aujourd'hui. Et la boule de cristal, sa difficulté, c'est de prévoir l'avenir. Ce n'est pas de revenir vers le passé. Et donc, à l'époque, personne n'a été capable, ni vous, ni nous, d'anticiper toutes ces mesures-là qui plombent aujourd'hui le budget départemental.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire. Et donc, la responsabilité que vous ayez donné des éléments d'alerte à certains moments, c'est votre rôle, et vous le dites, Jacques Breillat, c'est normal de la part d'opposition aussi, mais je n'ai pas le souvenir qu'il y ait eu beaucoup de propositions précises, concrètes, sur les mesures de renoncement et d'économie qu'il fallait

réaliser beaucoup plus tôt. Par contre, je me souviens de débats dans cet hémicycle au cours desquels nos mesures, proposées ici, et Christine a évoqué les aides aux communes, nos mesures étaient plutôt sujettes à discussion en disant, attention, n'abandonnez pas les secteurs ruraux, n'abandonnez pas les communes, faisons-en sorte de continuer à soutenir les uns et les autres. Donc, voilà, notre responsabilité collective, et vous connaissez l'inertie des investissements, vous connaissez, Céline l'a un peu évoqué, la difficulté aussi avec les partenaires. Quand vous avez des partenaires que vous amenez sur le virage préventif de la protection de l'enfance, ça prend du temps. Ce n'est pas un système pour lequel on appuie sur un bouton et du jour au lendemain, les solutions sont trouvées. Donc, tout cela nécessite quand même que nous puissions porter les choses avec le temps nécessaire pour un certain nombre de décisions.

Je termine sur le point de la taxe d'aménagement qui a été assez peu évoquée, mais je veux l'évoquer à cet instant puisqu'il figure clairement dans l'avis. Donc, nous avons une prévision de taxe d'aménagement. Il nous est demandé de la revoir. Elle impacte inévitablement, puisqu'elle est fléchée, cette taxe, elle impacte inévitablement les actions du Département dans ses compétences environnementales et elle impacte forcément également le CAUE, CAUE dont, je pense, nous partageons toutes et tous l'intérêt d'appui en ingénierie, à la fois, évidemment, auprès des particuliers, mais à la fois, également, et Alain Charrier ne me contredira pas, auprès des communes. Donc, cet apport en ingénierie, il est important et il a vocation, évidemment, à être défendu en tant que tel. Sauf que cet avis nous amène à revoir cette taxe d'aménagement et forcément avoir des impacts sur notre politique publique directe et sur le CAUE.

Bon, j'ai eu l'occasion d'échanger avec le CAUE, avec les représentants syndicaux qui sont donc venus ce matin de façon d'ailleurs très respectueuse et je les en remercie. Et évidemment, nous avons un combat commun à mener. Nous avons un combat commun parce que ça n'est pas que le CAUE de la Gironde qui est aujourd'hui un sujet. Le CAUE de la Somme a déjà été fermé. L'Orne et l'Eure commencent à avoir beaucoup de difficultés. On voit que ce processus va s'enclencher et donc la question qui est posée derrière, c'est quel avenir pour les CAUE ? Alors, je rappelle quand même les raisons fondamentales de cette difficulté. Un, changement de la règle du jeu, je l'évoquais en introduction, certificat d'achèvement et non pas ouverture de travaux. Deux, comment dire ? Je ne sais pas, je ne connais pas les raisons exactes des difficultés d'encaissement de la part des finances publiques et du Trésor public, mais je comprends que c'est compliqué. C'est compliqué notamment parce qu'évidemment, il faut que les certificats d'achèvement soient produits et que ce n'est pas le Trésor public qui va courir après les pétitionnaires pour savoir s'ils ont terminé leur maison et si les certificats ont été produits. Donc, il est plutôt proposé que ce soit les maires qui interviennent et qui fassent un petit peu le tour des constructions nouvelles pour regarder si elles sont achevées ou pas et si le certificat a bien été déposé. Bon, j'imagine que dans une commune de 250 habitants, c'est peut -être assez facile, peut-être compliqué dans une commune de 5 000 à 6 000 habitants et peut-être encore plus compliqué dans des communes plus importantes. Donc, il y a une vraie question de ce côté-là, mais en tout cas, aujourd'hui, force est de constater que ces encaissements ne décollent pas. Ils ne décollent pas ici, ils ne décollent nulle part. Donc, les CAUE sont évidemment très inquiets. Après, la baisse de la subvention qui, pour l'instant, n'est pas votée, elle est profilée dans le cadre de cet avis et du vote du BP, mais elle n'est pas opérationnellement décidée, puisque ça fera l'objet d'une délibération spécifique, si ça arrive. Et donc, d'ici là, le 16 juin, il y a donc une manifestation nationale des CAUE. Le CAUE de la Gironde et je pense plusieurs CAUE de

Nouvelle-Aquitaine vont venir ici devant la préfecture de la Gironde pour exprimer et demander un rendez-vous à la préfète. J'ai été très clair avec eux que des élus représenteront le Département. Il se trouve que je ne suis pas là ce jour-là, mais des élus du Département représenteront la collectivité aux côtés d'Alain Charrier, aux côtés du CAUE et de Carole Guere, si elle peut être là. Donc, nous allons être présents et d'ores et déjà, un courrier a été élaboré, enfin, deux courriers ont été élaborés. Un premier, Girondin, co-signé par l'Association des maires de Gironde, des maires ruraux de Gironde, merci Daniel Barbe et je remercie à distance Bernard Loret sur l'AMG, signé par le CAUE, signé par les représentations régionales de l'Ordre des architectes et signé, évidemment, par le Département. Et un deuxième courrier qui est national, qui est aujourd'hui signé par le Département de France, la Fédération nationale des CAUE et nous espérons l'Association des maires de France et l'Association des maires ruraux de France parce que je pense qu'il y a aujourd'hui une conscience nouvelle des communes sur la baisse de cette TA parce qu'il a fallu que progressivement les choses soient marquées dans les budgets pour qu'on en prenne conscience et il me semble que désormais les communes le voient tout comme elles voient d'ailleurs la répercussion de la péréquation des droits de mutation en baisse. Donc voilà, je voulais dire mon plein soutien au CAUE, mon plein soutien à celles et ceux qui y travaillent et à l'offre d'ingénierie que représentent les CAUE en dénonçant effectivement des difficultés qui aujourd'hui ne sont pas le fait ni du Département ni du CAUE lui-même. Voilà, donc je tenais à avoir ce propos mais que j'imagine nous pouvons partager ensemble.

Voilà un petit peu ce que je voulais vous dire en complément de cet avis de la Chambre sur laquelle vous avez déjà beaucoup débattu mais vous avez peut-être encore des choses à dire. La parole est ouverte en tout cas, Patrick, oui.

Patrick DAVET

Juste une petite comparaison. J'entends bien évidemment qu'on ne peut pas comparer totalement une entreprise. Mais ce que je voulais faire remarquer tout à l'heure, c'est vrai que le chef d'entreprise, on préfère qu'il soit en redressement qu'en liquidation. Parfois, le redressement, c'est l'étape avant la liquidation. Parfois. Mais un chef d'entreprise, quand il est en redressement, il perd la confiance de ses partenaires et notamment les banquiers. J'ai travaillé dans la banque avant d'avoir mon cabinet d'assurance, et bien souvent, pour se remettre à flot, il est obligé de vendre des biens personnels et d'injecter de l'argent. Donc voilà, je vais aussi faire prendre conscience. Et malheureusement, parfois, il est obligé après de licencier du personnel, donc c'est aussi un drame dont il ne faut pas perdre de vue. Donc la comparaison tout à l'heure, je l'entends, mais elle a le mérite aussi.

Tout à l'heure, ce que je voulais dire, c'est aussi le réflexe du chef d'entreprise. Et quand il voit que le bateau est en train de vaciller, il se dit il faut réagir. Il faut réagir. Voilà. Donc j'entends, j'entends qu'entre le bateau d'un chef d'entreprise et le paquebot d'une collectivité, il y a justement cette inertie qui est d'arrêter ou de reprendre, qui est beaucoup plus longue, je l'entends. Mais je crois que dans les politiques d'aujourd'hui, il faut avoir les capacités, bien évidemment, de réagir très vite. Il faut avoir cette capacité, cette volonté, cette alerte en permanence de se dire attention où on va. C'est -à-dire, tout à l'heure, c'est vrai, on parlait des gens dans la rue, mais les gens dans la rue, ils ont tendance à se dire, à fonctionner, on l'entend, on l'entend, puisqu'il manque de l'argent, on va augmenter les impôts. C'est des formules qu'on entend. Je ne sais pas si on les entend dans la même façon dans ta commune ou dans la mienne, mais dans la mienne, on l'entend. Parce qu'il paie des impôts. Donc voilà,

mais je crois que c'était tout simplement ça. Il ne faut pas perdre de vue qu'on est quelque part, on a des responsabilités, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT

D'où la nécessité de bien savoir expliquer les choses. Bon, je n'irai pas plus loin. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose donc aux votes, enfin, voilà, prise d'acte plus exactement de cet avis budgétaire de la Chambre régionale des comptes.

Il manque deux votes. Un seul. Ça y est, c'est bon. Donc, prise d'acte à l'unanimité.

DÉCISION : IL EST DONNÉ ACTE A MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA COMMUNICATION DE CE RAPPORT

Je vous remercie et nous arrivons, je vous propose de réaliser une pause ensuite. Nous arrivons à la présentation. Non, vous ne voulez pas réaliser de pause ? Non, je vois qu'Alain Charrier n'a pas faim. Allez, le budget primitif numéro 2 qui va être, à mon avis, au vu des discussions préalables qui devraient être assez rapidement vues.

Rapport n°7 – 1 (114) : Finances

BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteure : Corinne Martinez

Corinne MARTINEZ

Merci, merci Président. Donc effectivement, je pense que ça va être très, très rapide. Et pour ceux qui sont munis de l'avis de la CRC, je propose qu'ils l'ouvrent à la page 49 pour voir l'écart très significatif et le non-respect que nous pouvons avoir de leur avis puisque nous arrivons à un chiffre très similaire.

Donc je vais commencer par ce que j'avais prévu de dire et je vais rebondir ce qui a été dit, mais c'est dommage, il est parti, mais il va revenir. C'est -à-dire sur la capacité d'adaptation des agentes et des agents du département. On est le 8 juin. Le BP, il a été voté le 13. L'avis est posé le 22. Et vous imaginez qu'entre le 22 et le 8 juin, tout ça, ça se fait comme ça. On est capable aujourd'hui, grâce à l'équipe des finances, et Xavier ne fait pas qu'appuyer sur le bouton pour faire défiler les slides. Lui et son équipe font en sorte qu'on ait des éléments fiables et que l'on s'adapte à l'avis puisque c'est le choix que nous avons fait. Donc je tenais à les remercier.

Donc un rappel du budget voté le 13 avril. Moi, je vous demande de retenir que deux chiffres. Le premier chiffre, donc je ne sais pas si c'est en haut ou en bas, les lunettes à double foyer, mais le premier chiffre de l'exercice 2026 que nous avions prévu lorsque nous avons voté le BP1, qui était d'un déficit de moins 21 millions et un déficit avec les rattachements de 114 millions. Si on va sur la diapo suivante, en intégrant l'ensemble des recommandations à quelques détails près, on pourra en parler bien sûr. Nous arrivons à un déficit de moins 33 millions pour l'exercice 2026 et moins 119,6 en cumulé avec les rattachements. C'est là que la colonne de la page 49 qui concerne le BP corrigé, proposé par la CRC est de moins 118 562 660, pour être précis, rattachement inclus. Voilà. Donc nous ne pouvons pas dire que nous soyons très éloignés puisqu'il y a un million d'euros d'écart.

Rappel l'avis global, même si ce n'est pas si simple que ça, mais si on faisait des additions et les soustractions, des modifications de recettes, c'est inscrit comme ça dans l'avis survenu après le vote du 13 juillet, certaines notifications survenues le 30 avril, donc il nous est demandé de les intégrer dans la BP2. Vous savez tous comment ça fonctionne et sur vos communes, les notifications arrivent au cours des mois. Après le vote de votre budget, vous faites une DM, une décision modificative ou un BS. Là, nous l'intégrons, comme le demande la CRC dans ce BP2. Donc concernant les recettes, la somme fait du positif, donc une modification des recettes à hauteur de 1,5 million, malgré le recul de la taxe d'aménagement, comme l'a dit le Président, des 4,5 millions. Et concernant les dépenses, il nous est demandé d'augmenter les dépenses et les dépenses, on nous demande de les augmenter sur différents chapitres, bien sûr, qui sont mentionnés dans l'avis pour un total de 13,7 millions. Donc ça fait un écart de 12,2 millions. J'espère que jusque-là, tout le monde me suit et qui représente moins d'un pour cent du budget global.

Un zoom sur l'augmentation de ces dépenses, donc de ces 13,7 millions, ce qui nous est notifié dans ces 13,7 millions. Et c'est un avis et que nous pouvons constater, même si nous n'avons pas la projection, bien sûr, jusqu'à la fin de l'année. Sur ces 13 millions, il y a 10 millions qui concernent le RSA avec une projection potentielle en augmentation de dépenses du RSA sur l'année 2026 à hauteur de 10 millions par rapport à ce que nous avions prévu au BP en avril, puisque nous sommes à une augmentation de dépenses de 7%. C'est inédit dans la croissance que nous pouvons avoir du nombre à la fois d'allocataires et du montant de dépenses du RSA. Donc on voit que la situation n'est pas comme sûrement attendue, la réforme de France Travail, le contexte économique national, mais qui lui aussi est tel qu'il est parce qu'il a des conséquences, il porte les conséquences d'un niveau global. C'est simplement un constat. Donc c'est 10 millions sur ces 13 millions. Donc nous sommes sur un budget qui est, vous l'avez lu, qui est vu avec, je vous l'ai dit, des dépenses de 10 millions sur le RSA, plus de dépenses concernant l'autonomie, d'autres types d'enveloppes sur les dépenses de solidarité. On nous a demandé d'augmenter les intérêts moratoires qui pouvaient potentiellement être demandés suite à des délais globaux de paiement trop importants, ce que nous avons également fait tout en enlevant les enveloppes mutualisées que nous avions mises pour prise de risque au cours de l'année. On a déjà vécu, d'ailleurs, sur le début de l'année, on en avait parlé au moment du vote du budget et ces enveloppes mutualisées étaient aussi faites pour ça quand nous avons subi les dégradations et les réactivités et les remises en état suite à la tempête du mois de février. Quant à la section d'investissement, elle a peu été modifiée et l'essentiel a été dit dans les débats antérieurs à la présentation de ce rapport avec le zoom sur la TA, puisque je pense que c'est peut-être l'élément le plus important avec le RSA qui peut y avoir en modification et les conséquences sur la diminution de recettes de TA. Voilà ce qui vous est proposé et présenté ce jour.

M. LE PRÉSIDENT

Bien, quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Non ? Bien, nous passons au vote. Ah, pardon, Romain. Oui, excuse-moi.

Romain DOSTES

Oui, simplement. Déjà, si vous le permettez, je fais vite, je sais qu'on est tous pressés, mais je voulais quand même avoir un petit mot en résonant à ce qu'a dit Sébastien Laborde tout à l'heure. En tant que Fleurantin aussi, en mémoire de Lyhanna et de tous les Fleurantines et Fleurantins, on sait effectivement que c'est une situation grave, ce qui relève aussi un

dysfonctionnement institutionnel majeur et un échec à protéger nos enfants. Donc voilà, sous le coup de l'émotion, je voulais vraiment avoir quelques mots. Non, simplement.

Romain DOSTES :

Pour commenter et revenir sur ce budget primitif, notre groupe Écologie Solidarité, que je représente ici, prend acte des observations, des ajustements qui nous sont demandés par la CRC, avec des corrections qui représentent moins de 0,8 % du budget départemental. Nous regrettons quand même que nous n'ayons pas pu traiter ces modifications en budget supplémentaire. C'est vrai que ça fragilise l'ensemble des acteurs qui comptent sur l'exécution de ce budget. Et je pense, même si ça a été fait plusieurs fois, je pense que c'est important de le redire. Le sujet principal, ce n'est pas celui des ajustements techniques qui sont discutés, ici. C'est vraiment la question du financement des départements avec, comme vous l'avez dit, M. le Président, de nombreux départements qui se retrouvent dans des situations financières compliquées. Et donc, le vrai sujet pour moi, il est plutôt là, que dans ces ajustements dont on est en train de parler. Et vraiment, on regrette qu'autant d'énergie institutionnelle soit mobilisée pour des corrections qui demeurent en réalité tout à fait marginales. Merci.

M. LE PRESIDENT :

Merci. Effectivement, n'oublions pas que derrière les chiffres, ce sont des services publics à l'attention de nos habitantes et habitants que nous produisons et donc il faut que nous puissions continuer à être à la hauteur de ces missions-là. Je vous propose de passer au vote.

Bien, donc nous avons 50 votes pour et 16 votes contre.

DÉCISION : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Contre (16) : Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Jacques BREILLAT, M. Gérald CARMONA, M. Patrick DAVET, M. Philippe DE GONNEVILLE, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Michel DUFRANC, Mme Fabienne DUMAS, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Jacques MANGON, Mme Liliane POIVERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Je vous propose de lever la séance, de nous retrouver dans... Ah oui, sortez, s'il vous plaît par cette entrée de manière à signer les budgets, sinon vous risquez qu'on en perde au passage. Dans trois quarts d'heure, allez, 15h15.

Reprise : 15h22

Bien, mes chers collègues, je vous propose de reprendre la séance, s'il vous plaît, avec la vice-présidence de Céline Goeury, mais un rapporteur qui est Philippe Ducamp sur la mise en cohérence du dispositif de financement de l'accueil familial.

Rapport n° 1 – 1 (1104) - Protection de l'Enfance

MISE EN COHERENCE DU DISPOSITIF DE FINANCEMENT DE L'ACCUEIL FAMILIAL - ABROGATION DE DELIBERATIONS

Rapporteur : Philippe Ducamp

Philippe DUCAMP :

Tout à fait, merci Monsieur le Président.

Le 13 avril 2026, le Conseil départemental a adopté un référentiel encadrant l'ensemble des modalités de financement de l'accueil familial, entré en vigueur le 1er mai 2026.

Ce référentiel poursuit un objectif de simplification. Dès lors, plusieurs délibérations antérieures apparaissent redondantes ou obsolètes. Afin de garantir une meilleure lisibilité des règles applicables, il est proposé de les abroger pour faire du référentiel l'unique document de référence en matière de financement de l'accueil familial.

Au-delà d'une clarification technique, le présent rapport s'inscrit également dans un enjeu plus large de promotion du métier d'assistant familial. L'accueil familial est aujourd'hui reconnu pour la qualité du cadre de vie qu'il offre aux enfants protégés et pour la stabilité qu'il représente dans leur parcours.

Dans ce contexte, le référentiel est vraiment un outil structurant au service de la lisibilité des modalités de financement et de l'attractivité.

Donc au vu de ce qui précède, il est proposé d'abroger intégralement les délibérations antérieures au 13 avril 2026, donc cité dans le rapport, d'abroger partiellement un certain nombre de délibérations uniquement pour les dispositions concernant les modalités de financement de l'accueil familial. Et enfin de préciser que le référentiel fixant les modalités de financement de l'accueil familial adopté le 13 avril 2026 constitue désormais le document unique et exclusif de référence en matière de financement de l'accueil familial.

Un double avis favorable des commissions 1 Protection de l'Enfance et 7 Finances.

M. LE PRESIDENT :

Merci, monsieur le rapporteur. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Pas d'intervention, donc je vous propose de passer au vote.

Patrick Davet, est-ce que tu as voté ?

La gauche est préférable parfois, Patrick.

Bien, tout le monde étant dans l'hémicycle, nous avons un vote unanime.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Ensuite, nous passons aux Coopérations Territoriales et je donne la parole à Arnaud Arfeuille pour le versement d'un acompte à Gironde Ressources.

Rapport n° 3 - 1 (737) – Coopérations Territoriales et Tourisme

VERSEMENT DU DEUXIEME ACOMPTE DE LA PARTICIPATION 2026 AU FONCTIONNEMENT DE L'EPA GIRONDE RESSOURCES

Rapporteur : Arnaud Arfeuille

Arnaud ARFEUILLE :

Oui, cette délibération, elle est finalement dans le prolongement de l'ensemble de nos débats de ce matin. Donc tout simplement, là, il s'agit de permettre à Gironde Ressources de fonctionner sur les prochaines semaines. Donc on verse une tranche de financement

supplémentaire, complémentaire à celle qui avait été honorée lors de la dernière délibération pour un montant de 37 500 euros. Les avis des commissions 3 et 7 sont favorables, Président.

M. LE PRESIDENT :

Merci, pas de questions, nous passons au vote.

Très bien, donc 60 pour, 5 abstentions, une personne ne participe pas au vote.

DÉCISION : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Abstentions : (5) : Géraldine AMOUROUX, Jacques BREILLAT, Gérald CARMONA, Fabienne DUMAS et Liliane POIVERT

Ne prend pas au vote : (1) : Florian DUMAS

Ensuite, nous parlons de Gironde Tourisme et notamment le bilan d'activité, le bilan financier et le paiement du solde de la subvention 2025. La parole est à Karine Desmoulin.

Rapport n°3 - 2 (1111) – Coopérations Territoriales et Tourisme

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE GIRONDE TOURISME : VALIDATION DU BILAN D'ACTIVITE ET DU BILAN FINANCIER DE L'ANNEE 2025 ET PAIEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025

Rapporteure : Karine Desmoulin

Karine DESMOULIN :

Merci, M. le Président.

Mes chers collègues, en propos liminaires, je voudrais dire que malgré le contexte économique, le département de la Gironde a tiré son épingle du jeu sur la saison touristique 2025 avec près de 30 millions de nuitées marchandes et non marchandes sur cette année-là et un maintien au 6ème rang des départements visités par les Français. Donc c’est un des chiffres que nous pouvons souligner.

Vous avez sur table le rapport d'activité 2025 où figure l'ensemble des activités réalisées par Gironde Tourisme. Je voudrais remercier véritablement l'ensemble des équipes de Gironde Tourisme qui ont fait un travail colossal sur cette année 2025 compte tenu du contexte puisque je rappelle que d'année en année, Gironde Tourisme a vu ses versements de subventions du département s'amoindrir et que sur l'exercice 2025, nous avons été informés en mars d'une baisse de 25%, ce qui n'est pas neutre. Et pour autant, le plan d'action a été réalisé avec 34%, un plan d'action en baisse avec un accompagnement aussi RH puisque nous avons été sur de l'accompagnement pour éviter les licenciements avec une facilité d'accompagnement des salariés à privilégier un projet professionnel s’ils en avaient un.

Vous, dire, également que, eh bien, je l'aborderai dans les chiffres tout à l'heure, mais il y a également une réorganisation des services qui ont permis d'avoir de plus en plus de meublés de tourisme qualifiés, ce qui était aussi notre mission dans le document Tourisme et loisirs. Nous voulions faire en sorte que les hébergeurs puissent proposer des hébergements de qualité. Et c'est aussi, entre autres, une des missions de Gironde Tourisme. Je voulais rappeler tout cela parce que même si financièrement, eh bien, on observe un déficit à moins 365 000

euros, il n'empêche qu'il faut le re-contextualiser et dire qu'effectivement, ça n'a pas été simple pour les équipes de se remotiver à avoir une nouvelle organisation dans l'agence pour pouvoir continuer à mener des actions en lien avec les territoires que nous soutenons. Et bien évidemment, en dernière page de ce rapport d'activité, vous avez le détail du budget 2025. Vous avez, je ne veux pas revenir sur l'intégralité de ce document qui reprend les actions de manière très précise de ce qu'a fait Gironde Tourisme et de son intérêt pour le territoire. Mais voilà, je voulais simplement signifier que nous avons notamment accueilli plus de 390 000 visiteurs à l'office de tourisme de Bordeaux, grâce à 3 salariés de Gironde Tourisme, que nous avons accompagné également la filière oenotouristique en renouvelant le label national 'Vignoble et Découverte' et puis l'animation également du Bureau d'Accueil des Tournages puisque nous sommes un département aussi très attractif pour les compagnies de cinéma qui bénéficient de beaux paysages girondins.

Donc voilà, vous avez l'intégralité des activités dans ce rapport d'activité 2025, dire, effectivement qu'on enregistre un déficit de 365 000 euros, mais que cela est dû à un effet structurel et malgré tous les efforts, effectivement, nous enregistrons ce déficit.

Donc, il est proposé de valider ce bilan d'activité et le bilan financier également et d'autoriser le versement du solde pour l'année 2025 et d'autoriser également, M. le Président, vous autoriser à signer tous les actes y afférents. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT :

Merci Karine, merci madame la présidente de Gironde Tourisme et merci effectivement à l'ensemble des équipes qui ont fait en sorte en 2025 de pouvoir travailler au mieux, s'engager au mieux auprès des prestataires et des représentants des offices de tourisme. Voilà, donc effectivement, on arrive bientôt à la fin sans doute d'une période au niveau de Gironde Tourisme, mais en tout cas, la montée en compétence de bon nombre d'offices de tourisme a permis d'améliorer le savoir-faire et la capacité de promotion et d'action sur l'ensemble du département. Et puis évidemment, tous les prestataires qui ont pu être accompagnés pour eux aussi monter en compétence et garantir la qualité en matière d'accueil touristique en Gironde. Voilà, donc merci à toi, merci à eux très sincèrement.

Qui souhaite prendre la parole ? Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT :

Oui, juste peut-être pour poser une question au-delà du bilan qui nous est soumis aujourd'hui, dont on a compris qu'évidemment, il était impacté par les moyens à Gironde Tourisme. Comment envisagez-vous la pérennité de certaines actions ou le suivi de certaines actions qui étaient engagées avec des opérateurs offices de tourisme locaux, notamment sur des sujets qui touchent à des logiciels sur lesquels il faut implémenter, j'imagine que vous savez ça, sur lesquels, bien sûr, les opérateurs locaux peuvent parfois prendre la main. Mais voilà, une question sur la continuité pour faire en sorte que les actions qui avaient été initiées conjointement avec le département ne soient pas bloquées, ne s'arrêtent pas, notamment quand elles touchent aux prestataires locaux.

Karine DESMOULIN :

Oui, j'ai bien en tête un notamment dispositif, notre plateforme SIRTAQUI, qui est l'élément majeur et central, et tous les territoires se posent la question de la suite, effectivement, de comment est-ce que nous allons remplacer ou continuer cette activité. Ce matin, en conférence de presse, nous avons annoncé la fin de la politique touristique du département

de la Gironde. Alors bien évidemment, cela met en perspective plusieurs questions au regard de celle qui est posée actuellement. Aujourd'hui, nous allons travailler, comme nous l'avons toujours fait, avec les territoires, pour voir si, effectivement, un certain nombre d'acteurs pourraient reprendre ce dispositif-là, cette plateforme-là qui sert à l'ensemble des partenaires du département de la Gironde et bien au-delà, puisque c'est une plateforme de la région Nouvelle-Aquitaine, mais pour avoir une connaissance fine, puisque c'est un logiciel qui permet d'agréger de manière très précise chaque événement, manifestation, de manière très précise chaque prestataire. Et c'est vraiment de la pure dentelle. Et c'est vrai qu'avoir un échelon plutôt macro, c'est plutôt pertinent. Donc on va accompagner, bien sûr, les territoires sur toute l'année 2026, les mois qui vont suivre pour ce dispositif-là, mais d'autres également, savoir comment on peut continuer à accompagner les territoires les plus fragiles, notamment, puisque c'était notre credo, aller vers les territoires les moins attractifs et ceux qui ont besoin davantage de l'ingénierie du département.

M. LE PRESIDENT :

Pas d'autres questions ?

Bien, je vous propose donc de voter ce rapport. Bernard Garrigou.

Bien, donc 50 votes pour, 1 contre et 15 abstentions.

DÉCISION : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Abstentions (15) : Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Jacques BREILLAT, M. Gérald CARMONA, M. Patrick DAVET, M. Philippe DE GONNEVILLE, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Valérie DROUHAUT, Mme Fabienne DUMAS, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Jacques MANGON, Mme Liliane POIVERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Contre (1) : Michel DUFRANC

Nous passons dans la même logique et en continuité à la question du deuxième acompte de la subvention 2026 et la menant à la convention cadre, je laisse à nouveau Karine en parler.

Rapport n°3 - 3 (1178) – Coopérations Territoriales et Tourisme

AUTORISATION DE VERSEMENT DU DEUXIEME ACOMPTE DE LA SUBVENTION 2026 AU FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE GIRONDE TOURISME ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION CADRE 2023 2028

Rapporteure : Karine Desmoulin

Karine DESMOULIN :

Alors, nous avons voté notre BP numéro 2 il y a quelques minutes. Il était question, effectivement, il a été question en fin d'année 2025 d'engager un versement de 620 335 euros en janvier et en mars. C'était un premier acompte. Le deuxième à compte sera versé en août. Il vous est proposé de verser 339 665 euros avec un solde en septembre. Et bien évidemment, comme je vous le disais à l'instant, les missions de Gironde Tourisme perdureront jusqu'à la fin de l'année 2026.

Et les commissions 3 et 7 ont émis des avis favorables. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT

Des compléments d'information ? Non. Nous passons au vote. Pascal Got. Et qui d'autre ? Valérie Drouhaut.

Très bien, 50 pour, 16 abstentions. Merci.

DÉCISION : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Abstentions : (16) : Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Jacques BREILLAT, M. Gérald CARMONA, M. Patrick DAVET, M. Philippe DE GONNEVILLE, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Michel DUFRANC, Mme Fabienne DUMAS, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Jacques MANGON, Mme Liliane POIVERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Nous passons au collège et politiques éducatives avec Michel Lacoste concernant le partage des responsabilités prises en charge d'un sinistre survenu à Saint-Selve.

Rapport n° 4 - 1 (985) – Collèges

PROTOCOLE D'ACCORD ACTANT LE PARTAGE DES RESPONSABILITES ET LA PRISE EN CHARGE DES REPARATIONS DU SINISTRE SOL SOUPLE SURVENU DANS LE GRAND GYMNASE DU COLLEGE DE SAINT-SELVE (33650)

Rapporteure : Michelle Lacoste

Michel LACOSTE :

Merci, Président. Chers collègues, vous avez quasiment tout dit et je vais vous proposer de présenter les deux rapports puisque nous sommes là sur deux protocoles d'accord assurantiel amiable qui actent d'une part le partage des responsabilités et prend en charge la totalité des dépenses pour faire les travaux nécessaires ; alors sur le collège de Saint-Selve, il s'agit de refaire le sol souple du gymnase et sur le collège Rosa Bonheur à Bruges de refaire le bloc sanitaire. Je redis qu'il n 'y a aucune incidence financière pour le département et l'avis de la commission 4 et 7, les avis, pardon, sont favorables aux propositions de Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT :

Bien, quelqu'un souhaite-il intervenir ? S'il n 'a pas d'intervention, ce sont deux votes séparés. Donc je vous propose d'abord le vote sur Saint-Selve.

Vote unanime, je vous remercie.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Et ensuite le vote sur le collège Rosa Bonheur à Bruges. Monsieur Mangon.

Rapport n°4 - 2 (984) – Collèges

PROTOCOLE D'ACCORD ACTANT LE PARTAGE DES RESPONSABILITES ET LA PRISE EN CHARGE DES TRAVAUX DE REPARATIONS DU SINISTRE SURVENU SUR DES BLOCS SANITAIRES ELEVES DU COLLEGE ROSA BONHEUR A BRUGES

Rapporteure : Michelle Lacoste

Vote unanime. Merci.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Ensuite sur la Jeunesse Sport et Culture, Martine Jardiné concernant la seconde aide départementale à l'IDDAC au titre d'avance budgétaire pour 2026.

Rapport n° 6 - 1 (120) - Jeunesse, Sport et Culture

ATTRIBUTION D'UNE SECONDE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) AU TITRE DE L'AVANCE BUDGETAIRE EN PREVISION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteure : Martine Jardiné

Martine JARDINE :

Permettez -moi juste de dire deux mots par rapport à l'IDDAC, qui est un acteur essentiel pour la mise en œuvre de notre politique culturelle. Il est en lien étroit avec la direction de la culture, des archives et des Biblio-Gironde, et l'agence agit chaque jour pour faire de la culture un vecteur d'émancipation, de lutte contre les exclusions, de cohésion sociale et d'équité territoriale. Et merci à Michelle Lacoste ainsi que tous les conseillers départementaux qui assistent au conseil d'administration de l'IDDAC.

D'abord, c'est vrai que dans ce contexte budgétaire contraint, l'IDDAC se réorganise, réduit ses effectifs, et il a fait le choix de préserver l'ensemble de ses missions, à la fois, c'est-à-dire le soutien à la création artistique, en accompagnant les équipes, les projets et la diffusion des œuvres sur l'ensemble du territoire girondin, la médiation culturelle qui permet à la culture d'aller vers tous les publics, les enfants, les jeunes, les personnes accompagnées dans les structures sociales et médico-sociales, mais aussi les habitants les plus éloignés de l'offre culturelle. Cette mission est plus que jamais essentielle dans une société traversée par les fractures et les inégalités. Enfin, l'ingénierie territoriale qui accompagne les communes, les intercommunalités et les acteurs locaux dans leurs projets culturels. Donc, comme je disais, des ajustements sont nécessaires et seront nécessaires, mais l'objectif demeure inchangé, maintenir une présence culturelle de proximité dans les territoires, qu'ils soient urbains comme ruraux, et garantir l'accès de tous et toutes à la culture.

Donc, l'IDDAC participe à l'effort collectif de redressement budgétaire engagé par notre collectivité, et malgré des contraintes fortes et des charges incompressibles, l'agence contribue pleinement aux objectifs du plan de retour à l'équilibre, tout en préservant son cœur de mission. Pour ces raisons, je vous invite à approuver cette délibération qui permet de renouveler notre confiance à l'IDDAC et donc de financer la deuxième échéance qui lui sera versée pour un montant de 538 930 euros.

M. LE PRESIDENT :

Merci Martine. L'IDDAC, effectivement, je pense que nous reconnaissons toutes et tous l'utilité, la capacité à développer la culture et à la promouvoir sur l'ensemble du territoire départemental.

Martine JARDINE :

Et dans cette période, je dirais, où les Scènes d'Eté vont bon train, eh bien, tout le côté matériel aussi et de disponibilité de l'IDDAC, je crois qu'il faut le souligner, leur agilité, je dirais.

M. LE PRESIDENT :

Qui souhaite intervenir sur le sujet ? Il n 'y a pas de demande d'intervention. Nous passons au vote.

Tout le monde est bien clair sur les « ne participent pas au vote ». Ah,tu peux changer. Bien, donc 42 votes pour, 14 abstentions, 10 ne participent pas au vote.

DÉCISION : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Abstentions (14) : Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Jacques BREILLAT, M. Patrick DAVET, M. Philippe DE GONNEVILLE, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Michel DUFRANC, Mme Fabienne DUMAS, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Jacques MANGON, Mme Liliane POIVERT, Mme Agnès VERSEPUY.

Ne prend pas au vote : (10) : Stéphane LE BOT, Bruno BEZIADE, Martine COUTURIER, Gérald CARMONA, Dominique VINCENT, Louis CAVALEIRO, Valérie GUINAUDIE, Michelle LACOSTE, Aline MOUQUET, Wiame BENYACHOU

Ensuite, nous parlons du Schéma Départemental des Apprentissages Artistiques et Culturels. Et Valérie Guinaudie a la parole.

Rapport n° 6 - 2 (1035) - Jeunesse, Sport et Culture

ADOPTION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DES APPRENTISSAGES ARTISTIQUES ET CULTURELS (SDAAC) 2026-2031

Rapporteure : Valérie Guinaudie

Valérie GUINAUDIE :

Merci, M. le Président.

Il va vous être proposé d'adopter le quatrième Schéma Départemental des Apprentissages Artistiques et Culturels qui sera en application de 2026 à 2031 et qui constitue le cadre de référence de l'action du département en matière d'apprentissage artistique pour les six prochaines années. Juste vous le rappeler, le cadre réglementaire, le département a obligation de mettre en place le Schéma des Apprentissages Artistiques et Culturels. Il permet d'organiser l'offre d'enseignements artistiques sur le territoire en améliorant la qualité des enseignements et en favorisant l'accès du plus grand nombre à ces enseignements.

Le secteur des apprentissages artistiques connaît aujourd'hui des fragilités importantes, baisse ou instabilité des financements publics, difficultés de recrutement, crise de l'engagement des bénévoles, fermeture de structures, notamment en milieu rural. A ces enjeux structurels s'ajoutent des transformations profondes, des pratiques culturelles et des publics

et de leurs attentes qui impactent la nécessaire évolution des formats et des pédagogies actuelles. Dans ce contexte, ce schéma constitue un outil indispensable pour accompagner la consolidation des acteurs et l'évolution de l'offre d'apprentissage artistique.

Notre ambition politique éclaire l'accès du plus grand nombre à l'apprentissage artistique. Elle s'inscrit pleinement dans les politiques de solidarité humaine et territoriale du département en considérant que la culture est un levier d'émancipation, de liens sociaux et de développement et positionne le département comme animateur, coordonnateur des acteurs et centre de ressources grâce à l'expertise de ses professionnels.

Ce schéma est aussi renouvelé dans son périmètre d'action. Il marque une évolution d'abord dans son intitulé. Le choix de l'intitulé « Apprentissage Artistique et Culturel » n 'est pas neutre. Il traduit notre volonté de clarifier la réalité du périmètre d'intervention du Département, en distinguant les parcours d'apprentissage encadrés, structurés et accompagnés par des professionnels, des pratiques plus individuelles, plus ponctuelles, mais également dépasser une vision descendante de l'enseignement pour privilégier une approche moins descendante qui prend en compte les parcours des personnes et qui favorise l'expérimentation et la créativité. On n 'enseigne plus la musique, par exemple, comme on l'enseignait dans les conservatoires dans les années 80 ou 90. La relation à l'enseignant a profondément évolué dans le champ artistique.

Trois orientations structurantes s'articulent autour de ce schéma. La première, c'est d'améliorer l'accessibilité des apprentissages artistiques de tous les publics. La deuxième, de viser à consolider les dynamiques territoriales en prenant en compte des spécificités locales, en renforçant le rôle des collectivités, le développement de la coopération entre les acteurs et la structuration du réseau à l'échelle des territoires. Et enfin, soutenir et structurer les acteurs du secteur.

Une méthode de travail fondée sur la concertation. Ce schéma est le fruit d'une méthode de travail avec les acteurs du territoire, les collectivités et les partenaires institutionnels. Depuis 2013, le département assure l'animation du groupe de travail des écoles de musique, qui est représenté par les structures des têtes de réseau départementales de l'enseignement artistique, de l'emploi culturel et de la formation. Ce nouveau schéma propose de faire évoluer la gouvernance, notamment en créant un groupe de travail élus, avec des conseillers départementaux, afin de mieux prendre en compte les enjeux territoriaux, mais également d'œuvrer pour une meilleure compréhension de l'impact des structures d'apprentissage artistique, également de proposer l'intégration des représentants de la DRAC et de la région Nouvelle-Aquitaine au suivi de ce schéma. Et enfin, bien entendu, le schéma prévoit des modalités d'évaluation régulières, qui permet de suivre la mise en œuvre des actions et d'ajuster l'action publique au fil du temps, en fonction des résultats observés. Il s'agit donc d'un document vivant et évolutif, conçu pour s'inscrire dans la durée, tout en tenant compte des contraintes budgétaires, sans renoncer à notre ambition forte d'accès à la culture pour tous et partout.

Il vous est donc proposé d'adopter ce Schéma Départemental des Apprentissages Artistiques et Culturels, avec un avis favorable de la Commission 6 et de la Commission 7.

M. LE PRESIDENT :

Merci pour cette vue d'ensemble de ce schéma. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? Pas d'intervention, nous passons au vote.

Bien, 50 pour et 16 abstentions.

DÉCISION : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Abstentions (16) : Mme Géraldine AMOUROUX, Mme May ANTOUN, M. Jacques BREILLAT, M. Gérald CARMONA, M. Patrick DAVET, M. Philippe DE GONNEVILLE, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Valérie DROUHAUT, M. Michel DUFRANC, Mme Fabienne DUMAS, M. Hubert LAPORTE, Mme Marie LARRUE, M. Jacques MANGON, Mme Liliane POIVERT, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique VINCENT.

Ensuite, sur la transition écologique et le patrimoine, Aline Mouquet va nous présenter pour donner acte la délégation, qui m 'est confiée en qualité de président, pour le louage de choses en 2025.

Rapport n° 9 - 1 (433) - Transition écologique, Patrimoine

DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT POUR LE LOUAGE DE CHOSES, INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL EXERCICE 2025

Rapporteure : Aline Mouquet

Aline MOUQUET :

Oui, merci, Président.

Comme vous le dites, il s'agit d'une information qui est portée au Conseil départemental pour l'exercice 2025 concernant le louage des choses. Ces conventions qui sont signées par le département comportent à la fois des dépenses et des recettes. Pour la partie dépenses, il s'agit des locations prises en charge par le département qui s'élèvent pour 2025 à 7 446,86 euros. Et pour les recettes, ce sont les baux et les mises à disposition consenties par notre collectivité qui s'élèvent à 244 110,74 euros de recettes auxquelles s'ajoutent 258 836,34 euros de remboursement de charges. Donc, je vous propose de donner acte de cette communication sur le louage des choses pour l'année 2025. Merci.

M. LE PRESIDENT :

Quelqu'un souhaite-il intervenir ? Pas de demande de prise de parole, nous passons au vote. Arnaud Arfeuille.

Donc, vote à l'unanimité, merci.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Sur la mise à jour de l'état du patrimoine et le bilan de nos acquisitions et cessions de 2025, Aline Mouquet à nouveau.

Rapport n° 9 - 2 (922) - Transition écologique, Patrimoine

MISE A JOUR DE L'ETAT DU PATRIMOINE ET PRESENTATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteure : Aline Mouquet

Aline MOUQUET :

Donc là encore, un bilan pour l'exercice 2025, la délibération s'inscrit dans le cadre des obligations réglementaires. Nous avons actuellement 1297 bâtiments, dont 1181 en propriété, répartis sur 506 sites et représentant 927 809 m2 de surface bâtie. En surface cadastrale, cela représente 4 648 hectares, donc 99 en propriété, auxquelles il faut ajouter 974 hectares liés aux routes départementales. Le montant total pour l'année 2025, pour ce qui concerne les acquisitions et échanges immobiliers, s'élève à 675 007 euros pour une superficie totale de 1 254 200 m2. Les acquisitions ont concerné en 2025 essentiellement trois politiques publiques, la protection des espaces naturels sensibles, les aménagements routiers, l'éducation, avec également les aménagements liés aux collèges qui sont souvent des échanges à l'amiable. Il convient de souligner que le montant des acquisitions a diminué de 87 % entre 2024 et 2025, et donc ça c 'était pour le montant des acquisitions. Le montant total des cessions réalisées en 2025 s'élève à 2 494 664 euros pour une superficie cadastrale totale de 202 354 m2. Ce montant, lui, a augmenté de 327 % entre 2024 et 2025. Il était de 582 832 euros en 2024. Cela traduit une volonté affirmée du département de renforcer sa sobriété patrimoniale. Cette évolution s'inscrit dans une stratégie globale d'optimisation du parc immobilier, visant à rationaliser les surfaces occupées, à recentrer le patrimoine sur les besoins strictement nécessaires aux politiques publiques, et à réduire les charges d'entretien et de maintenance. Quelques exemples d'opérations de cession. Deux maisons d'habitation, rue Camille-Godard et rue Morion, pour un peu plus de 840 000 euros. Le site de l'antenne sociale de Bassens, cédé à la commune, pour un peu plus de 569 000 euros. L'ancienne gendarmerie de Cavignac à Gironde-Habitat, 300 000 euros. Et du foncier assorti de la mise à disposition de locaux départementaux au profit de l'association pour adultes et jeunes handicapés de la Gironde, en vue de l'implantation d'un IME sur la commune de Libourne, 365 000 euros. Enfin, le département a engagé une démarche de rationalisation de ces implantations locatives. L'ouverture du pôle territorial de solidarité à Langon a permis de rationaliser les implantations immobilières du secteur pour une économie globale annuelle de 213 640 euros, loyers et charges compris. L'optimisation des bâtiments départementaux, notamment la Tour Aquitaine et l'immeuble Gironde, a permis de résilier deux baux, un rue Lecoq et un rue Georges Bonnac, pour une économie globale annuelle de 164 924 euros. Donc, ce rapport a été validé par la Commission 9, qui a eu lieu le 3 juin dernier.

Et donc, en conséquence, je vous propose d'approuver le classement des biens en domaine public ou en domaine privé, conformément à l'état de ce patrimoine qui est annexé. Alors, il y a un amendement. Est-ce que je le présente maintenant ou est-ce qu'on vote d'abord l

M. LE PRESIDENT :

Oui, je pense qu'il vaut mieux le présenter.

Aline MOUQUET :

Alors, il y avait une petite erreur qui s'est glissée sur la domanialité du site d'Hostens, qui concerne donc des bâtiments désaffectés qui se situent rue des Écureuils et dans le quartier de la cité. Ces bâtiments relèvent du domaine privé et par erreur, donc ils étaient passés en domaine public. Donc, l'erreur a été rectifiée dans l'amendement. Voilà.

M. LE PRESIDENT :

Merci Madame la rapporteure. Dominique Vincent,

Dominique VINCENT :

Oui, M. le Président, mes chers collègues. Alors je ne sais pas si ma question est rattachée véritablement à ce genre de patrimoine. Je vais revenir aux collèges. Il y a une démarche actuellement concernant les logements mis à la disposition de l'Éducation nationale et de certains de nos agents. Où en sommes-nous, puisque ces logements devraient être théoriquement mis à la disposition pour la gestion à Gironde Habitat ? Alors je sais qu'il y a eu un premier dossier. Ce dossier n 'a pas été, pour des raisons multiples et variées, mis en application. Il serait reconduit quand, comment ? Où est-ce que c'est abandonné ? Parce que c'est une question que l'on nous a posée. Alors tout simplement, pour des raisons simples, au niveau de l'entretien après le départ d'une personne, qui, quoi, comment, enfin voilà, c'est beaucoup plus pratique qu'autre chose.

M. LE PRESIDENT :

Isabelle DEXPERT, va te répondre.

Isabelle DEXPERT :

Oui, ça fait partie des points que nous devions mettre en place sur l'année 26, mais ça fait l'objet des moratoires divers et variés que nous avons. Donc, c'est quelque chose qui est reporté. Donc, l'année, je ne sais pas. Voilà, je ne sais pas du tout. Après, sur l'état des logements, on constate effectivement le peu de respect que certaines personnes ont de leur logement, puisque c'est quand même leur logement qui leur est mis à disposition gratuitement, je rappelle, alors pour nécessité de service. On a quand même des logements qui sont rendus dans des états déplorables. On frise pour nombre d'entre eux le syndrome de Diogène. Donc, voilà, c'est catastrophique. Et effectivement, ce manque de gestion locative qu'on a du mal à assumer est un vrai problème. Mais bon, pour le moment, donc là où c'est assez critique, on va dire, et urgent, la direction des collèges intervient avec le service du patrimoine. Mais le reste est pour le moment en moratoire. Mais on l'a toujours en tête parce que ce sera du plus pour les uns et les autres.

M. LE PRESIDENT :

Oui, Dominique Vincent, à nouveau.

Dominique VINCENT :

Merci de ta réponse. Il sera beaucoup plus facile, on va dire à Gironde Habitat, puisqu'il est Gironde Habitat, d'imposer certaines règles qui vaut sur l'allocation de leur propre logement que nous, collectivités, puisque c'est le département, il se doit de... Ben non, un locataire est un locataire, surtout quand ce locataire n 'a pas un loyer à payer, de respecter le logement, de l'entretenir et de faire quelques travaux avant son départ. Mais ça me paraît d'une telle logique, et ça sera beaucoup plus facile si c'est Gironde Habitat, le moment venu, qui gère et qui pourra imposer des choses simples, évidentes, mais qui n 'ont pas l'air d'être évidentes pour certaines ou certains, sans généraliser, bien évidemment.

Isabelle DEXPERT :

Pour précision, nous n 'avons pas passé de marché avec Gironde Habitat. Ça fera l'objet d'une consultation. Donc, nous aimerions que ce soit Gironde Habitat qui a démontré son sérieux et sa capacité à faire. Voilà, mais ça fera l'objet d'une consultation.

M. LE PRESIDENT :

Très bien. S'il n 'y a pas d'autres questions, je propose le vote. Romain Dostes.

Merci. Vote unanime, je vous remercie.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Et pour terminer cette vice-présidence, il s'agit de donner acte de la délégation qui m 'est confiée pour des demandes d'autorisation d'urbanisme sur 2025.

Rapport n° 9 - 3 (1094) - Transition écologique, Patrimoine

DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT POUR PROCEDER AU DEPOT DE TOUTES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME, INFORMATION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL EXERCICE 2025

Rapporteure : Aline Mouquet

Aline MOUQUET :

Merci. Donc, effectivement, tout est dans le titre. Donc, c'est dans le but de faciliter la gestion de l'administration départementale. C'est une préconisation de la Chambre Régionale des Comptes. Donc, il s'agit de procéder au dépôt de toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification de biens du département. Donc, ce sont les diverses autorisations d'urbanisme qui ont été signées au cours de l'année 2025. Elles sont au nombre de 11 concernent des collèges, des CDEF de différentes communes. Et elles concernent donc les autorisations de travaux, les déclarations préalables, les permis de construire et les permis de démolir pour différents sites du département.

Donc, en conséquence, je vous propose de bien vouloir acter cette communication qui concerne le dépôt de toutes les demandes d'urbanisme pour l'année 2025. La commission 7 s'est portée favorable.

M. LE PRESIDENT :

Merci Madame la rapporteure. Des questions ? Pas de prise de position ? Merci.

Donc, nous passons au vote. Valérie Guinaudie.

Vote unanime, je vous remercie.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Nous passons aux ressources humaines. Et c'est Nathalie Lacuey qui nous présente un rapport sur la modification des règles d'attribution des titres restaurants pour les agents des collèges.

Rapport n° 11 - 1 (782) – Ressources Humaines

MODIFICATION DU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES TITRES RESTAURANT DU 30 MARS 2026 - MODALITES D'ATTRIBUTION DES TITRES RESTAURANT AUX AGENTS DES COLLEGES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

Rapporteure : Nathalie Lacuey

Nathalie LACUEY :

Merci, Président.

Le Conseil départemental, dans le cadre de sa politique d'action sociale en direction du personnel, participe aux frais de restauration des agents selon deux modalités.

Pour les agents affectés au siège de Mériadeck, ils bénéficient d'un accès aux restaurants inter-administratifs, subventionné via une participation au coût du repas consommé.

Pour les agents affectés sur les territoires, ils peuvent, quant à eux, bénéficier de titres restaurants dans le cadre d'un marché en cours du règlement intérieur adopté par délibération le 30 mars dernier.

Il est proposé d'intégrer à ce règlement intérieur les modalités spécifiques d'attribution et de gestion pour les agents du collège. Ces derniers ont la plupart du temps accès aux services de restauration scolaire. Cependant, celui-ci peut être fermé lors de certains jours travaillés, notamment lors des activités d'entretien des locaux, durant les vacances scolaires ou encore les mercredis dans certains collèges. Dans ces cas précis, les agents des collèges se voient donc ouvrir le droit à attribution de titres restaurants.

Cette mesure concerne un potentiel d'environ 1 350 agents et s'appliquera à compter de la prochaine rentrée scolaire, avec une attribution trimestrielle basée sur l'emploi du temps annuel de chaque agent concerné.

Cette décision vise à garantir conformément à la réglementation un même accès à l'ensemble des agents à la participation employeur à la restauration. Elle donne par ailleurs satisfaction à une revendication syndicale légitime. Son impact financier est intégré au projet de budget 2026, avec un coût net pour la collectivité de 51 800 euros.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'octroyer des titres restaurants aux agents des collèges remplissant les conditions définies dans le règlement d'attribution des titres restaurants et d'approuver les modifications du règlement d'attribution des titres restaurants précisés dans le présent rapport et le règlement joint en annexe. Ce rapport a fait l'objet aussi d'un amendement. Il a été précisé que c 'était à compter la rentrée scolaire 2026 -2027. Et la commission 11 et 7 ont donné un avis favorable, monsieur le président.

M. LE PRESIDENT :

Bien. Une mesure sociale en faveur de nos agents des collèges. Pas d'opposition ? Enfin, pas de demande d'intervention, donc je propose de voter.

Vote à l'unanimité, je vous remercie.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Et Louis Cavaleiro ensuite pour l'actualisation du régime indemnitaire, le RIFSEEP.

Rapport n° 11 - 2 (1081) – Ressources Humaines

ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Louis Cavaleiro

Louis CAVALEIRO :

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, l'expertise et l'engagement professionnel, plus communément appelé RIFSEEP.

Comme vous le savez, ce régime repose sur deux composantes complémentaires, l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise, et le complément indemnitaire annuel, qui lui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. A la suite des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes, nous devons aujourd'hui faire évoluer ce dispositif afin de renforcer sa conformité au cadre réglementaire national.

La Chambre Régionale des Comptes ne remet pas en cause le principe même du régime indemnitaire, ni la nécessité de reconnaître l'engagement des agents. Elle nous demande de mieux distinguer ce qui relève de l'IFSE, les fonctions exercées, les responsabilités, les sujétions et l'expertise, et ce qui relève du CIA, qui doit être fondé sur l'engagement professionnel et la manière de servir appréciée individuellement. Je sais que le CIA peut susciter des interrogations, voire des oppositions de la part des organisations syndicales, elles nous l'ont fait savoir, notamment parce que pour eux, il existe une crainte de subjectivité ou d'individualisation excessive. Ces débats existent dans de nombreuses collectivités, ils sont légitimes et doivent être entendus.

Mais précisément, l'objectif de cette délibération est aussi de mieux encadrer le dispositif, de clarifier ses principes et de sécuriser ses modalités d'application afin d'éviter toute logique automatique. Sans attendre une refonte globale, il nous faut aujourd'hui sécuriser la première étape concernant le CIA. L'objectif est de rappeler que le CIA ne peut pas être une attribution automatique ou forfaitaire liée à une fonction au niveau de responsabilité. Il doit bien rester un complément individuel annuel lié à la valeur professionnelle, à l'engagement, à l'investissement et à la contribution au collectif. Je précise qu'aucun CIA ne sera versé en 2026 pour aucun agent. Cette décision relève de notre situation budgétaire et des mesures prises dans le cadre du plan de retour à l'équilibre. Elle est distincte de la présente délibération qui porte sur les règles du dispositif et sa conformité réglementaire. J 'insiste sur le fait que cette délibération ne constitue pas la réforme complète du régime indemnitaire. Elle représente une étape transitoire nécessaire pour sécuriser juridiquement notre dispositif et préparer la suite. Nous avons d'ores et déjà engagé avec les services des ressources humaines un travail de fonds sur le RIFSEEP. Ce chantier portera notamment sur la cotation des postes, des groupes de fonction, les critères d'attribution de l'IFSE et plus largement sur la cohérence globale de notre régime indemnitaire. Ce travail sera conduit dans le dialogue avec les représentants du personnel avec l'objectif de pouvoir présenter d'ici la fin de l'année, on l'espère, un dispositif rénové, plus lisible, plus équitable et mieux adapté à la diversité des métiers du département.

Il est proposé d'approuver la nouvelle formulation de règles, critères et modalités d'attribution au complément indemnitaire annuel avec un avis favorable à la commission 7 finances et à la commission 11 ressources humaines.

M. LE PRESIDENT :

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Nous passons au vote. Romain Dostes.

Vote à l'unanimité, merci.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Dans la vice-présidence de Sophie Piquemal, Sébastien Laborde va nous parler du règlement d'intervention relative à l'accompagnement des allocataires du RSA. Ah, c'est Sophie, pardon.

Rapport n° 13 - 1 (940) - Insertion, Economie Sociale et Solidaire

ADOPTION DU REGLEMENT D'INTERVENTION RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU RSA DANS LE CADRE DE LA MISSION "REFERENT RSA" DU DEPARTEMENT

Rapporteur : Sophie Piquemal

M. LE PRESIDENT :

Eh bien, la parole est à toi, Sophie.

Sophie PIQUEMAL :

Le rapport est à moi. Alors le premier, c'est l'option du règlement d'intervention relatif à l'accompagnement des allocataires du RSA dans le cadre de la mission de référent RSA au département. C'est quelque chose qui est vraiment technique et qui ne change rien au budget. C'est juste parce qu'on est obligé de mettre un règlement d'intervention dans ce qu'on travaille avec les référents RSA. Alors en ce cas, l'idée de chef de file de l'action sociale et responsable de la mise en œuvre du revenu social de solidarité active, le RSA et des politiques d'insertion, le département de la Gironde, il organise l'accompagnement des allocataires en s'appuyant sur un réseau d'acteurs de proximité tels que les CCAS, les CIAS, les PLIE, les missions locales. Ces structures interviennent chacune dans le respect de leur objet en complémentarité, je dis bien, de l'action conduite par les maisons départementales de solidarité et de France Travail. Au 31/2/2025, près de 8000 allocataires du RSA ont bénéficié d'un accompagnement par ces acteurs de proximité dont environ 2300 par les CCAS, 1400 par les PLIE, 1500 par les missions locales et 2700 par les associations prenant en charge des publics qui sont spécifiques, les travailleurs indépendants ou les gens du voyage et les étudiants.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'adopter le fameux règlement d'intervention relatif à l'accompagnement des allocataires du RSA dans le cadre de la mission référent RSA du département. Avis de la commission 13 favorable et de la commission finance favorable aussi.

M. LE PRESIDENT :

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

Vote à l'unanimité, merci.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Et ensuite, toujours Sophie, sur l'avenant numéro 2, à la convention de gestion du RSA 2024 -2026.

Rapport n° 13 - 2 (937) - Insertion, Economie Sociale et Solidaire

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE GESTION DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE 2024-2026

Rapporteure : Sophie Piquemal

Sophie PIQUEMAL :

Merci Président.

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 qui généralise le revenu de solidarité active et réforme les politiques d'insertion positionne le département comme responsable du dispositif et confie aux caisses d'allocations familiales et aux caisses de mutualité sociale agricole la charge de recevoir la demande de l'allocataire et de procéder à l'instruction administrative des demandes. Les CAF et MSA assurent par ailleurs le calcul et le paiement du RSA. Dans ce cas, la gestion du RSA fait l'objet d'une convention qui est triennale entre les caisses et le département de la Gironde. Elle précise les modalités de partenariat et traduit une volonté forte de coopération dans l'intérêt de l'allocataire et des parties.

Le présent rapport a pour objet une proposition d'avenant visant à faire évoluer le contenu de la convention initiale concernant les modalités de remboursement des demandes d'acompte de la CAF par le département. Le nouveau circuit de traitement financier proposé permet d'optimiser les opérations financières tout en assurant le respect du principe de neutralité des flux financiers sur la trésorerie de la CAF, conformément à l'article L622-25 du Code de l'action sociale.

Au vu de ce qui précède, il est proposé d'approuver la modification de la convention et d'autoriser M. le Président à signer le présent, ainsi que tout autre document qui seront nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et d'autoriser les crédits imputés au chapitre correspondant du budget départemental. Avis commission 13 favorable et commission 7 finance favorable aussi.

M. LE PRESIDENT :

Merci. Pas de questions. Nous passons au vote. Liliane Poivert. Ah, c'est bon. Merci.

Vote à l'unanimité.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Toujours dans la vice-présidence de Sophie Piquemal, la parole est à Philippe Quertinmont pour le bilan de la délégation des aides à la pierre en 2025.

Rapport n°14 - 1 (789) - Habitat

BILAN DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2025 - PARC PUBLIC

Rapporteur : Philippe Quertinmont

Philippe QUERTINMONT :

Oui, chers collègues, la première délibération concerne le parc public, puisque dans le cadre du plan départemental de l'Habitat, que le département copilote avec l'État, l'objectif ambitieux était de produire 2 000 nouveaux logements sociaux sur le territoire de la Gironde, hors Bordeaux Métropole, pour répondre à une réalité que nous connaissons tous, puisque près de 70 000 demandes de logements sociaux sont en attente actuellement. Côté financement, l'État prévoyait de mobiliser 4,46 millions d'euros de crédits délégués en 2025 pour soutenir cette

production et la réhabilitation de logements. Et on a observé en 2025 une dynamique de production particulièrement intéressante, puisque 1 460 logements sociaux ont été agréés, 32 logements en accession sociale et également 106 logements réhabilités. La programmation répond aussi à des enjeux qualitatifs. 26 % des logements agréés relèvent du recyclage foncier. L'effort est concentré sur les zones les plus tendues et les communes en déficit de logements sociaux, au regard de la loi SRU. Et enfin, des projets spécifiques ont également été développés pour les publics les plus fragiles. 20 logements en pension de famille, 72 logements en résidence autonomie, 28 logements très sociaux en PLAI adaptés. Au total, c'est 6,4 millions d'euros qui ont été mobilisés, dont 2,2 pour des opérations plus complexes ou innovantes. Et en résumé, une année 2025 de production de logements sociaux qui repart à la hausse, avec une volonté claire de répondre à la fois à la quantité de besoins et à des enjeux plus qualitatifs et territorialisés. Les commissions 14 habitat et 7 finances ont validé ce rapport.

M. LE PRESIDENT :

Merci, monsieur le rapporteur. Avez -vous des questions ? S'il n'y en a pas, nous votons

A l'unanimité, merci.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Et donc, le bilan de la délégation pour le parc privé.

Rapport n° 2 (790) - Habitat

BILAN DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE 2025 - PARC PRIVE

Rapporteur : Philippe Quertinmont

Philippe QUERTINMONT :

Voilà, pour le parc privé, les objectifs étaient également ambitieux. 740 logements de propriétaires occupants et 49 logements de bailleurs à réhabiliter. Et l'Anah a mobilisé 23,5 millions d'euros en 2025. Une année 2025 complexe, puisque depuis 2024, il y a eu des coûts d'accordéon dans les conditions d'attribution et les montants à octroyer de la part de l'Anah. Face à cet afflux, il a fallu prioriser notamment les dossiers d'autonomie et les dispositifs programmés. Et au final, en 2025, 643 logements ont été aidés, principalement chez des propriétaires occupants, pour un total de 21,3 millions d'euros de financement délégué, complété à hauteur, il faut le souligner, de 46 000 euros de la part du département. Et en parallèle, pour soutenir les dispositifs d'ingénierie, les pactes territoriaux France Rénov' sont accompagnés pour la poursuite des programmes animés portés par les collectivités territoriales, afin que les habitants puissent être accompagnés localement dans leur démarche. Et dans ce cadre-là, le département a mobilisé plus de 2,1 millions d'euros de crédits délégués dédiés à cet accompagnement. Et les commissions 14 Habitat et 7 Finances ont validé ce rapport.

M. LE PRESIDENT :

Merci. Avez -vous des questions ? S'il n'y en a pas, nous votons. Oui, Liliane, pardon.

Liliane POIVERT :

Juste une petite remarque, comme je l'ai fait en commission, c'est un très bon dispositif, un très beau dispositif, puisque nous l'utilisons, nous, dans le cadre de l'OPH sur notre communauté de communes. Cependant, je l'ai fait remarquer, et mes collègues ici ne sont pas surpris de ma prise de parole, les délais d'instruction sont très, très, très longs. Et quand je dis très long, c'est un euphémisme, puisque moi, j 'étais en réunion jeudi dernier, et vous m 'aviez dit que vous essayiez de les ramener à des temps beaucoup, beaucoup plus sains. Nous sommes encore à 14 mois. Nous avons des dossiers qui datent de 2024. Donc pensez bien que sur notre territoire et sur d'autres territoires, je pense, je ne vais pas parler pour les autres territoires que je ne connais pas, mais le mien, le nôtre, avec M. Breillat, pardon, on a des gens qui hésitent et qui ne veulent même plus déposer de dossier parce qu'ils savent que le délai est beaucoup trop long et qu'ils ne savent même pas s'ils vont pouvoir garder la maison, d'une part. D'autre part, les délais de paiement pour les entreprises qui travaillent sont de l'ordre de 6 à 8 mois. J'ai eu plusieurs fois dans mon bureau des artisans qui sont venus me demander quand est-ce qu'ils seraient payés, parce que ça les mettait vraiment en péril sur, vous savez que les artisans ne sont pas non plus en super bonne santé et ça les mettait leur trésorerie et eux même en péril. Donc, quand je m 'en suis ouverte à la réunion de préparation, à la commission, on m 'a dit que vous aviez des embauches prévues pour faire en sorte d'améliorer ce temps-là et venir à un délai de 2 mois. Ma question est simple, elle est comme je l'ai posée à mes collègues, quand est-ce que nous aurons 2 mois ? Voilà. Merci beaucoup.

Philippe QUERTINMONT :

Alors, comme je le disais, la très forte hausse des dossiers déposés depuis janvier 2024, en raison des nouvelles conditions d'attribution de l'Anah, ont amené un flot de dossiers à étudier bien au-delà, bien supérieur à ce que nous pouvions étudier. D'ailleurs, c'est vrai dans beaucoup d'autres départements. D'ailleurs, l'Anah a décidé d'interrompre sa plateforme en mai dernier, mai 2025, ne l'a réouverte le 30 septembre qu'en réduisant très fortement les conditions et les montants des subventions, puisqu'ils avaient, ils s'étaient rendus compte qu'ils avaient beaucoup trop ouvert les possibilités de dépôt un dossier. Et surtout, le nombre d'artisans, les fameux mon accompagnateur Rénov', capables de déposer des dossiers. Tout ceci est en cours de régulation. Nous avons déjà recruté, élargi l'équipe. Nous avons un objectif de 22 ETP pour gérer ces sujets. Qu'est-ce que nous avons privilégié ? Nous privilégions les dossiers à régler, tout simplement. Et effectivement, la cible des trois mois, on y est quasiment. S'il y a des dossiers à plus de trois mois, ça veut dire que le dossier est incomplet de la part de l'artisan aujourd'hui. Alors, ce que je vous propose, c'est qu'on fasse le point dossier par dossier à chaque fois, mais on fait le point toutes les semaines avec l'équipe. Donc, je vous propose sur certains dossiers que vous pouvez avoir que l'on puisse l'étudier ensemble. Et l'idée, effectivement, c'est d'arriver à deux mois maximum pour les versements. Pour l'étude des dossiers, ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a beaucoup de dossiers en cours, en attente d'études, tout simplement parce que, contrairement aux consignes que nous avions reçues de l'Anah, nous n 'avons pas voulu les clôturer dès qu'administrativement, il manquait quelques pièces. Ce qui a été fait dans beaucoup de départements. Pourquoi ? Parce qu'en les maintenant actifs dans notre base, ça permet de leur rendre éligibles les conditions beaucoup plus intéressantes qui avaient lieu en 2024. Donc, c'est pour favoriser les bénéficiaires. Donc, voilà, on en est aujourd'hui. Nous avons l'objectif en 2026 de revenir à des stocks beaucoup plus acceptables. Et on s'organise en conséquence, en totale collaboration avec l'Anah. Et les nouvelles conditions d'attribution, les nouveaux montants de

subventions décidés depuis le 30 septembre ont amené un nombre de dépôts beaucoup plus faible qui rendent cet objectif plutôt atteignable. Voilà, bien sûr.

M. LE PRESIDENT :

Juste pour être précis, trois personnes ont été d'ores et déjà recrutées. L'objectif est d'en recruter cinq et les deux prochaines arriveront dans les prochains jours.

Liliane POIVERT :

En commission, on nous a annoncé 22 personnes.

Philippe QUERTINMONT :

Oui, parce qu'en fait, on a, les personnes qui géraient le parc public ont été orientées vers ces dossiers-là.

M. LE PRESIDENT :

C'est 22 au total, c'est 5 en plus.

Philippe QUERTINMONT :

Voilà, tout à fait. Pour que l'ensemble de l'équipe puisse étudier ces dossiers.

M. LE PRESIDENT :

On ne voudrait pas qu'on nous reproche après d'avoir trop embauché.

Philippe QUERTINMONT :

Non, non, non, c'est bien. C'est l'ensemble de l'équipe. C'est l'ensemble de l'équipe. Ceux qui étudiaient le parc public sont maintenant orientés vers le parc privé. Voilà.

M. LE PRESIDENT

Je vous en prie.

Bien. Nous suivrons de près les délais, mais en tout cas, le Directeur général des services est très, très sensible au sujet. Nous en avons parlé à deux ou trois reprises récemment.

Il faut terminer le vote parce que nous sommes à 61. Vote à l'unanimité.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Merci. Et donc, dans la continuité, nous parlons du renouvellement de cette délégation des aides à la Pierre pour 2026 -2031.

Rapport n° 14 - 3 (792) - Habitat

RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE GESTION DES AIDES A LA PIERRE POUR LA PERIODE 2026-2031

Rapporteur : Philippe Quertinmont

Philippe QUERTINMONT :

Voilà, après avoir abordé les bilans 2025, il vous est proposé le renouvellement de la délégation des aides à la pierre pour la période 26-31. Donc l'objectif poursuivi dans cette collaboration avec l'État est d'être plus proche du terrain et de mieux répondre aux besoins des habitants.

Le bilan 2025 et les années précédentes est particulièrement intéressant, malgré un contexte difficile avec la crise sanitaire, la hausse des coûts de construction et toutes les conséquences de la guerre en Ukraine. Et plus de 8000 logements sociaux ont été construits, plus de 4500 logements privés ont été rénovés. Et au-delà de ces chiffres, on observe des progrès importants au niveau qualitatif, puisqu'il y a eu davantage de projets dans les centres-villes et les centres-bourgs pour revitaliser les territoires, une meilleure prise en compte de l'environnement avec des logements plus économes en énergie et des actions ciblées pour les publics les plus fragiles, comme les personnes âgées ou en situation de précarité. Mais cette dynamique a aussi montré ses limites. On vient d'en parler ensemble à l'instant.

Depuis 2024, avec l'augmentation des aides à la rénovation, les demandes ont fortement augmenté et les équipes ont eu des difficultés à suivre. Résultat : donc, les difficultés sur lesquelles nous venons de débattre.

Côté financement, les moyens ont été très importants. Plus de 90 millions d'euros pour la rénovation des logements privés et près de 30 millions pour le logement social. Et nous avons participé activement pour soutenir des projets les plus complexes.

Pour les six années, 2026 à 2031, l'objectif est de poursuivre et de renforcer cette politique. Il est prévu concrètement de construire 12 000 logements sociaux, de rénover plus de 5 500 logements privés et de développer des solutions adaptées pour les personnes qui en ont le plus besoin. Pour y parvenir, les financements prévus sont importants puisque sur la durée de convention, l'État s'engage à déléguer 45,8 millions d'euros pour le parc public et 175,77 millions d'euros pour le parc privé sur notre territoire de délégation. Les équipes vont être renforcées. Nous venons de l'aborder.

Et en résumé, cette nouvelle étape vise à mieux répondre aux besoins en logement, en construisant plus, en rénovant davantage et en améliorant l'accompagnement des habitants pour rendre ces dispositifs plus efficaces. Nous l'avons abordé en commission 14 habitat et commission 7 finances qui ont adopté ce rapport.

M. LE PRESIDENT :

Merci, Monsieur le rapporteur.

Pas de questions complémentaires. Nous passons au vote. Dominique Fedieu.

C'est bon. Unanimité.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Je vous remercie. Nous passons à la vice-présidence de la protection de l 'environnement, des espaces naturels. Et Carole Guere nous présente l'approbation des statuts modifiés de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Nouvelle-Aquitaine.

Rapport n° 15 – 1 (1161) - Protection de l' Environnement et Gestion des risques

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES DE L'AGENCE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE DE NOUVELLE-AQUITAINE

Rapporteure : Carole Guere

Carole GUERE :

Merci, Président, chers collègues. J'ai essayé de faire des petits résumés, puisque je vois l'heure tourner.

Nous sommes au Département de la Gironde, membres fondateurs de l'ARBNA, qui a été créé par un arrêté préfectoral en 2023. Le CA de l'ARBNA s'est réuni le 24 avril 2026 et a approuvé une modification des statuts de l'EPCE, conformément au Code général des collectivités territoriales et aux statuts initiaux de l'agence. Donc, on doit approuver les modifications de statuts de manière concordante par les organes délibérants des membres du Conseil d'administration. Alors, c'est entre autres pour le transfert du pôle FAUNA au sein de l'agence et puis pour permettre aussi d'avoir des modifications avec les absences au CA, des compositions de CA, comité d'orientation, recettes, etc.

Donc, il vous est proposé d'approuver les statuts modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions. Il y a eu des avis favorables de la Commission 15 et de la Commission 7.

M. LE PRESIDENT :

Merci. Oui, Jacques Breillat.

Jacques BREILLAT :

Juste une question. Il me semble avoir vu dans le rapport qu'en fait, seules la Dordogne et la Gironde contribuaient à cette agence.

Carole GUERE :

Oui

Jacques BREILLAT :

Pourquoi les autres Départements ne contribuent pas ?

Carole GUERE :

Ça, c'est historique. Sur 12 départements, effectivement, il n'y a que la Gironde et la Dordogne. C'est également pour ça qu'on a demandé aussi la modification des statuts et que l'on a mis cette question en débat, ou que l'on va mettre en débat, lors du prochain CA. Voilà. Donc, je reviendrai vers vous toutes et tous avec les prochains renseignements suite au CA, sur cette question-là. Mais elle a été posée notamment par nous-mêmes au Département de la Gironde.

M. LE PRESIDENT :

L'appellation d'agence bi-départementale de la biodiversité serait plus adaptée.

Bien. S'il n 'y a pas d'autres questions, je vous propose de voter.

Donc 65 pour et 1 ne participe pas au vote.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Ne prend pas au vote : (1) : Agnès SEJOURNET

Ensuite, Agnès Séjournet pour le programme de travail de la mission Aménag'Eaux sur l'année 2026. Non, Carole, pardon.

Rapport n° 15 – 1 (238) - Protection de l'Environnement et Gestion des risques

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA MISSION AMENAG'EAU – ANNEE 2026

Rapporteure : Carole Guere

Carole GUERE :

Non, c'est toujours moi.

Depuis plus de 10 ans, la mission Aménag'Eaux, avec le soutien déterminant de l'Agence de l'Eau à Adour-Garonne, qui est un partenaire essentiel pour nous, incarne une ambition claire à accompagner nos collectivités girondines dans l 'intégration des enjeux liés à l'eau au cœur de leur choix d'aménagement et de planification.

La stratégie portée par Aménag'Eaux repose sur quatre orientations majeures :

- Poursuivre un accompagnement technique et méthodologique exigeant auprès des collectivités et des directions opérationnelles du Département.

- Renforcer les actions de sensibilisation et de formation, en s'appuyant sur un réseau de partenaires mobilisés.

- Développer la valorisation des actions engagées et leur communication au sein du Département comme auprès des collectivités.

- Consolider l'évaluation de la démarche et mesurer concrètement les impacts.

Pour l'année 2026, cette dynamique se poursuivra avec un appui renforcé aux directions maîtres d'ouvrage du Département, notamment la Direction de l'Education et des Collèges, avec le déploiement du jeu sérieux Eau Défi des collèges en faveur des économies d'eau dans les pratiques professionnelles des agents de maintenance, d'entretien et hygiène des locaux et de restauration collective.

Nous proposerons également des formations aux collectivités, comme on le fait depuis quelques temps, et des ateliers de sensibilisation aux enjeux de l'eau qui seront déployés notamment auprès des nouveaux élus exerçant des compétences en la matière.

Des actions structurantes que nous portons s'inscrivent pleinement au cœur des politiques d'aménagement du territoire. Elle vise à identifier les nombreux acteurs porteurs de compétences dans le domaine de l'eau à l'échelle du document de planification urbaine. Elles se traduisent par une contribution active à l'élaboration des documents d'urbanisme en amont des avis et par un accompagnement soutenu des collectivités dans la construction des volets eau, des SCOT et des PLUI.

La mission Aménag'Eau s'appuie sur les données des assistances techniques telles que la SATES, le SATANC, la CATEP ou la CATERZH pour évaluer l'adéquation du projet urbain avec la prise en compte des risques et aléas liés à l'eau.

Cette année, l'enjeu est clair : faire progresser concrètement l'intégration de la désimperméabilisation dans les projets d'aménagement en s'appuyant sur des exemples inspirants, notamment issus du programme « Libre cour » qui a été déployé dans nos collèges.

En 2026, démarrera sur le territoire une méthodologie de co-construction inter-SAGE avec les autorités compétentes dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif, de la gestion des eaux pluviales et de la GEMAPI.

Afin d'inscrire cette démarche dans une continuité cohérente, il est proposé de prolonger d'un an la stratégie d'intervention 2020-2026. Cette année supplémentaire, en 2027, permettra de redéfinir le périmètre et les priorités d'intervention d'Aménag'Eaux, à l'aune des nouveaux enjeux territoriaux.

Le coût de fonctionnement lié aux agents mobilisés sur cette mission est estimé à près de 145000 euros pour la mise en œuvre du programme 2026. A noter que ce plan d'actions s'inscrit pleinement entre le 12ème programme de l'Agence de l'Eau à Adour-Garonne, permettant ainsi au Département de bénéficier d'un soutien financier à hauteur de 50 %.

Il est donc proposé :

- d'approuver le programme de la mission Aménag'Eaux pour l'année 2026,

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental à solliciter la participation financière auprès de l'Agence de l'Eau à Adour-Garonne et a signé tout document en réglant la participation financière de cet établissement à hauteur de 71 855 euros.

Avis favorable, Commission 15 et Commission 7.

M. LE PRESIDENT :

Merci pour cette présentation. Avez-vous des questions ? S'il n 'y en a pas, nous passons au vote. Je n'ai pas compris. Patrick Davet. Et donc...

Bien, vote à l'unanimité. Merci.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Avant de passer à la vice-présidence de Romain Dostes pour terminer, je voudrais saluer celles et ceux qui traduisent en langue des signes toute cette séance avec les nombreuses interventions et des débits de parole qui sont parfois difficiles à suivre. Merci à vous. Merci beaucoup.

Et donc, nous terminons par Romain Dostes avec la mise à jour du Règlement Départemental d'Aide Sociale en faveur des personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Rapport n° 17 – 1 (959) - Politique des personnes âgées, Lien intergénérationnel et Service public de l'Autonomie

MISE A JOUR DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES ET DES PERSONNES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Rapporteur : Romain Dostes

Romain DOSTES :

Merci Monsieur le Président.

Première délibération qui concerne le Règlement Départemental d'Aide Sociale, le RDAS, qui est un acte réglementaire qui sert de base aux décisions individuelles, qui a donc pour objectif de définir les règles selon lesquelles sont accordées les aides et les prestations d'aide sociale.

Donc au regard de l'actualisation des dispositions réglementaires et dans un souci de clarification des procédures, il convient d'apporter une mise à jour de ce RDAS.

Donc le premier volet des modifications est relatif aux évolutions législatives et réglementaires, issues notamment de l'application stricte du Code de l'action sociale et des familles.

Et le second volet concerne une actualisation des règles internes visant à consolider les conditions d'accès aux prestations sociales délivrées par le Département à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Donc au vu de ce qui précède, il est proposé d'approuver les modifications apportées au RDAS en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, figurant l'annexe 1 pour une application à compter du 1er juillet 2026. Les avis des commissions 17 et 7 sont favorables.

M. LE PRESIDENT :

Merci. Quelqu'un souhaite -t -il intervenir ? May Antoun, peut-être ? Je vous propose de passer au vote.

Bien, vote à l 'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISION : **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

Et dernier rapport, donc les résultats de l'appel à candidature concernant les services autonomie à domicile pour une aide financière de soutien à la mobilité et du partage de bonnes pratiques.

Rapport n° 17 – 2 (951) - Politique des personnes âgées, Lien intergénérationnel et Service public de l'Autonomie

RESULTATS DE L'APPEL A CANDIDATURES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE A DESTINATION DES SERVICES AUTONOMIE A DOMICILE POUR L'ATTRIBUTION

D'UNE AIDE FINANCIERE DE SOUTIEN A LA MOBILITE ET AUX TEMPS DE PARTAGE DES BONNES PRATIQUES DES PROFESSIONNELS DU DOMICILE.

Rapporteur : Romain Dostes

Romain DOSTES :

Exactement, donc un appel à candidature a été lancé du 20 novembre au 15 décembre 2025 auprès des gestionnaires de Services d'Aide à Domicile disposant d'un CPOM ou en cours de négociation. Les projets présentés devaient s'inscrire dans l'un des deux axes suivants :

- le soutien à la mobilité des intervenants avec une priorité donnée aux véhicules à faibles ou très faibles émissions

- et l'organisation de temps de dialogue et de partage de bonnes pratiques professionnelles.

Donc le montant total des aides sollicitées, un peu supérieur à 3,5 millions d'euros, excédant l'enveloppe disponible, des critères ont donc été appliqués afin d'assurer la consommation complète des crédits, de garantir une répartition équilibrée sur le territoire, d'intégrer les SAD publics et de privilégier des actions concrètes et opérationnelles à l'horizon 2026.

Donc au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'approuver les projets des SAD retenus dans le cadre de l'appel à candidature du Département du 20 novembre 2025, tels qu'ils figurent dans le tableau annexe à la délibération.

- d'attribuer aux mentionnées sur ce même tableau les aides financières de fonds mobilité d'un montant total de plus de 2 millions d'euros et d'approuver la répartition des crédits.

- d'approuver les termes de la convention type à passer entre le Département et chaque SAD.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer au nom du Département avec les SAD, les conventions et tous les actes y afférents conditionnant la mise en paiement des aides financières retenues.

- et enfin d'autoriser les crédits, que les crédits soient imputés au chapitre 65

Voilà et les avis de la commission 17 et 7 sont là aussi favorables.

M. LE PRÉSIDENT

Merci. Avez-vous des questions sur ce sujet ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote. Bien, vote à l 'unanimité. Je vous remercie.

DÉCISION : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

La séance est terminée, normalement la prochaine, le 29 juin. Merci à toutes et à tous.

La Secrétaire de séance,

Céline GOEURY
Première Vice-présidente

Le Président du Conseil départemental
de la Gironde,

Jean-Luc GLEYZE